

MÉMOIRES

DE

LA BASTILLE.

MEMOIRS

D D

LA BASTILLE

MÉMOIRES

DE

18 Me

LA BASTILLE, H.

SOUS LES REGNES

DE LOUIS XIV, LOUIS XV,
ET LOUIS XVI.

*Dans cet affreux Château, Palais de la vengeance,
On renferme souvent le crime & l'innocence.*



A LONDRES.

M. DCC. LXXXIV.

21

ALBANY

DE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE

THE



INTRODUCTION,

AVIS, PRÉFACE,

OU TOUT CE QU'ON VOUDRA

EN 1774, il parut une petite brochure, intitulée : *Remarques Historiques & Anecdotes sur le Château de la Bastille*, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (comme on le croira sans peine.) Ce livre trop peu connu renferme des détails fort exacts sur la topographie & le régime de ce séjour *infernale* (*), monument le plus

(*) Si le lecteur étonné trouve l'épithète un peu forte, nous sommes sûrs qu'il la trouvera fort modeste après la lecture de cet ouvrage.

VI INTRODUCTION.

odieux du despotisme des Souverains. Mais l'auteur s'étant renfermé dans des bornes trop étroites , soit qu'il n'eût pas été plus instruit , soit qu'il n'ait pas jugé à propos de révéler tout ce qui concerne cette *Prison Royale* , nous croyons que des détails un peu plus étendus feront plaisir à ceux qu'affligent les maux produits par le manège des Ministres , les intrigues des Cours , & les ridicules tracasseries auxquelles les peuples aveuglés donnent le nom important *d'affaires d'Etat*.

Depuis que la liberté des François a reçu , pour ainsi dire , le coup de la mort , sous les dernières années du règne de Louis XV , le despotisme , ce fléau du genre humain , semble s'être affermi en frappant sur tous les ordres , & en rendant la terreur générale. L'espionnage & la délation , moyens presque toujours sûrs de parvenir , ont jetté la défiance & l'alié-

INTRODUCTION. VII

nation dans la plupart des esprits. Le philosophe se tait, ou s'exile même, & le peuple courbé sous le poids de sa chaîne, acquiert peu-à-peu une froide insensibilité, qui lui ôte bientôt tout ce que la nature peut avoir donné d'énergie à l'espece humaine.

A la vérité, la France semble reprendre une nouvelle face depuis l'avènement de Louis XVI à ce beau trône de l'Europe. Les vengeances arbitraires deviennent un peu moins fréquentes (*). Les Ministres, les gens en place n'osent plus abuser du pouvoir avec autant d'effronterie; mais qu'on est loin encore d'y jouir de cette liberté précieuse, qui, sans empiéter sur les loix, donne à l'homme sensible & confiant le droit de s'ex-

(*) Il faut convenir cependant que l'exemple récent de M. *Linguet*, n'est pas propre à donner une grande idée de la modération du ministère actuel.

VIII INTRODUCTION.

primer sur les maux de sa patrie, & sur les fautes du gouvernement!

De tous les *épouvantails* que la tyrannie a imaginés, le plus redoutable sans doute pour les individus que le hazard a fait naître François, c'est la BASTILLE. Il est plus sûr, dit-on, dans Paris, de *s'en taire* que *d'en parler* : cet axiome de la capitale n'a pas besoin de démonstration; on fait ce qu'il en a coûté à un grand nombre d'écrivains, tant du siècle dernier que de celui-ci; mais si c'est le plus sûr, ce n'est ni le plus honorable pour la génération présente, ni le plus avantageux pour la postérité; d'ailleurs, depuis les progrès de l'esprit philosophique, l'humanité commence à oser élever sa voix, les Princes semblent s'accoutumer à l'entendre, & rougiroient aujourd'hui d'employer les moyens honteux, qui ont terni la gloire de leurs prédécesseurs. Des Remarques sur la Bastille,

INTRODUCTION. IX

& quelques révélations d'anecdotes intéressantes par leur liaison avec l'histoire nationale , ne peuvent que produire un très-grand bien dans les circonstances actuelles ; & les réflexions sévères , mais vraies , qui les accompagneront , prouveront mieux le mâle courage d'un ami de la patrie , que la basse adulation du stile académique.

Sous le dernier regne que la foiblesse , l'inconséquence & les contradictions caractérisent , les ministres ont érigé le despotisme en loi. Les lettres de cachet , les vexations de tout genre ont été leurs moyens favoris ; les droits mêmes de la nature n'ont pas été sacrés pour eux : & plongés dans l'affreux oubli de toutes les loix , les hommes les plus vertueux ont été leurs victimes. Les repaires odieux de la Bastille ont été remplis ; & qui fait combien d'infortunés gémissent encore dans la

X INTRODUCTION.

cruelle certitude de n'être jamais délivrés, parce que leur présence, dévoilant mille secrets ignorés, couvrirait d'une trop forte confusion bien des êtres fastueux, que le préjugé veut que l'on respecte?

Oh! vous, Sauvages, que les Européens ont tant calomniés; vous brûlez, il est vrai, vous mangez quelquefois vos ennemis, après les avoir massacrés d'une main sanguinaire; mais au moins chez vous les motifs de la vengeance ne sont pas fondés sur des chimères! Un ruban rouge ou bleu vainement demandé, une croix émaillée non obtenue, un regard du maître plus ou moins favorable, & autres frivolités de cette espèce, n'engendrent point chez vous ces haines de famille, ces jalousies, ces inimitiés implacables qui produisent tant de crimes en Europe. — Vous n'avez point, il est vrai, de loix longuement écrites, de code rédigé par des

bavards érudits : mais aussi vous n'avez point de noirs suppôts de Thémis ; vos yeux ne sont point blessés par l'aspect odieux d'un Exempt de Police : en un mot, peuplades heureuses, vous n'avez point de BASTILLE. Jamais chez vous un Ministre vil & fier tout à la fois , bas & puissant, tourmenté de mille petites passions sous les dehors de la grandeur , n'a mis entre quatre murs l'habitant libre des montagnes , pour avoir dit quelques vérités utiles , ou pour être coupable de posséder une femme intrigante & jolie.

Dans un siècle tel que le nôtre , où les lumières ont chassé les restes de l'ancienne barbarie , où les limites de l'autorité civile sont hautement discutées , où le pouvoir despotique & ridicule du sacerdoce connoît enfin des bornes prescrites , ce seroit sans doute bien mériter de ses concitoyens , que de dévoiler à leurs yeux

XII INTRODUCTION.

les intrigues secrètes, les manœuvres des hommes puissans, qui ont une influence si marquée sur le bonheur & la sûreté des individus; mais ce plan trop vaste n'est pas maintenant notre objet. Peut-être fera-t-il un jour la matière d'un ouvrage plus étendu, auquel la Philosophie, guidée par la raison & la vérité, pourra donner le titre d'*Histoire des grandes scélératesses humaines, commises sous le sceau de l'autorité publique* (& assurément, l'Histoire de nos temps fourniroit plus d'un volume.) Aujourd'hui nous nous en tiendrons à ce qui concerne seulement la Bastille. La description de ce Château, son régime, & quelques notices sur d'illustres malheureux qui ont passé de tristes heures dans ce séjour, seront bien capables d'enchaîner la curiosité des lecteurs.

Ce qu'en ont dit dans leurs ouvrages Madame de Staal, M. de

INTRODUCTION. XIII

Gourville, Mad. de la Riviere, M. de Buffi-Rabutin, &c. est en général très-peu satisfaisant, & ne donne point une idée vraie de ce que la *Bastille* a été depuis eux. Les Mémoires de M. Linguet, pleins, comme tous ses ouvrages, d'un égoïsme perpétuel & souvent insupportable, ne remplissent point encore l'attente du public sur ce sujet, quoique écrits avec la chaleur particulière à cet homme célèbre; mais ces Mémoires eussent été à plus juste titre intitulés : Mémoires sur la *détention de M. Linguet*, que Mémoires sur la *Bastille*; & quelque intéressant que soit par lui-même cet Ecrivain, il importe moins aux hommes d'être instruits des malheurs particuliers qu'il a essuyés, que de connoître l'histoire détaillée de la Bastille même, vainement annoncée par le titre.

Puisse le jeune Monarque, qui gouverne aujourd'hui la France avec

XIV INTRODUCTION.

tant de gloire, anéantir pour jamais ces cachots affreux, où la vertu, l'innocence & la franchise ont gémi tant de fois ! Puiffe ce Souverain Auguste, qui vient de donner la paix aux deux mondes, procurer le bonheur de ses propres fujets, en veillant fur les démarches de ses Ministres, en les empêchant de faire servir à leur vengeance particuliere le pouvoir qu'il est obligé de leur confier ! De mille infortunés qui ont maudit, à la *Bastille*, leur existence & le gouvernement qui les vit naître, il en est au moins les trois-quarts dont la détention fut l'ouvrage secret d'un homme en place. Combien peut-être encore, dans les soupirs amers qu'ils exhalent, s'en prennent vainement au Monarque bienfaisant & sage, aux yeux duquel d'illustres frippons les ont noircis ?



MEMOIRES

D E

LA BASTILLE;

SOUS TROIS REGNES.

DE tous les supplices imaginés par les hommes pour tourmenter leurs semblables, la *prison*, sur-tout quand elle est prolongée, est peut-être le plus rigoureux & le plus insupportable. La perte de la liberté, l'incertitude de son sort, la vue continuelle d'objets hideux, & les mauvais traitemens multipliés d'êtres féroces, qui se font un jeu barbare d'aggraver les peines des malheureux, sont

des tourmens beaucoup plus sensibles qu'on ne le peut croire, & dont l'expérience seule peut donner une idée vraie. Tel est cependant le moindre des maux que l'on souffre à la *Bastille*.

Le mépris de toutes les loix humaines y semble affecté. A la détention la plus sévère, aux précautions les plus minutieuses & les plus humiliantes, on y joint la lésine la plus dégoûtante dans le régime, l'hypocrisie la plus noire dans les offres de service, la duplicité la plus maligne dans l'art de tendre des pièges, l'indifférence la plus impardonnable pour les maladies qu'engendre l'air infecté de ce repaire, l'ironie même la plus amère envers des plaintes long-temps étouffées par la crainte; enfin, tout ce que l'on peut concevoir de désolant pour le cœur humain, est rassemblé pour le supplice des hommes souvent les moins coupables, dans ces fameuses tours, que l'efféminé Parisien contemple d'un œil stupide à l'extrémité de sa capitale.

Ce château, non moins redouté des étrangers que des François, n'étoit dans le principe que l'entrée de Paris du côté du fauxbourg St. Antoine. Il ne consistoit que dans deux tours assez élevées,

flanquées de deux murs prolongés aux deux côtés , & au milieu une porte étroite , dans le goût gothique , par laquelle on entroit dans la ville , qui n'étoit rien moins que belle dans ce temps-là.

Hugues d'Aubriot , né à Dijon en Bourgogne , de parens obscurs , mais qui par la faveur de quelques Grands , & un mérite réel , trouva moyen de s'avancer , sous le regne de Charles V , devint prévôt de Paris , & fut chargé de la conduite de la nouvelle enceinte & des fortifications , que le Roi voulut faire construire pour la sûreté de la ville. Ce fut lui qui en donna le dessein , & qui posa la premiere pierre de ce château , ou plutôt alors de cette porte , le 22 Avril 1369.

Ce fondateur de la Bastille , qui ne prévoyoit guere sans doute l'usage que l'on feroit dans la suite de cet édifice , en éleva beaucoup d'autres pour l'embellissement & la commodité de Paris. C'est lui qui fit bâtir le Pont au Change , anciennement appelé *Grand-Pont* , les murs de la porte St. Antoine le long de la Seine pour retenir la riviere dans les débordemens , ainsi que le *Petit Châtelet* , qui fut construit dans le dessein de ré-

primer les excès des étudians de l'université.

Ce même Aubriot, dont l'histoire mérite d'être connue, fut le premier inventeur des canaux souterrains pour l'écoulement des immondices & des eaux. Le clergé, jaloux dans tous les temps, & persécuteur du vrai mérite, conjura sa perte. Les suppôts de l'université, dont ce magistrat avoit voulu arrêter la licence, se joignirent aux prêtres; ils employèrent contre lui des armes auxquelles les peuples ignorans ne faisoient point encore résister. Ils l'accusèrent d'impiété & d'hérésie. Les partisans de la maison d'Orléans, ennemie alors de celle de Bourgogne à laquelle Aubriot devoit son élévation, se joignirent aux fanatiques qui le persécutoient. On surprit un ordre de la cour, & il fut enfermé à la Bastille même qu'il venoit de bâtir; quelques mois après, on le transféra dans les prisons de l'Evêché, que l'on nommoit *Oubliettes* : nom bien connu en France, & qui exprime assez le genre de supplice destiné à l'infortuné qui y entroit pour n'en plus sortir.

On voit encore de ces *Oubliettes*, au château de Loches en Touraine, au châ-

teau d'Angers, au Pleffis-les-Tours, demeure du fanatique & cruel Louis XI, & sur-tout dans un ancien château du cardinal de Richelieu en Poitou. Ce dernier avoit encore renchéri sur les barbares précautions de ses prédécesseurs. Les *Oubliettes* qu'il faisoit construire, étoient des puits à plusieurs chambres dont quelques-unes étoient remplies d'eau, & par le moyen desquelles on inondoit facilement les autres, lorsque des vengeances particulières, voilées sous le prétexte du *bien de l'Etat*, l'exigeoient. Quant aux *Oubliettes* garnies de moulins à rasoirs, qui coupoient en pieces les prisonniers qu'on y faisoit tomber, par le moyen d'une bascule à secret, il est probable que c'est une fable, malgré le témoignage de la populace de *Blois*, qui prétend qu'il y en a eu jadis dans les caves du château de cette ville.

A force d'intrigues, les ennemis en soutane du prévôt Aubriot, parvinrent à le faire condamner à une prison perpétuelle, & à être eux-mêmes les géoliers. Mais dans l'année 1381, au commencement du regne de Charles VI, le peuple de Paris se souleva contre les impôts excessifs que le malheureux état

de la France rendoit alors presque indispensables. Les féditieux s'armerent , & conduits par le nommé *Caboche* , écorcheur , ils forcerent les portes de l'hôtel-de-ville , pour s'emparer des armes qui y étoient en dépôt , & les donner à ceux qui en manquoient ; ils y enleverent deux ou trois mille maillets de fer ; ce qui leur fit donner le nom bizarre de *Maillotins* ; ils commirent mille excès dans Paris , se vengerent d'une partie des traitans , qui étoient cause , selon eux , de la cherté du pain ; ils n'épargnerent pas même les prêtres & les couvens , qui , dans la misere publique , regorgeoient de richesses ; enfin , ils briserent les prisons , & en firent sortir Aubriot qu'ils choisirent pour leur chef , le forçant malgré lui à se mettre à leur tête.

Aubriot profita de cet événement inattendu pour recouvrer sa liberté sur laquelle il ne comptoit plus. Il se retira secrètement une nuit , passa la Seine , & s'enfuit en Bourgogne , où il acheva tranquillement le reste de ses jours , inconnu à ses persécuteurs. Tel fut le sort du fondateur de la *Bastille*.

Les deux tours , en quoi consistoit alors tout ce château , servoient de dé-

fenſe contre les attaques des Anglois. Pour fortifier encore cet endroit, le plus fréquemment expoſé aux injultes des ennemis, on éleva deux autres tours de retraite, en face & paralleles aux premières. L'entrée de Paris fut ainſi prolongée entre quatre tours déſunies & un double pont. L'artillerie à feu n'étoit point alors en uſage; le terrain ſe défendoit pied-à-pied, & quand un pont étoit perdu, ou les deux premières tours priſes, on ſe retiroit derrière le ſecond où le combat recommençoit d'homme à homme. Les reſtes du premier pont ſubſiſtent encore.

Cet édifice ne fut achevé entièrement que ſous le regne de Charles VI, en 1383. On y ajouta quatre nouvelles tours à diſtances égales, & de même diſſenſion que les quatre autres; on les joignit par des murs très-forts & très-épais, dans l'intérieur deſquels on pratiqua des appartemens entre les tours. Alors la voie publique fut tracée en-dehors de ce château, telle qu'elle eſt encore aujourd'hui. La *Baſtille* ne fut plus une Porte, mais une forterefſe formidable à l'entrée de Paris. On coupa les ponts, un foſſé ſec de

vingt-cinq pieds de profondeur au-dessous du niveau de la rue entoura les huit tours, & l'on forma une enceinte de grosses pierres de taille de l'autre côté du fossé.

Ce château dominant sur toute la plaine d'alentour, sur le fauxbourg St. Antoine, sur le rivage de la Seine, & sur la principale entrée de Paris, étoit naturellement destiné à en rassurer les habitans contre des incursions hostiles. Comment est-il arrivé qu'il ait été changé dans le lieu le plus redoutable & le plus funeste à ceux mêmes pour la protection desquels il fut construit?

La rue qui borde l'enceinte du fossé offre encore des maisons, ou plutôt des baraques, du temps de Charles VI, & ce n'est pas l'endroit le moins détestable & le moins mal-propre de cette ville si vantée, qu'on peut appeler à juste titre, la première de l'Europe pour la saleté de ses rues, la construction dégoûtante de la plupart de ses édifices, & sur-tout pour le coup d'œil affreux de sa populace. Les Boulevards (nommés autrefois *Boulevards*, & avec plus de raison) ainsi que les immenses fossés qui environnent aujourd'hui la *Bastille*, ne furent construits qu'en 1634.

Cette prison, la honte de la France, quoique décorée du titre de *Château Royal*, est située sur la rive droite de la Seine, près un autre édifice royal nommé l'*Arsenal*. Son entrée est à l'extrémité de la rue St. Antoine à droite. Quelques pas avant d'arriver à la porte, il y a un corps-de-garde avancé & une sentinelle qui veille jour & nuit. Auprès de ce corps-de-garde, est un pont-levis avec une grande porte très-forte, & une autre post-porte, qui conduisent dans la cour de l'hôtel du gouvernement, lequel est un bâtiment moderne, séparé du château par un fossé sur lequel est un pont-levis, qu'il faut passer pour arriver dans une seconde cour, où se trouve deux autres portes & un nouveau corps-de-garde. Ensuite, est une forte barre à claire-voie, formée de poutres couvertes de fer & fort élevées, qui sépare le corps-de-garde de la grande cour.

Avant de parvenir à cette cour, on voit qu'il faut avoir passé deux ponts-levis & cinq portes, dont toutes ont des sentinelles, & sont fermées constamment avec des verroux & des chaînes de la plus forte épaisseur.

On peut bien se reposer un moment ici , & se demander en silence : pour qui sont donc destinées ces portes terribles ? Quels monstres , quels scélérats doivent-elles séparer du reste des hommes ? Qui peut mériter d'entendre fermer sur soi ces énormes verroux , ces cadenats , ces serrures multipliées ? Hélas ! lecteur , pour les trois-quarts au moins , ce sont des gens de bien , des ames honnêtes & franches , des amis de l'humanité , de vieux serviteurs coupables souvent d'avoir trop bien agi , des magistrats intègres & fermes , des maris qui n'ont pu partager l'ignominie , des écrivains qui ont indiscrettement dit la vérité , des hommes dont la présence est un obstacle aux projets d'un Grand , & qu'une lettre-dé-cachet soustrait à la société ; des étrangers qui ne savent ni ce qu'on leur veut , ni ce qu'ils ont fait Enfin , que vous dirai-je ? Gémissez avec moi , en parcourant les cachots affreux de cette maison ; & si l'humanité déshonorée vous arrache des pleurs , recevez du moins quelque consolation , en apprenant qu'un roi plus sage , plus éclairé , plus sensible , paroît s'occuper aujourd'hui de l'examen nécessaire

affaire de ce qui se passe dans ces tristes murs, & que peut-être le jour va luire où l'iniquité pâlera de ses forfaits cachés, & subira la peine qu'un monarque équitable doit infliger à ceux qui abusent de sa confiance.

La grande cour, sur le plan de laquelle sont bâties les huit tours dans des espaces à-peu-près égaux, est un quarré long d'environ 120 pieds & large de 80. Il y a une fontaine dans cette cour. Il y a dans la première cour, (sans compter celle du gouverneur,) une espèce de cave ou remise, qui a une porte, avec des barreaux peints en noir: les ligueurs du temps de la ligue, y tenoient renfermés ceux qui étoient du parti du roi; il y en eut jusques au nombre de 500, tous pêle-mêle mourant de faim, & plusieurs y expirèrent dans le désespoir.

Le logement du gouverneur peut passer pour un des beaux hôtels de Paris: les appartemens en sont ornés avec tout le luxe, toute l'élégance des grands seigneurs; ce qui ne contraste pas mal avec la mesquinerie sordide du reste. Cet hôtel a été rebâti sous le gouvernement de M. de Bernaville, aux dépens du roi.

Ce Bernaville qui fut gouverneur de la Bastille sous Louis XIV, est encore fameux dans l'enceinte de cette prison, par sa rapacité, sa cruauté, & l'horrible manière dont il traitoit les infortunés qui avoient le malheur de tomber entre ses mains. Du reste, c'étoit un homme de la dernière classe, que de sales emplois avoient élevé au-delà même de son espérance, & qui obtint ce riche gouvernement par des voies qui répugnent à l'honnêteté.

En entrant dans la cour susdite, par la barrière, on trouve à droite des appartemens où logent les officiers, ou bourreaux subalternes, & quelquefois même des prisonniers moins resserrés que les autres.

Près de ce bâtiment, dont l'extérieur est d'une grande vétusté, se trouve la tour nommée de la *Comté*, puis celle du *Trésor*, ainsi désignée, parce que c'est dans celle-là que le grand Henri IV avoit fait déposer les sommes immenses qu'il avoit épargnées depuis son avènement au trône, pour l'exécution du vaste projet qu'il méditoit, & que la main infâme de Ravallac fit échouer, en tranchant le fil des jours de ce bon Roi,

qui faisoit de la Bastille un tout autre usage que les trois monarques qui l'ont suivi.

Les prêtres indignes qui mirent le poignard dans la main de ce fanatique par leurs détestables conseils, ne périrent point dans les cachots de cette prison; & mille honnêtes citoyens y ont laissé la vie, souvent pour l'indiscrétion la plus légère. La prison de la Bastille est une mort civile, qui fait desirer la mort naturelle à chaque instant, par la barbarie avec laquelle on y est traité : de vingt victimes qui y languissent, dix au moins attendent sur leurs jours, & le reste y perd bientôt l'esprit ou la santé, pour le reste de la vie. Les exemples en sont aussi fréquens qu'effrayans, & nous en rapporterons plus d'un dans le cours de cet ouvrage.

Après la tour du *Trésor*, vers le milieu de la cour, est une arcade qui servoit autrefois de porte à la ville, & qui a été plus d'une fois teinte du sang des Parisiens dans leurs démêlés domestiques. On a ménagé quelques logemens dans son épaisseur. Vient ensuite le corps de l'ancienne chapelle, où l'on a pratiqué quelques loges pour des prison-

niers, quand ils sont en grand nombre, comme sur la fin du regne du foible Louis XV. A l'encognure de la cour est la tour de la *Chapelle*. Les deux tours du *Trésor* & de la *Chapelle* sont les deux plus anciennes, & celles dont étoit flanquée primitivement la porte de Paris de ce côté-là.

D'énormes murs de dix pieds au moins d'épaisseur, en pierres de taille, élevés à la même hauteur que les tours, les réunissent dans le pourtour entier, & sont contigus à plusieurs appartemens de prisonniers pratiqués dans les entre-deux. Enfin au fond de la cour est un grand corps de logis, bâti à la moderne, & qui en fait la séparation d'avec une autre cour plus petite, que l'on nomme la cour du *puits*. Au milieu de ce bâtiment moderne est un escalier ou perron de pierres, formé de cinq marches, que l'on doit monter pour arriver à la porte principale, laquelle conduit à travers un vestibule ou allée, fermée d'une seconde porte garnie entièrement de fer, dans la seconde cour où sont les entrées des autres tours. Cette seconde cour est impénétrable à tout autre qu'aux prisonniers : c'est le séjour du silence, de la

tristesse & souvent du dernier désespoir.

Dans le vestibule du bâtiment qui sépare les deux cours , est un cabinet assez large , qui conduit à la salle où les ministres , tels que le lieutenant de police & les commissaires désignés exprès , interrogent les prisonniers. Cette piece s'appelle la *salle du conseil* , & seroit bien mieux nommée la *salle de la désolation*. C'est-là en effet , qu'un fourbe adroit & rusé , revêtu de la robe honorable destinée à la magistrature , vient embarrasser dans des interrogatoires captieux un homme , intimidé déjà par tout cet appareil formidable , & trouve le secret de lui arracher des aveux , produits par la seule crainte qu'on lui inspire , ou par l'espérance vaine dont on le berce. C'est-là que l'iniquité , à front découvert , vient forcer par d'indignes menaces , une ame foible & troublée , à dénoncer faussement un autre qu'on veut perdre , à signer une déclaration injuste , sur laquelle on bâtit la ruine d'un rival ou d'un concurrent ; enfin c'est-là , que l'innocence tremblante & déconcertée , reste muette devant le juge sévere , dont l'âpre rigueur n'étale aux yeux du

prisonnier infortuné , que l'aspect des tourmens , des bourreaux & de tout ce qui peut effrayer.

Cette salle du conseil ou des interrogatoires , est aussi celle où les prisonniers reçoivent les visites des étrangers , quand ils en ont la permission : ce qui est de la plus grande rareté , ou pour mieux dire , ce qui ne se voit jamais. Il y a dans l'enfoncement une autre salle très-vaste , qui sert de dépôt pour les effets & papiers qu'on a soin d'ôter aux prisonniers dès qu'ils entrent , & qui le plus souvent ne leur sont jamais rendus , à moins que le détenu ne soit un homme assez puissant pour l'obtenir.

Derrière cette salle , du côté de la cour du *puits* , se trouvent quelques logemens où couchent les *porte-clefs* : on appelle ainsi ceux qui servent les prisonniers , qui leur apportent à manger , &c. Ce sont ordinairement d'anciens domestiques du gouverneur , qui ont pour cette besogne un salaire de 7 à 800 livres , & qui bonifient ce médiocre & dégoûtant emploi par les vols & les escroqueries qu'ils peuvent faire sur les malheureux qu'ils appellent *pigeonneaux*. A ce défaut près , que la modicité de

leur paye rend presque excusable, les *porte-clefs* sont en général les plus honnêtes gens de la *Bastille*. On les trouve encore compatissans, humains, & portés à rendre service; tandis que les officiers, ou plutôt les bourreaux, décorés de ce nom si odieusement prostitué, sont durs, barbares, & joignent à l'exercice de leurs fonctions un air insultant, un ton ironique qui révolte l'ame, & qui ne pouvant qu'être impatiemment souffert, occasionne souvent des scenes tragiques, ou des vexations secretes dont il est impossible au prisonnier souffrant de tirer jamais vengeance.

À gauche, en entrant par le même perron, sont les cuisines & les offices qui ont une double sortie sur la cour du *puits*. Il y a trois étages au-dessus de ces bâtimens. Les chambres qu'on y a faites servent ordinairement pour les prisonniers, que l'on juge trop malades pour les tenir dans les tours. Dans ce même corps de logis, le lieutenant de roi a son appartement composé de trois pieces au premier étage, le major loge au second, & le chirurgien au troisieme. Ce dernier n'est, pour ainsi dire, là que pour la forme. Sa place est trop

peu lucrative & trop gênante, pour tenter un homme habile & occupé dans son art. Un rustaut de barbier, qui après avoir tenu quinze ans le rasoir, court depuis quelques années la lancette à la main dans les greniers de Paris, fait connoissance avec la servante de la maîtresse du gouverneur; on parle de lui comme d'un homme prêt à tout faire, dévoué à tout ce qu'on exigera; on le présente: sa mine basse confirme le témoignage qu'on vient de rendre, & voilà l'homme reçu. Au bout de quelque tems, par des moyens qu'on ne se donne pas même la peine de cacher beaucoup, ce chareutier fait fortune, & on le remplace par un autre écorcheur plus méprisable encore que le dernier.

Joignant les cuisines, de l'autre côté de la grande cour, on trouve à droite, la tour de la *Liberté*. Est-ce par dérision, par ironie, que cette tour porte un tel nom? Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette tour de la *Liberté* est la plus austère, la plus noire & la plus infecte des huit qui composent le château de la Bastille. Si c'est une plaisanterie, elle ne paroît rien moins que plaisante à tel infortuné qui depuis vingt ans y gémit

de son esclavage, & qui échangeeroit volontiers ce prétendu séjour de la *liberté* pour les fers de Maroc ou d'Alger. Les cachots de cette tour s'étendent sous les cuisines, & sont les plus incommodes de tous, par le bruit continuel qui se fait au-dessus, & plus encore par les eaux grasses & puantes, qui ne s'écoulant pas facilement par les conduits engorgés de la citerne qui est auprès, se répandent souvent dans ces cachots par deux petits soupiraux pratiqués dans l'épaisseur du mur, & vont inonder le prisonnier, au nez duquel on rit lorsqu'il s'en plaint, ou que l'on paye séchement d'un *ce n'est pas vrai*. Des lecteurs honnêtes auront peine à croire ces horreurs; mais on les prévient qu'elles ne sont que trop réelles, & que de toutes les peines de la *Bastille*, ce sont encore les plus légères.

A côté de cette tour si bien nommée de la *Liberté*, est un vieil appartement dans lequel on a fait une chapelle au rés-de-chauffée; elle est humide & sale, mais on la regarde pieusement comme assez bonne pour l'usage des proscrits auxquels elle est destinée. Dans les encognures, on a pratiqué cinq niches bien grillées.

où l'on met chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe. Jamais plus de cinq à la fois ne peuvent y assister, & comme il ne se dit plus qu'une messe par dimanche, les autres prisonniers, dévôts ou non, sont réduits à s'en passer. Mais comme dans ce château-royal tout est combiné pour le plus grand bien possible des malheureux qui y respirent, on a grand soin de remarquer ceux qui témoignent le desir d'entendre la messe, pour leur refuser nettement cette grace, & l'on y traîne presque par force les prisonniers qui ne s'en soucient pas, & ceux mêmes qui témoignent de la répugnance pour cette cérémonie peu amusante. Au reste, à la messe, les prisonniers ne peuvent voir ni être vus. Les portes des niches sont garnies en-dehors d'une serrure & de deux verroux, elles sont grillées de fer en-dedans, avec une petite fenêtre qui donne dans la chapelle, & un rideau dessus, que l'on tire vers le temps de l'élévation, ou que l'on ne tire pas, si le porte-clefs l'oublie.

Il y a un grand nombre de prisonniers que l'on ne mène ordinairement point à la messe : ce sont les ecclésiastiques, les gens qui y sont pour la vie, enfin

ceux qui prient trop haut, ou que l'on connoît capables de troubler le mercenaire qui se dépêche de gagner son écu, & qui dans le sacrifice habituel qu'il offre à Dieu, a trop peur du roi, pour faire la moindre attention aux soupirs de ceux qui seroient tentés d'invoquer son ministère. Dans les dernières années du regne de Louis XIV, où la Bastille regorgeoit de monde, un prisonnier à la messe s'avisa de prendre, à voix haute, Dieu à témoin de l'injustice des tourmens qu'on lui faisoit souffrir : & interrompant le prêtre au milieu de ses fonctions, il lui ordonna au nom de la divinité qu'il tenoit dans ses mains, d'écouter un seul mot qu'il avoit à lui dire pour prouver son innocence. Les géoliers & toute la séquelle des gardiens firent bientôt taire le *jaseur* dont l'exemple pouvoit être pernicieux ; & depuis ce temps, on a bien exactement observé deux choses ; l'une de ne mener à la messe que des prisonniers dont on connoît la tranquillité, l'autre de ne se servir que de prêtres à l'épreuve de l'attendrissement & de la compassion, chose bien facile à trouver.

A côté de la chapelle, en avançant

vers la barriere, s'éleve la tour de la *Bertaudiere*. Ce nom vient à ce qu'on dit, d'un des maçons qui y travailloient, nommé *Bertaud*, lequel eut le malheur de tomber du sommet de la tour jusqu'au fond, & qui y donna son nom, comme dans la fable, *Hellé* donna le sien à l'*Hellespont*. Que cette étymologie soit fausse ou vraie, peu importe sans doute; nous ne la rapportons que comme une ancienne tradition de la Bastille.

Entre cette tour & celle qui suit, que l'on nomme de la *Basiniere*, sont des bâtimens pour l'aide-major, le capitaine des portes, & quelques porte-clefs. Ces corps de logis occupent tout l'espace entre la tour de la *Bertaudiere*, & l'encognure où se trouve celle de la *Basiniere*. Pour plus de sûreté, cette dernière est précédée d'une espece de petite cour, ou logette, dont la porte ferme à double chaîne, & communique dans le corps-de-garde. Tel est l'ordre des six tours & des bâtimens qui entourent la grande cour.

Nous avons dit que dans le corps de logis moderne qui sépare les deux cours, il y a une espece de gallerie, allée, ou vestibule qui conduit dans la petite cour

du cour du puits. Cette allée fermée de trois portes dans sa longueur, est le seul passage pour arriver aux deux autres tours situées dans la dite cour. A droite dans l'enfoncement est celle dite du *Coin*, & à gauche à l'autre encognure, celle nommée du Puits, probablement à cause du puits qui se trouve auprès.

Ces deux tours isolées, par comparaison avec les autres, sont, si l'on peut parler ainsi, les tours par excellence : comme il y a beaucoup plus de portes pour y parvenir, on n'y met que ceux qui doivent être le plus étroitement referrés, & dont la garde importe le plus. L'autre cour, où se trouvent les six autres tours, a un coup d'œil plus animé, plus varié, plus gai même, si quelque chose peut l'être à la Bastille : les logemens des officiers & des domestiques lui donnent encore un air habité ; on voit du moins, ou l'on entend qu'on est encore au monde ; mais la seconde cour offre l'aspect le plus morne, le plus effrayant & le plus solitaire. Des murs noirs & sanguinolens dans quelques endroits, deux tours qui s'élèvent à perte de vue, un silence rigide & profond, les longs gémissemens de l'air trop resserré dans

cet espace étroit , tout fait naître la terreur dans l'ame de la victime qui se croit alors séparée de l'univers entier. Point de mouvement, point de bruit , tout est calme , la vue au dehors est interceptée ; c'est l'antre des chagrins , des angoisses , du désespoir.

Cette cour n'a que vingt-cinq pieds de long sur cinquante de large , & les cuisiniers qui y jettent sans précaution les ordures & les vuidanges de leurs volailles , en font l'endroit le plus infect & le plus mal propre de ce royal séjour. Les plaintes à ce sujet feroient superflues ; les prisonniers qui se trouvent dans les deux tours de cette cour sont des hommes abandonnés que les seuls porte-clefs visitent : le gouverneur , les commissaires , les officiers , &c. ne passent guere plus loin que la grande cour , autour de laquelle sont logés la plupart des prisonniers dans les six tours qui l'environnent ; & lorsqu'on a besoin des autres , on va simplement les tirer de leurs trous , & on les fait venir dans la salle du conseil , dont nous avons donné la description plus haut. Ainsi cette seconde cour doit être mal-propre impunément ; & c'est encore trop bon pour

des gens que le roi châtie , c'est-à-dire , qui ont déplu à un ministre , ou à un de ses commis , ou à un de ses valets. En 1768 , en mars , on trouva dans une des cours une lettre terrible , remplie de sarcasmes , de sottises & d'imprécations contre le gouvernement ; on fit toutes les perquisitions possibles chez tous les prisonniers : il y en avoit peu qui eussent de l'encre , & ceux qui en avoient , n'avoient point vue sur cette cour : cela a mis en défaut tous les cerberes , & l'on a veillé attentivement sur tous ceux qui y entroient , croyant que cela avoit été apporté du dehors.

En dehors , la façade du château présente quatre tours vers Paris , & quatre vers le fauxbourg. Le dessus des tours est une plate-forme en terrasse continuée d'une tour à l'autre , & fort bien entretenue. Il y a treize pieces de canon sur cette plate-forme : on les tire , lorsqu'il y a quelques fêtes publiques , naissances de princes , victoires sur les ennemis &c. ; & ce n'est que par le bruit que ces énormes machines font au dessus de leur tête , que les prisonniers sont instruits des événemens heureux. Mais souvent l'allégresse de la capitale fait le malheur

de quelqu'un de ces infortunés. Il est arrivé plus d'une fois à ceux qui sont enfermés dans les chambres supérieures des tours, & que l'on nomme les *calotes*, d'être blessés par les éclabouffures, le mortier, les pierres &c., que l'explosion subite & violente détache de la voute. Plusieurs, peu accoutumés à entendre d'aussi près le fracas du canon, en conservent long-temps une surdité fâcheuse, ou des tréaillemens convulsifs; & c'est ainsi que dans cet horrible lieu, les instrumens mêmes qui annoncent le bonheur public, servent à aggraver les maux de ceux qui l'habitent, le plus souvent sans savoir pourquoi. Tous ceux qui entendent la messe peuvent voir le prêtre & l'autel, mais ils ne peuvent se voir les uns les autres; l'on regarde cette invention comme un chef-d'œuvre; ils sont tous dans de petites tribunes séparées, formées en ovale.

Quelques prisonniers obtiennent la faveur singulière de se promener sur la plate-forme, & on ne peut nier que ces privilégiés ne jouissent alors de la vue la plus belle & la plus étendue. La capitale entière s'offre à leurs regards; le vaste & magnifique fauxbourg

de St. Antoine , le cours de la Seine , la riante plaine d'Ivry , forment l'aspect le plus brillant , le plus majestueux ; mais de quelle amertume douloureuse ne doit pas s'abreuver l'ame d'un caprif qui contemple en silence tous ces beaux objets , & qui se consume vainement en desirs de les parcourir ? Un ordre févere vient l'arracher de cet endroit trop doux pour lui ; il rentre en soupirant dans son triste cachot , & recommence à maudire mille fois l'heureux scélérat qui a eu le crédit de le soustraire au monde. Ces promenades ne sont jamais que d'une heure au plus , & même depuis quelques années , on les a , sinon supprimées entièrement , du moins rendues tellement rares , qu'on peut aujourd'hui regarder cet agrément comme nul.

Il y a cent hommes de garde à la Bastille , & tous sont invalides. Les officiers sont , le gouverneur , le lieutenant de roi , un major & un aide-major , un capitaine : ils sont décorés de la croix de St. Louis : ce sont ordinairement de vieux militaires hors d'état de servir ailleurs.

Pour entrer dans l'intérieur de cette prison , on passe par des cages de bois ,

où veille un sentinelle , qui y arrête & interroge les passans qu'il ne connoît pas. Vous montrez votre permission , & un porte-clef vient vous conduire & veiller sur vous. Il vous avertit de ne pas regarder les prisons , ni le local ; mais de passer votre chemin ; sans ramasser de billets , lettres , &c. qu'on pourroit trouver dans les cours , sous peine d'y être détenu.

Si quelqu'un traverse , devant la Bastille , pour aller à l'arsenal , & qu'il s'arrête pour regarder du côté de cette prison , les sentinelles lui ordonnent de passer son chemin , & s'il ne le fait promptement , on lui donne des coups de bourade.

Quand on craint quelque émeute à Paris , on charge les canons de la Bastille à mitraille , & tous les invalides sont sous les armes : les canons sont pointés du côté du fauxbourg St. Antoine , quartier où il n'y a qu'une seule paroisse , habitée par des ouvriers , & où l'on compte 100,000 ames. C'est de-là que le magistrat craint le plus d'en voir naître. Alors aucun prisonnier ne sort , & ne paroît sur les tours.

Les invalides qui gardent le château

font très-bien entretenus, tous ont envie d'y venir, & quand ils y sont, c'est pour la vie : leur serment les y fixe. Ces soldats prévariquent rarement.

Résumé de la description intérieure de la Bastille.

- 1°. Un corps-de-garde avancé, un pont-levis, & une cour fermée, où se trouve l'hôtel du gouvernement.
- 2°. Un second corps-de-garde, un pont-levis, & une allée fermée qui conduit à la première cour, ou cour extérieure.
- 3°. Un troisième corps-de-garde, & une porte très-forte par laquelle on entre dans la grande cour intérieure où sont six tours.
- 4°. Un grand corps de logis qui sépare la grande cour d'avec la petite, laquelle est la plus reculée, & qui renferme les deux dernières tours.

Ces tours au nombre de huit sont, selon leur ordre,

1. Tour de la Comté.
2. Tour du Trésor.

3. Tour de la Baziniere.
4. Tour de la Chapelle.
5. Tour de la Liberté.
6. Tour de la Bertaudiere.
7. Tour du Puits.
8. Tour du Coin.

Il est sans doute assez superflu de dire que chacune de ces tours est fermée en bas de portes énormes, garnies de verroux bien conditionnés ; mais ce qu'on aura peut-être peine à croire, après la multiplicité des précautions qu'on a déjà vues ci-dessus, c'est que toutes ces portes sont doubles, c'est-à-dire, deux l'une presque sur l'autre, & s'ouvrent en sens contraire ; de manière qu'un prisonnier rélégué dans une des chambres de la tour du *Coin*, par exemple, auroit au moins vingt portes à forcer, avant de parvenir à la dernière. Une demie heure suffit à peine pour ouvrir toutes les issues qui conduisent jusqu'à lui ; occupation trop rebutante & trop ennuyeuse pour engager les gouverneurs, majors, &c. à visiter souvent leurs tristes hôtes : aussi ces messieurs si bien payés ne s'en donnent-ils presque jamais la peine ; & tant-pis pour le pauvre prisonnier, s'il est

ſujet à quelque incommodité , ou ſ'il gagne quelque maladie , qui exige des ſecours prompts ou des ſoins continus.

Les cachots conſtruits ſous les tours , & beaucoup plus bas que le rés-de-chauffée , ſont remplis d'un limon qui exhale l'odeur la plus infecte. Il eſt impoſſible d'imaginer comment des hommes , qui n'ont pas d'injures perſonnelles à venger , peuvent ſe réſoudre à renfermer d'autres hommes dans ces trous obſcurs qui révoltent à la fois tous les ſens. C'eſt pourtant la punition ordinaire , que les indignes géoliers de la Baſtille ſ'arrogent le droit d'infliger aux infortunés dont l'ame ulcérée laiſſe échapper quelques plaintes.

Dans le ſein même du malheur , dans l'humiliation de l'infortune , un cœur fier & ſenſible ne ſ'accoutume point à l'injuſtice. La cruauté gratuite des vils gardiens , dont le ſeul office eſt de répondre de lui , l'irrite ; les caprices , l'inſolence , la hauteur inſultante de ces infames agens du deſpotiſme allument ſon indignation ; il a peine à contenir ſon juſte mépris ; enfin quelques mots s'ouvrent un paſſage ſur ſes levres paliffantes , il ſe plaint . . . à l'inſtant le bour-

teau titré, familiarisé depuis long-tems avec les affronts, ne lui répond que par ces mots, *au cachot, Monsieur, au cachot* : il les accompagne d'un sourire amer, & bientôt trois ou quatre coquins, dignes satellites de leur chef, entraînent brutalement l'infortuné, qui prend vainement à témoin tout ce qu'il y a de sacré chez les hommes.

Ces cachots sont des repaires de crapauds, de lézards, de rats & d'araignées dont la grosseur effraye. La puante humidité qui y regne affecte dans peu tous les organes; les vaisseaux s'engorgent, le sang circule avec peine, & les maladies les plus affreuses sont les suites inévitables du séjour de ces cavernes. Dans un des coins, est un lit de camp formé de barres de fer scellées dans le mur, & de quelques planches sur lesquelles on étend un peu de paille, qui n'est jamais renouvelée que quand elle est absolument pourrie. Deux portes de huit pouces d'épaisseur chacune, appliquées l'une sur l'autre, ferment ces antres obscurs.

C'est-là, c'est dans ces horribles souterrains, & chez un peuple qui passe pour poli, sous un gouvernement dont on

vant la douceur, qu'ont languis tant de fois, & languissent encore des hommes qui ne sont ni blasphémateurs, ni paricides, ni incendiaires; des hommes qui ont eu le malheur de déplaire, & dont on veut étouffer les plaintes à force de cruautés! C'est dans ces cachots que le sanguinaire & fanatique Louis XI renfermoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues miseres, tels que les princes d'Armagnac.

Pour comble d'horreur, à côté de ces cachots, la tyrannie fertile en inventions barbares, a fait creuser dans l'épaisseur des murs, des trous dont le fond est terminé en pain de sucre, afin que les pieds n'y puissent trouver d'assiette, & que le corps n'y puisse prendre aucun repos. Dans quel coin de ce malheureux globe trouvera-t-on d'exemple plus odieux de la méchanceté humaine? Une telle cruauté, ainsi froidement combinée, n'est pas même croyable. Eh bien, lecteurs, c'est en France, c'est à Paris, c'est dans cette ville si voluptueuse, si florissante, que tout cela se trouve!

Les infortunés princes d'Armagnac enterrés dans ces trous, en étoient encore tirés deux fois la semaine pour être

fustigés sous les yeux de Philippe l'*Hailier*, gouverneur de la Bastille, & de trois en trois mois, pour se voir arracher une ou deux dents. Quel étoit leur crime ? Hélas ! l'adulation même n'a pas su l'articuler ; & l'histoire après bien des recherches a fini par les trouver innocens. L'ainé de ces Princes y devint fou. Le cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort de Louis XI, & c'est de sa requête, de l'an 1483, que l'on apprend la vérité de ces faits qui ne pourroient être crus, ni même imaginés sans une preuve aussi frappante & aussi incontestable.

L'intérieur des tours est composé de quatre étages l'un sur l'autre, surmontés d'un cinquième qui est vouté, que l'on nomme *la Calotte*. Ces dernières chambres sont les plus aérées, par conséquent les moins mal-saines, mais aussi les plus incommodes pour le bruit. Toutes les portes intérieures sont couvertes de lames de fer de trois lignes d'épaisseur.

Il y a cinq ordres de chambres. Les plus horribles, après les cachots, sont celles où il y a des *cages de fer*. La Bastille en a trois de cette espèce. Ces cages sont faites de poutres d'un bois extrêmement

trêmement fort, & toutes revêtues de feuilles de fer sur tous les côtés : elles ont six pieds de large, huit de long, & sept de haut.

Les historiens ne s'accordent point sur l'invention de ces cages de fer. Les uns prétendent que Louis XI est le premier qui en ait fait faire, & l'on ne peut nier que cette invention ne soit bien digne de ce roi stupide & féroce. Les autres, & sur-tout *Mézerai*, disent que ce fut un certain évêque de Verdun qui en donna l'idée & le plan. On en construisit une au château d'Angers, où il fut le premier renfermé pendant dix ou douze ans. Quoiqu'il en soit de cette anecdote dont on ne garantit pas l'authenticité, il est certain que sous Louis XI, il y eut beaucoup de ces cages de fer construites dans les donjons de divers châteaux. On en voit encore aujourd'hui dans les châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, & du mont St. Michel.

Les étrangers & les curieux vont encore examiner, au château du Plessis-tours, le cachot de fer où le cardinal de la Ballue fut renfermé pendant onze années entières, par les ordres du

tyran Louis XI, vers l'an 1430. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture & vuidier les immondices, sont de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal.

Le même Louis XI fit faire deux de ces cachots de fer au château de Loches en Touraine, & c'est dans un de ceux-là que fut enfermé l'infortuné Ludovic Sforce, duc de Milan, qui fut pris dans une bataille sous Louis XII, l'an 1500. On eut la barbarie de prolonger sa prison jusqu'à la fin de ses jours.

Louis XII lui-même, n'étant encore que Duc d'Orléans, & ayant pris les armes contre le parti du roi, fut fait prisonnier, en 1488, à la bataille de St. Aubin du Cormier en Picardie; après avoir été promené de prison en prison, il fut renfermé pendant trois ans dans le château de Bourges, & tous les soirs on le forçoit d'aller coucher dans la cage de fer. C'est à l'occasion des mauvais traitemens qu'il essuya alors, qu'il dit, étant devenu roi, ce beau mot qui lui a fait tant d'honneur. Quelques courtisans rappelant à ce monarque les cruautés qu'on avoit exercées contre sa per-

bonne dans ces tems malheureux , & voulant l'exciter à la vengeance. Louis XII leur répondit , avec autant de grace que de douceur , *que ce n'étoit point au Roi de France à venger les injures du Duc d'Orléans.*

Le second ordre de chambres rigoureuses est celles que l'on nomme *Calottes*. Ces chambres , les plus élevées des tours , sont formées de huit arcades en pierres de taille , qui se réunissent au milieu , & forment une espece de plafond. On ne peut s'y tenir droit qu'au milieu de la chambre ; il y a tout au plus l'espace d'un lit entre ces arcades. La distance du bord intérieur de la fenêtre à son bord extérieur , est de toute l'épaisseur du mur , c'est-à-dire , d'environ 8 pieds ; en dedans & en dehors il y a des grilles de fer. En été la chaleur y est excessive , & en hyver le froid insupportable : il ne s'y trouve cependant point de cheminées. On y met un poêle qui , dans un lieu aussi resserré , cause souvent des maux de tête , auxquels on ne fait pas beaucoup d'attention , sous le prétexte qu'on ne finiroit pas , s'il falloit écouter toutes les plaintes des prisonniers.

La plupart des autres chambres sont de forme octogone , larges ordinaire-

ment de 18 à 20 pieds de diametre sur 14 de haut. Les croisées sont extrêmement élevées, & il y a trois ou quatre marches en pierres pour y monter. Les barreaux de fer des grilles des deux côtés sont gros comme le bras. Les chambres basses n'ont de vue que sur les fossés ; encore y a-t-on pratiqué des abat-jours posés obliquement, de maniere que le prisonnier ne voit exactement qu'une bande du ciel fort étroite. Les jours de celles qui sont plus élevées sont obscurs & lointains, à cause de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Quelques-unes ont des vues sur les boulevards de Paris & sur la campagne.

Ces dernières ne sont guere que pour les prisonniers privilégiés, c'est-à-dire, pour ceux qui faisant taire politiquement leurs chagrins ou leurs courroux, ont assez de tranquillité d'ame pour flatter les monstres qui président à la géole, & obtiennent par cette souplesse apparente un traitement moins dur. Ils y gagnent quelques douceurs sur le manger, & la jouissance d'une des chambres les moins affreuses : car c'est le Gouverneur, le Lieutenant ou le Major qui disposent à

leur gré des appartemens vacans, & qui récompensent ou châtient selon leur bon plaisir, en accordant des chambres plus ou moins commodes.

Ce pouvoir arbitraire des gardiens-royaux de la Bastille étoit jadis encore bien plus grand, & par conséquent plus funeste pour les malheureux qui se trouvoient sous les griffes de ces cerberes salariés. Le fameux *Tristan-l'Hermite*, compere de Louis XI, & prévôt de son hôtel, étoit lui-même le juge, le témoin, le géolier, & l'exécuteur des prisonniers. Cet homme d'exécrable mémoire, digne ami d'un tel maître, faisoit passer les victimes que Louis XI lui adressoit, sur une bascule qui les précipitoit dans des trous obscurs, où le désespoir & la faim les faisoit périr au bout de quelques jours; d'autres étoient noyés une pierre au cou, d'autres étouffés dans leurs cachots. Ce tyran infâme fit périr ainsi plus de 4000 personnes. Aujourd'hui l'appareil de la cruauté n'est pas aussi terrible; mais il n'est guere moins barbare; la mort qui mettoit rapidement un terme aux maux des prisonniers n'arrive plus que lentement, elle laisse tout le temps d'en appercevoir

l'image hideuse ; & par le nombre de ceux qui de nos jours ont cherché à se défaire de la vie à la Bastille , on peut juger facilement combien les souffrances y sont multipliées , & combien d'hommes y préfèrent la mort à une telle existence. Les Mémoires de M. Linguet fournissent mille exemples de ces petits tourmens secrets , qui rendent la vie dure pour le seul plaisir de mettre les gens aux abois ; & nous y reviendrons tout-à-l'heure.

Les cheminées sont grillées depuis le bas jusqu'au haut , de distance en distance , afin d'empêcher toute espece de communication. Anciennement les prisonniers conversoient par les cheminées , ou y montoient dans l'espoir de parvenir à s'échapper. On faisoit même quelquefois des trous au plancher par lesquels on se glissoit mutuellement des billets ou des lettres. On en voit des exemples dans les Mémoires de Madame de Staal. Aujourd'hui on a pris des précautions si sûres que toute la sagacité des prisonniers est en défaut , & qu'il n'y a plus aucune ressource extérieure contre l'ennui.

Chaque tour a des latrines ; elles sont soigneusement grillées à chaque étage ,

Il y a quelques chambres qui en ont d'intérieures; les autres ont les supplémens ordinaires : ce qui fait encore un genre de supplice continuel pour ceux qui ont l'habitude de la propreté. La négligence des porte-clefs, & le peu d'intérêt qu'ils prennent au bien-être des prisonniers, les rend fort infoucians sur tout ce qui exige un peu de peine ou de complaisance.

Toutes ces chambres sont mal closes, froides & humides en hiver. On les distingue par le nom de la tour, & par le nombre de l'étage : ainsi la premiere chambre de la tour de la *Basiniere* s'appelle la *premiere Basiniere*; celle au-dessus s'appelle la *seconde Basiniere*, &c. On dit de même la 3e. ou 4e. du Trésor, selon que l'on parle du 3e. ou 4e. étage. Les prisonniers ne sont également nommés que par le nom de leur tour joint au numero de leur étage. Ce sont des noms de guerre convenus entre les modernes *Tristans*, pour éviter de nommer les prisonniers par leur nom propre.

Les chambres ne présentent que quatre murailles nues, enfumées, & toutes rongées par le salpêtre. Ce sont pour ainsi dire des registres vivans : on y lit

des noms, des vers, des devises, &c. que l'oisiveté fait tracer aux prisonniers. Le désespoir, la colere y font souvent écrire des choses horribles contre le gouvernement même, & alors dans les visites annuelles on a soin de les effacer : mais comme l'attention là-dessus est assez superficielle, on laisse souvent sur ces murs des traits qui excitent également l'horreur & la compassion.

Dans la premiere chambre de la tour du *Coin*, dit l'auteur de l'inquisition françoise, on avoit originairement peint sur le mur, à fresque, un *Jesus-Christ* en croix, de grandeur naturelle. Des prisonniers l'avoient mutilé d'une maniere monstrueuse ; ils lui avoient peint deux cornes sur la tête, ils avoient effacé le voile ou écharpe que les peintres mettent ordinairement pour couvrir ce que la pudeur défend de montrer, & à la place ils y avoient fait un *membrum virile, enorme, horrendum, ex quo copiose fluebat virus*. Ces sacrileges avoient écrit au bas, que *cet écoulement procédoit d'un mal vénérien*. Sur sa poitrine ils avoient écrit : *mystere, la grande Babylone*, & quantité d'autres sottises de cette espece. Il y avoit un portrait du roi sur la chemi-

née, peint en grand : ils lui avoient également fait, avec du charbon, deux cornes sur la tête, comme au *Crucifix*. Dans un autre endroit de la même chambre, ils avoient peint Louis XIV, attaché à une potence avec une inscription : *Pendu pour ses bienfaits*. Un malheureux prisonnier, nommé *Augustin le Charbonnier* des environs d'Alençon en Normandie, fut mis dans cette même chambre. Quoique depuis quelque temps, il eût perdu l'esprit dans une autre chambre d'où on le transféroit alors, cet infortuné conçut de l'indignation à la vue de ces sales peintures, & il se mit à crier plusieurs fois par sa fenêtre : Sentinelle ! cours vite avertir M. le chancelier, que des infâmes ont prophané l'image du Christ & celle du Roi ! Ses cris déplaisant beaucoup aux officiers, on envoya des gens pour le faire taire, & on lui cassa brutalement la cuisse pour l'empêcher de marcher. On n'effaça point les peintures, & elles ne l'ont été que par l'auteur cité ci-dessus, qui ne put en souffrir la vue, lorsqu'on le mit dans cette chambre. Il en témoigna son étonnement au conducteur qui l'introduisoit, & celui-ci lui répondit froidement, que cela étoit fort

égal, & que s'il falloit châtier tous les prisonniers pour ce qu'ils font, on n'auroit autre chose à faire que de battre & de casser des os.

Qui ne croiroit, d'après cette réponse modérée, que ces Messieurs de la Bastille sont les meilleures gens du monde, les plus indulgens, les plus tolérans? Certes on se tromperoit fort. S'ils sont d'une grande indifférence pour les choses qui ne les touchent pas personnellement, en récompense ils sont fort chatouilleux, lorsqu'il est question de plaintes contre leurs faits & gestes : & malheur au prisonnier qui, au lieu de déclamer contre la Divinité, auroit la mal-adresse de s'emporter contre les dogues qui gardent le *Château des huit tours*!

Quant à l'ameublement, il consiste ordinairement en un mauvais lit de fergerette, garni de rideaux que la colere d'un prisonnier met souvent en lambeaux, & que son successeur doit raccommoder de son mieux, si ce petit défordre blesse sa vue; une pailleasse pleine d'insectes fort incommodes, un matelat que l'on fait semblant de battre tous les ans, une table dont les pieds sont rarement égaux, une cruche fêlée pour

mettre de l'eau, une fourchette de fer quand on a l'air d'être bien sage, autrement il faut s'en passer crainte d'accidens; une cuillère d'étain, un gobelet de même métal que l'on jureroit être du plomb par sa noirceur, un chandelier de cuivre, un pot de chambre à moitié cassé, deux ou trois chaises délabrées, & quelquefois, par surcroît de luxe, un vieux fauteuil rembouré de cuir à demi pourri : tels sont les meubles élégans des chambres de la Bastille; si l'on en excepte deux ou trois appartemens dans les tours de la *Bertaudiere* & du *Trésor*, qui sont un peu moins pitoyablement meublés, & que l'on donne aux prisonniers illustres, ou d'un rang trop élevé pour oser leur manquer tout-à-fait.

Quelques chambres, mais fort peu, ont des chenets, ce sont des meubles trop dangereux. On n'obtient que rarement des pincettes & une pelle, dont on craint également l'usage dans des mains un peu promptes. On donne à chaque prisonnier une provision d'allumettes, un briquet, de l'amadou, une chandelle par jour, ou plutôt par nuit, & un ballai par semaine; (c'est le seul article dont on soit servi avec profusion.)

Mais quel besoin un pauvre prisonnier a-t-il d'un ballai par semaine ? Pourquoi faut-il que sa maudite chambre soit si propre , tandis que ses meubles sont si sales , si dégoutans ? Eh , Messieurs les Pourvoyeurs , point tant de ballais , mais un peu plus de ce qui est vraiment nécessaire ! Vos hôtes ne sont point destinés à recevoir compagnie ; leur plancher peut se passer d'être si régulièrement frotté. Donnez-leur de meilleur pain , de meilleur vin , de meilleure viande ; n'escroquez plus sur ces objets utiles ; & puisque votre essence est de voler , volez , Messieurs , volez sur les ballais , & ne craignez point que les prisonniers s'en plaignent , comme de vos autres tours d'adresse si dispendieux pour le roi , & si défolans pour vos pensionnaires.

Il y a un chirurgien qui les soigne , lorsqu'ils sont malades , qui les rase , lorsqu'ils sont en santé , dans un grand vestibule sombre ; car tout est sombre dans la Bastille. Un perruquier y est logé : il peigne les perruques de ceux qui en ont , & ceux qui n'en ont pas , se font coëffer une fois la semaine , toujours en présence de deux porte-clefs. Il ne peut parler aux prisonniers , il ne doit point

leur répondre, même quand ils ne lui demanderoient que le temps qu'il fait.

Enfin pour terminer l'article des fournimens, on donne des draps de lit tous les quinze jours, & quatre serviettes par semaine. Tel est du moins l'ordonnance que l'on fait fort bien éluder en hiver, sous prétexte que le linge ne sèche pas aisément.

Quant aux habits, c'est un très-grand bonheur que d'être arrêté, lorsqu'on est bien vêtu; autrement on court risque de geler en hiver. Vous avez beau demander vos habits, vos chemises, votre robe de chambre; rien ne se délivre que par l'ordre du Ministre; & il a bien autre chose à faire que de penser à votre garde-robe. Il faut huit ou neuf mois avant d'obtenir ce qu'on demande, si encore on est assez heureux pour cela; & les vêtemens que vous avez sollicités à mains jointes au commencement de la rude saison, vous arrivent au mois de juin.

Un prisonnier, pour cet objet, s'adresse d'abord à celui des porte-clefs qui est chargé de lui apporter son manger: il ne peut s'adresser à d'autres, puisqu'il ne voit que lui. Celui-ci qui a éprouvé

plus d'une fois les brusqueries de ses supérieurs, ne se presse point de leur parler, & l'oublie tout-à-fait.

Le prisonnier l'en fait ressouvenir : il se détermine à l'obliger, sur-tout s'il présumé qu'il y aura dans la fuite quelque chose à gagner : mais il faut rencontrer un supérieur, & qu'il ait le tems d'écouter. M. un tel ne peut pas, il faut qu'il s'habille pour sortir ; un autre est en partie fine avec des catins ; celui-ci a du monde, celui-là des affaires ; trois, quatre semaines s'écoulent sans qu'on puisse obtenir audience. Enfin on trouve l'heureux moment : la requête est présentée, c'est fort bien : Dieu fait maintenant, quand vous en entendrez parler. Il faut tant de mysteres, tant de courses, qu'on doit se trouver fort heureux, lorsque deux grands mois seulement en voyent enfin arriver le succès.

Peut-être prendra-t-on tout ceci pour une exagération. Mais si quelqu'un est jamais tenté de le soupçonner, qu'il ouvre toutes les relations des témoins oculaires ; qu'il parcoure tout ce qui a jamais été imprimé sur la Bastille ; qu'il lise l'histoire de M. *Farie de Garlin en Béarn*, qui dans le temps des persécu-

tions pour la religion reformée, fut détenu onze ans dans une des chambres nommées *Calottes*, & qui après avoir usé & pourri le peu de vêtemens & la seule chemise qu'il avoit sur le corps, fut réduit à se couvrir uniquement d'une mauvaise courte-pointe qui étoit sur son lit Qu'il lise la description que donne l'Auteur de l'inquisition Françoise du triste état où il trouva l'infortuné *Jacob le Berthon*, fils d'un fameux médecin de Poitou, enfermé aussi pour cause de religion.

“ A peine, dit cet Auteur, nous nous
 „ étions mis à diner, (de son temps on
 „ mettoit quelquefois deux ou trois pri-
 „ sonniers dans la même chambre : ce
 „ qui ne se fait absolument plus au-
 „ jourd'hui) que nous entendîmes ou-
 „ vrir la porte de la tour, puis celles
 „ de notre chambre, & que nous vî-
 „ mes entrer avec le porte-clefs un
 „ homme qu'on ne pouvoit regarder
 „ sans frémir. Il étoit tout deguenillé,
 „ son chapeau paroissoit à peine noir,
 „ & étoit tout percé; il nous dit qu'il
 „ y avoit plus de deux ans qu'il lui ser-
 „ voit dans son cachot de chapeau &
 „ de bonnet de nuit; il ne restoit plus

» que quelques cheveux attachés à la
» coëffe de sa perruque, qui étoit si
» grasse qu'on n'en pouvoit discerner
» le réseau ; une vieille manche de che-
» mise lui servoit de col, & étoit aussi
» noire que la cheminée ; son habit,
» quoique repersé de tous les côtés,
» étoit en lambeaux ; sa chemise aussi
» noire que sa cravatte sortoit par plus
» de trente endroits de sa culotte, qui
» n'en avoit plus la forme ; le plus grand
» morceau de ses bas n'étoit pas plus
» large que le pouce ; les semelles de
» ses souliers ne tenoient plus qu'avec
» des cordes, & le dessus n'étoit plus
» qu'un assemblage de vieux gands sur
» le cuir déchiré. Toutes les pieces qui
» soutiennent l'économie de cet affreux
» vêtement étoient cousues de fil de
» toutes sortes de couleurs. Son visage
» étoit tanné, défait, couvert d'une
» barbe moussueuse & grise, à-peu-près
» comme on peint celle de St. Pierre.
» Sitôt que nous vîmes cette effrayante
» figure, nous nous recriâmes d'étonne-
» ment, en demandant au porte-clefs
» ce que cela vouloit dire. Messieurs,
» nous répondit-il, c'est un confrere que
» M. le Gouverneur juge à propos de

» mettre avec vous dans votre cham-
» bre ». Cette réponse les fit pâlir , &
ils jugerent à cette vue , ce qu'ils avoient
à attendre de la dureté des gens de la
Bastille , s'ils étoient destinés à y rester
long-temps , puisqu'ils avoient la bar-
barie de souffrir un homme tel que M.
le Berthon dans un dénuement d'habits
aussi affreux.

Enfin pour rapporter des exemples
plus récents , que le Lecteur incrédule
ouvre les Mémoires de M. Linguet. Qu'il
y voye l'histoire de ses *culottes* , qui a
fait rire quelques mauvais plaisans , les-
quels n'ont pas senti combien des priva-
tions de ce genre sont véritablement
dures , & combien cet éloquent Avocat
a eu raison de ne pas passer sous silence
un article qui fait si bien connoître le
génie du Gouverneur actuel de la Bas-
tille. A la vérité , les *culottes* de M.
Linguet vont devenir fameuses , & ce
ne sera pas un petit aliment pour ceux
qui lui reprochent avec fondement un
égoïsme dont le fiel orgueilleux perce à
travers toutes les beautés dont fourmil-
lent ses ouvrages.

Quoiqu'il en soit des *culottes* de M.
Linguet , voici le passage de ses Mémoi-

res où il en est parlé ; il vient trop bien à l'appui de ce qu'on a lu ci-dessus pour ne pas en faire usage.

“ Quant au vêtement , (*Mémoires ;*
 „ *note 29.*) M. le Gouverneur m'a sou-
 „ vent parlé de ses largeesses en ce genre ;
 „ je ne crois pas qu'il m'ait jamais ho-
 „ noré de ses visites , sans me parler des
 „ *culottes* qu'il distribuoit généralement
 „ à SES *prisonniers* ; car en parlant des
 „ malheureux reclus, il emploie toujours
 „ le terme possessif. Voici ce qui m'est
 „ arrivé à moi-même „.

“ J'ai été arrêté le 27 septembre
 „ 1780, allant diner à la campagne,
 „ & par conséquent avec la garde-robe
 „ que l'on apporte pour un pareil voya-
 „ ge , dans cette saison. Il ne m'a pas
 „ été possible de me procurer quoique
 „ ce soit de plus , ni en linge , ni en
 „ habits , jusqu'à la fin de novembre
 „ suivant ; dans ce mois qui a été ri-
 „ goureux , il falloit ou me condamner
 „ moi-même à ne pas sortir de ma cham-
 „ bre , ou aller nud , littéralement nud ,
 „ braver dans la *promenade* (*) la vio-

(*) Cette *promenade* consiste à aller respi-
 rer une heure l'air de la cour du Château ;

» lence du froid : & j'avois de l'argent
» cependant déposé dans les mains des
» officiers , & je ne demandois que la
» permission d'acheter ces *calottes* que
» l'on *donnoit* , me disoit-on , aux au-
» tres prisonniers „.

„ Il y a plus : dans les derniers jours
» de novembre , on m'envoya enfin de
» chez le Sieur *Le Quesne* (*) un convoi
» d'hiver ; il contenoit des bas qu'un
» enfant de six ans n'auroit pu met-
» tre , & le surplus de l'habillement
» taillé sur les mêmes proportions. Sans
» doute on avoit calculé que je devois
» être prodigieusement maigri. Cela ne
» paroîtra puérile qu'à ceux qui ne ré-
» fléchiront pas aux circonstances : mais
» voici qui ne le paroîtra à personne „.

„ J'élevai douloureusement la voix
» sur une expédition aussi dérisoire : je
» priai le gouverneur de renvoyer cette

encore n'est-ce pas tous les jours , & il faut
bien des façons avant d'obtenir cette maigre
faveur , que mille désagremens accompagnent.

(*) M. *Le Quesne* marchand d'étoffes de
soie à Paris , le correspondant de M. Linguet.
Voyez dans les Mémoires comment il en a
été trahi , & quel infâme coquin est ce *Le*
Quesne.

„ *layette* , & de s'intéresser pour ob-
 „ tenir un supplément , ou de me le lais-
 „ ser acheter : il me répondit nette-
 „ ment en présence de ses collègues &
 „ d'un porte-clefs , QUE JE POUVOIS
 „ M'ALLER FAIRE F.....; QU'IL SE
 „ F..... BIEN DE MES CULOTTES (*) ;

(*) Pour le coup , voilà de quoi mettre les *culottes* de M. Linguet au rang des plus fameuses ; & cet article mérite d'être ajouté par les littérateurs au chapitre des *culottes*.

La *culotte* la plus fameuse , du moins que nous connoissions jusques à présent , est celle de *Jean Chandos* dont on nous permettra bien de rapporter l'histoire , pour faire un peu reprendre haleine au Lecteur , & égayer ses esprits affligés sans doute par la lecture des affreux tableaux que nous venons de lui mettre sous les yeux. Quelque loin que s'écarte de notre sujet la plaisanterie suivante , elle nous offre un moment de repos nécessaire : nous ne reprendrons que trop-tôt la lugubre *palette*.

Jeanne d'*Arc* , Pucelle d'Orléans , traversant le camp des Anglois , entre dans une tente :

La tente étoit celle de Jean Chandos ,
 Fameux guerrier qui dormoit sur le dos.
 Jeanne saisit sa redoutable épée ,
 Et sa CULOTTE en velours découpée.

.....

Qui fut pénaut le lendemain matin ?

» QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE
» DANS LE CAS D'ÊTRE A LA BASTILLE,
» OU SAVOIR SOUFFRIR QUAND ON Y
» ÉTOIT ».

Ce fut Chandos ayant cuvé son vin.
 plein d'une juste rage ,
 Il crie alerte , il croit qu'on le trahit ,
 A son épée il court auprès du lit ,
 Il cherche en vain , l'épée est disparue :
 Point de CULOTTE , il se frotte la vue ,
 Il gronde , il crie & pense fermement
 Que le grand Diable est entré dans le camp.

.
 Agnès (*) arrive en une hôtellerie ,
 Où dans l'instant lasse de chevaucher
 La fiere Jeanne avoit été coucher.
 Agnès attend qu'en ce logis tout dorme ,
 Et cependant subtilement s'informe
 Où couche Jeanne , où l'on met son harnois ;
 Puis dans la nuit se glisse en tapinois ;
 De Jean Chandos prend la CULOTTE , & passe
 Guiffes dedans , & l'aiguillette lace (**)

.
 On prend Agnès & son gros confident ,
 Ils sont tous deux menés incontinent
 A Jean Chandos qui terrible en sa rage ,

(*) Agnès Sorel maitresse de Charles VII.

(**) Les Boutons ne furent inventés que 160
 ans après cette aventure ; on ne se servoit que d'ai-
 guillettes , d'où est venu nouer l'aiguillette , &c.

“ J'avoue que ses camarades baissent les yeux , & que huit jours après j'eus une robe-de-chambre & des culottes „.

Avoit juré de venger son outrage ,
 Et de punir les brigands ennemis ,
 Qui sa CULOTTE & son fer avoient pris.
 Dans ces momens où la main bienfaisante
 Du doux sommeil laisse nos yeux ouverts ,
 Quand les oiseaux reprennent leurs concerts ,
 Qu'on sent en soi la vigueur renaissante ,
 Que les desirs , peres des voluptés ,
 Sont par nos sens dans notre ame excités ,
 Dans ces momens, Chandos, on te présente,
 La belle Agnès, plus belle & plus brillante
 Que le Soleil aux bords de l'Orient,
 Que sentis-tu, Chandos, en t'éveillant ?
 Lorsque tu vis cette Nymphé si belle ,
 A tes côtés & tes gregues (*) sur elle :
 Chandos, pressé d'un aiguillon bien vif ,
 La contemplot de son regard lascif ,

(*) *Gregues*. C'est un vieux mot qui signifie *Culotte*. Il dérive de l'ancien Celtique *brag* , dont on a fait par corruption *grag* , & enfin *gregue*. Les Romains en avoient fait le mot *bracca* : *Gallia braccata*, la *Gaulé enculottée*. De-là viennent nos mots *braguer*, *braguette*. C'est dommage que nous n'ayons pas le loisir d'approfondir cette importante matière des *braguers*. On sait que nos ancêtres donnoient ce nom à toute la partie supérieure du devant de la culotte , que l'on nomme aujourd'hui pont-levis. Ces *braguers* étoient autrefois d'une ampleur dé-

« Si ces inconcevables atrocités n'é-
toient pas ordonnées, il faut les pu-
blier, afin de les épargner à mes
successeurs : & si elles sont autorisées,

Agnès en tremble, & l'entend qui marmote,
Entre ses dents : je r'aurai ma CULOTTE,
A son chevet d'abord il la fait seoir :
Quittez, dit-il, ma belle prisonniere,
Quittez ce poids d'une armure étrangere :
Ainsi parlant, plein d'ardeur & d'espoir,
Il la décasque, il vous la décuirasse,
La belle Agnès se défend avec grace,
Elle rougit d'une aimable pudeur,
Pensant à Charles & soumise au Vainqueur.

Monsieur Chandos, hélas que faites-vous ?
Disoit Agnès, d'un ton timide & doux,
Par Dieu, dit-il, (tout héros anglois jure)
Quelqu'un m'a fait une sanglante injure.

mesurée : étoit-ce par besoin, étoit-ce par vanité ?
Ce qu'il y a de sûr, c'est que les amples *braguers*
étoient fort commodes. Nos bons ayeux y mettoient
des oranges, des dragées, du pain d'épice dont ils
régaloient les dames (+). En hiver les *braguers*
servoient de manchon ; enfin, ils étoient propres à
mille choses, & préférables à l'étroite dimension de
nos ponts-levis.

(+) Pour s'en former une juste idée, on peut avoir
recours à l'Almanach de Gotha, de 1789 ; 2de.
Planche du mois de janvier ; ces *Braguers* y sont
exactement représentés selon l'ancien costume.

» si elles entrent ou dans le régime de
 » la maison , ou dans le traitement par-
 » ticulier qui m'étoit préparé , il faut
 » les publier encore , afin d'assurer au
 » scrupuleux

Cette CULOTTE est mienne , & je prendrai
 Ce qui fut mien où je le trouverai.
 Parler ainsi , mettre Agnès toute nue ,
 C'est même chose , & la Belle éperdue
 Tout en pleurant , étoit entre ses bras ,
 Et lui disoit : non je n'y consens pas.

Cette CULOTTE de Jean Chandos est sans
 contredit une des plus intéressantes dont il
 soit parlé dans l'histoire moderne.

Vient ensuite la CULOTTE du feu maréchal
 de Broglie. On sait que ce général ayant été
 surpris en Italie , & obligé de donner ses or-
 dres sans CULOTTE , ne laissa pas que de
 battre les Impériaux. *Consultez les Mémoires
 du temps.*

Les CULOTTES de Madame de Tencin ne
 sont pas moins célèbres. Cette Dame donnoit
 tous les ans pour étrennes une CULOTTE de
velours aux beaux esprits qui fréquentoient
 sa maison , à commencer par M. de Fontenelle.
 C'étoit la plus aimable femme de son siècle ,
 & les CULOTTES qu'elle distribuoit ont passé
 en proverbe.

Enfin on ajoutera à cette illustre fripperie
 la vieille CULOTTE , désormais fameuse , con-

„ Scrupuleux gouverneur les récompense
„ ses que mérite son exactitude „

Que dire après de tels exemples ? Les
cheveux dressent à la tête , & l'humaine

signée dans les *Annales* du XVIIIe. siècle , &
qui ne tiendra pas le moindre rang parmi les
CULOTTES mémorables.

Si le sujet n'étoit pas si grave , nous aurions
compris dans notre énumération la CULOTTE
jadis si renommée dans la pièce par *écriteaux* (+) de l'ancien opera comique , intitulée : *Arlequin , roi de Sérendib* :

Mezettin dit à Arlequin , (sur l'air : *je ne suis
ni roi , ni prince , &c.)*

Quel transport de mon cœur s'empare !
Pour vous il se trouble , il s'égare ,
Puis-je méconnoître ses traits ?

(+) On appelle ainsi des pièces où chaque acteur
avoit son rôle écrit en gros caractères , sur un carton
qu'il présentait aux yeux des spectateurs. Ces inscriptions
parurent d'abord en prose ; on les mit ensuite en
chansons que l'orchestre jouoit & que les
assistans chantoient. Les comédiens François ayant
obtenu un ARRÊT , qui défendoit aux acteurs de
la foire de donner aucune comédie par dialogue ,
ni par monologue , les *Forains* eurent recours à
ces pièces par *écriteaux*. Quel pays que la France !
vous y trouvez des défenses sur tout , des arrêts
contre tout , des *Bastilles* pour tout. Heureusement
que l'on s'y moque de tout.

nité gémit d'un enchaînement de barbares aussi gratuites.

On lit dans les Mémoires de Madame Staal, qu'on lui permit de faire tendre une tapisserie dans sa chambre. Peut-être sa qualité de favorite d'une grande princesse lui valut-elle cette condescendance; peut-être étoit-on alors plus complaisant qu'on ne l'a été depuis; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés, comme dit fort bien le même M. Linguet.

On ne laisse à aucun prisonnier, ni couteaux, ni ciseaux, ni rasoirs. Après avoir mis les plats sur la table du prisonnier, le porte-clefs lui coupe ses morceaux avec un couteau arrondi par le

C'est Arlequin que j'envisage;
J'en crois mes mouvemens secrets,
Et mes yeux encore davantage.

Arlequin lui répond, (sur l'air : *M. la Palisse est mort.*)

C'est lui, plaignez ses malheurs,
C'est lui que le sort ballotte;
Reconnoissez-le à ses pleurs,
Encore plus à sa Culotte.

bout, & le remet avec soin dans sa poche aussi-tôt qu'il s'en est servi.

Quant aux *ongles*, on les laisse croître, ou si l'on demande une paire de ciseaux, on ne vous les confie pas; on vous les prête un moment, & le porte-clefs est là pour les reprendre aussitôt que vous avez fini. Le meilleur expédient est de les ronger.

Pour la *barbe*, c'est l'office du chirurgien du château; encore il s'en faut bien qu'on la fasse à tout le monde. Il y a tel prisonnier à la Bastille qui n'a pas vu couper sa barbe depuis cinq ou six mois. Le porte-clefs est présent pendant que le chirurgien fait sa fonction; & son œil vigilant observe bien, si la main du patient approche ou non de l'étui qui renferme les instrumens. M. de Lally donna aux *Bastilleurs* une belle scène à l'occasion d'un rasoir; il mit un jour en riant la main sur un, & faisoit mine de ne pas vouloir le rendre; cela n'annonçoit pas des desseins bien furieux: le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château, la garde étoit déjà mandée, vingt bayonnettes marchaient, on préparoit peut-être les canons, quand heureusement la révolte finit par la réin-

76 *Mémoires de la Bastille* ;
régation du frêle instrument dans son
étui. *Mém. de M. L.*

Régime de la Bastille.

Les anciens Mémoires écrits par des
commensaux mêmes du château, font
voir qu'autrefois les prisonniers détenus
à la Bastille étoient assez bien nourris,
du moins ceux dont quelque recomman-
dation particulière adouciſſoit le sort.
Aujourd'hui l'esprit d'avarice & de ra-
pine, qui préſide à toutes les opérations
du gouverneur actuel, a mis bon ordre
à l'eſpece d'aisance qui régnoit jadis.
C'eſt lui qui a l'entreprife à forfait de
tous les *encagés* ; & cette gargote royale
eſt conduite de maniere à être prodigieu-
ſement lucrative.

La nourriture des prisonniers eſt ré-
glée par un tarif ſuivant leur qualité.
Tout eſt préſcrit, ſuivant le cadaſtre mi-
niſtériel dont on n'auroit aſſurément pas
lieu de ſe plaindre, ſi le gargotier en
donnoit à ſes hôtes pour l'argent qu'on
lui paye.

Pour les princes, le prix par jour
eſt de 50 livres. Pour un maréchal de
France, 36 liv. Un lieutenant-général

des armées, 16 liv. Un conseiller au parlement, 15 liv. Un juge ordinaire, un financier, un prêtre 10 liv. Un avocat, procureur, 5 liv. Un bourgeois ordinaire, 4 liv. Enfin les valets, les colporteurs, les gens du bas étage, 3 liv.

De tous les objets à la charge du roi, il n'y en a point d'aussi bien payé que ce qui regarde la Bastille; & il n'y en a point dans aucun département quelconque, où le régisseur gagne autant & se fasse, outre ses appointemens, un revenu plus considérable par ce qu'on appelle le *tour du bâton*.

Au-dessus du nombre existant des prisonniers, grand ou petit, le roi fait bon au gouverneur de quinze places à raison de 10 liv. par jour; ce qui fait 150 liv. de profit clair, ou, comme on dit, d'argent sec & liquide, qui entre dans la poche du gouverneur, & lui forme une rente de deux mille cinq cent Louis d'or par an, auxquels on ajoute encore très-souvent des gratifications considérables, qu'il a l'art de faire trouver justes par la considération de la cherté des denrées.

Le roi lui accorde en outre le privilège de faire entrer dans ses caves une

quantité considérable de pieces de vin, franchises de tous droits. Le nombre en est fixé à 100 pieces, regardées comme suffisantes pour la consommation du château ; mais les commis qui n'ont rien à refuser à un gouverneur de Bastille, lui en laissent passer une quantité bien plus forte, & ce bénéfice qui est immense devroit sans doute rejaillir sur les prisonniers, auxquels du moins l'on devroit donner du vin passable.

Mais qu'arrive-t-il ? l'avide gouverneur qui se moque bien des ordonnances du roi quand il peut les éluder, vend son droit d'entrée à un cabaretier de Paris, qui lui paye pour cela, deux mille écus par an, & lui donne en échange du vin au plus bas prix pour les prisonniers.

Les grandes tables, c'est-à-dire, l'ordinaire de ceux dont le tarif est le plus haut, font pour les jours gras, une soupe, le bouilli, une entrée à dîner : le soir, une tranche de roti, un ragoût, une salade. En maigre, une soupe, un plat de poisson, deux entrées ; le soir, un plat d'œufs & un de légumes : le dessert du matin & du souper est un biscuit ou une pomme ; enfin une bouteille de vin par jour.

Les différences des tarifs moyens aux grands sont bien peu de chose. Elles consistent dans un demi-poulet de plus, ou un pigeon, ou un mauvais quartier de lapin, ou quelques oiseaux fort avancés.

Quant aux tables ordinaires, en voici le service détaillé.

Le dimanche à diner, une soupe de bouillon de corps-de-garde, une tranche de vache bouillie, & deux petits pâtés dont la cuisson n'est pas assez soignée pour qu'ils puissent être bons; le soir, une tranche de roti, veau ou mouton, un petit haricot où les navets abondent, & une salade. L'huile est ordinairement de la plus mauvaise qualité; elle fait soulever le cœur, & seroit tout au plus bonne pour les reverberes. Tous les soupers en gras sont uniformes.

Le lundi au lieu des petits pâtés, à midi, ce sont deux cotelettes ou un haricot.

Le mardi, une saucisse, ou un pied de cochon, ou une légère grillade de porc prétendu frais.

Le mercredi, une petite tourte dont le dedans est rempli de restes de cuisine, & dont le dessus est presque toujours brûlé ou à moitié cuit.

Le jeudi, des tripes en ragoût, ou quelques vieilles bribes de volaille qu'on ne pourroit pas garder jusqu'au dimanche suivant.

Le vendredi à diner, une petite carpe frite, de la raie puante, de la morue, ou quelque friture desséchée, accompagnée d'un plat d'œufs. A souper, des épinars ou autres légumes, & deux œufs à la coque.

Le samedi, la répétition de la veille; & le cercle invariable recommence le lendemain sans aucun changement pendant les 52 semaines qui composent l'année.

Le jour de la St. Louis, de St. Martin, & des Rois, chaque prisonnier a une augmentation de portion, qui consiste dans un demi-poulet roti, ou l'équivalent en autre chose. Le lundi gras on donne une tourte chaude.

Chaque prisonnier a par jour, une livre de pain & une bouteille de vin, qui, comme nous l'avons observé plus haut, est toujours mauvais & aussi aigre que du vinaigre. Le dessert consiste en une pomme, qui certes n'est pas choisie, quelques amandes ou raisins secs, semés légèrement sur le fond d'une assiette.

Rarement y a-t-on des cerises dans la saison ou des groseilles : cela seroit beaucoup trop délicat.

On est servi en étain ; il faut être un homme d'importance , un homme recommandé pour obtenir d'être servi en fayance à ses propres frais , & avoir cuillère & fourchette d'argent. Quant à l'étain qui est pour l'usage commun , il est impossible de se former une idée de la mal-propreté des assiettes & des plats. Dans les auberges & autres maisons publiques , où par économie l'on se sert de ce métal , ordinairement on le récure une ou deux fois par an : mais à la Bastille , on n'a pas le temps ou la volonté de s'en donner la peine. Les marmitons , tous occupés de la cuisine de M. le Gouverneur , ne regardent les prisonniers que comme les chiens de la maison , & pourvu qu'ils ne meurent pas précisément de faim , la gamelle dans quoi l'on jette ce qu'on leur donne est toujours assez propre.

Il y a des tables qui ne sont pas si dénuées quelquefois que l'ordinaire qu'on vient de détailler , mais l'accommodage est en général si dégoûtant , que l'abondance des mets n'est qu'un moyen de

plus pour avoir mal au cœur. Il n'y a point de gargotte à 12 sols par repas, où l'on ne soit mieux traité qu'à la Bastille. L'affaïsonnement y est mauvais, tout a fait négligé, la soupe sans aucun suc, & les viandes de la moindre qualité. Cette lésine contribue à ruiner la santé des prisonniers ; mais comme le gouverneur n'a personne au-dessus de lui pour tout ce qui concerne la nourriture, il faut en passer par-là. Si quelqu'un hasarde quelques plaintes à cet égard, dès-lors on le regarde de mauvais œil ; les désagrémens pleuvent sur lui de toutes parts : officiers, valets, tout est contre lui, & le cachot finit souvent par être le résultat de son humeur indifférente.

Les officiers de l'état-major n'ont aucune inspection quelconque sur le traitement physique des prisonniers : cela regarde le gouverneur seul, qui peut donner carrière à sa rapacité, sans que personne ose s'en mêler. Autrefois quelques prisonniers obtenoient de faire venir à manger d'un traiteur du dehors, mais à présent cela n'est plus permis.

Un des tourmens de l'imagination, qui affectent le plus ceux qui gémissent

à la Bastille, sur-tout ceux qui ne se sentent coupables de rien, & qui ne sont là, que parce qu'ils ont le malheur d'être l'objet de la vengeance de quelque scélérat puissant, c'est la crainte d'être empoisonné : & assurément cette crainte n'est pas tout-à-fait chimérique.

En effet, qui peut empêcher ces infâmes agens du despotisme de se défaire par des voies obliques de tel ou tel prisonnier, dont la mort est nécessaire à un ministre ? Seroit-ce l'honneur ? assurément aucun de ces gens-là n'en a point ; & malgré la croix de St. Louis dont les chefs de ces brigands civils sont décorés, tout le monde est intimément convaincu, que le scélérat qu'on mène à la potence, est souvent moins digne de l'opprobre public que ces géoliers gaulonnés. Seroit-ce le remords ? l'habitude de la dureté, de la barbarie, ne laisse plus entendre chez eux les cris de la conscience : un crime de plus ou de moins est une bagatelle. Seroit-ce la crainte que le secret en fût découvert ? ils savent fort bien le contraire : les affreux mystères de la Bastille sont plus impénétrables mille fois que ceux des anciens Hiérophantes d'Egypte.

Qui peut donc rassurer un infortuné, qui fait qu'il a tout à craindre de ses ennemis, & que sa mort est ce qu'ils desireroient le plus, parce qu'elle voilerait toutes leurs iniquités ? Le ministère lui-même a si bien senti la possibilité de ce crime, qu'il a toujours été ordonné qu'un soldat fut mis en faction dans la cuisine même, pour veiller à ce que personne n'approchât des marmites & des fourneaux, & à ce que les cuisiniers fissent leur devoir comme il convient. Aujourd'hui le gouverneur a eu le crédit de faire révoquer cette sentinelle incommode : & le moindre marmiteux, que quelques louis auront ébloui, peut mettre tout ce qu'il veut dans chaque portion.

Les porte-clefs font toutes les provisions au-dehors, & paient comptant tout ce qu'ils achètent. Ils doivent ne faire aucun compte, & ne se fixer jamais chez les mêmes boulangers, le même boucher, le même épicier ; &c. mais s'il lui faut trente livres de viande par jour, ils les prennent chez trois différens bouchers, & ainsi pour le reste, afin que les vendeurs ne puissent pas calculer le nombre des malheureux qui sont détenus dans la prison.

Si dans les boutiques où vont les porteclefs, on a l'indiscrétion de leur demander quelque chose qui ait le moindre rapport à la Bastille, fut-ce la chose la plus indifférente, ils doivent garder le silence.

L'état-major supérieur est composé de quatre officiers, l'inférieur de quatre porteclefs, & la cuisine de quatre marmitons. Ces douze hommes savent tous quels sont les prisonniers, malgré les ridicules minauderies (comme dit M. Linguet) avec lesquelles on feint de vouloir leur en dérober le secret. Tous sortent, tous se répandent dans Paris : ils y ont leurs maisons, leurs femmes, leurs amis, leurs connoissances : est-il donc si difficile de trouver un scélérat parmi cette troupe, qui pour de l'argent se laissât volontiers corrompre ? Lui seroit-il difficile ensuite de distinguer le plat destiné à celui que l'on voudroit empoisonner ? ou, pour parler sans détour, en est-il un seul parmi eux qui fit la moindre difficulté de se prêter à tout ce qu'on voudroit, pourvu qu'il y eût un petit avancement à espérer ? De telles horreurs, dira-t-on, ne peuvent guere se présumer ; mais présumeroit-on mieux

toutes celles qui s'y passent, & qui pour être moins éclatantes n'en sont pas moins affreuses ?

Chauffage de la Bastille.

En hiver les prisonniers, à taxe ordinaire comme au plus haut tarif, n'ont que six petites buches à brûler par jour ; le bois n'entre point dans le taux cité ci-dessus pour la nourriture, c'est un article à part, & sur lequel le gouverneur fait un profit encore plus inconcevable qu'on ne le peut dire.

Quelques prisonniers fortement recommandés ont du bois à discrétion, mais à leurs propres frais, c'est-à-dire, que le gouverneur fournit aux dépens de la bourse du patient, & qu'il a soin de faire porter au plus haut prix. Cette faveur, toute égale qu'elle devroit être en elle-même, n'est accordée qu'avec des peines infinies. Deux raisons s'y opposent : premièrement l'intérêt du gouverneur, qui alors ne gagne pas autant que sur le bois fourni aux prisonniers ordinaires ; & en second lieu, le murmure que cela peut occasionner parmi les autres prisonniers, qui pourroient s'en ap-

percevoir , & prendre de-là occasion de tourmenter les officiers , pour obtenir la même grace qu'on n'est plus curieux d'accorder , à moins que l'on n'y soit forcé par quelque recommandation supérieure.

Autrefois le bois se distribuoit sans compte & sans mesure , en raison de la consommation de chacun ; on ne chicanoit pas les prisonniers sur la quantité de feu dont ils disoient avoir besoin , pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction ; le prince vouloit qu'ils jouissent au moins de ce soulagement , sans en restreindre la dépense. L'intention est sans doute toujours la même , mais les procédés ont changé. Le gouverneur actuel a fixé la consommation de chacun à six buches , grosses ou petites , par jour , ainsi que nous l'avons dit ; ces buches n'ont que dix-huit à vingt pouces de longueur. L'économe distributeur a soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il est possible de trouver de bois le plus mince , & , ce qui est aussi incroyable que vrai , de plus mauvais. Il fait prendre de préférence les fonds de piles , les restes de magasins , dépouillés par le temps & l'humidité de tous leurs

fels, & abandonnés par cette raison à bas prix aux ouvriers, tels que les *brasseurs*, les *boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que substantiel. ---- Six de ces allumettes (dit fort plaisamment, mais avec vérité, M. Linguet) composent la provision de 24 heures pour un habitant de la Bastille. On demandera ce qu'ils font quand elle est disparue; ils font ce que leur conseille en propres termes l'honnête gouverneur: ils souffrent.

Il est arrivé quelquefois qu'un prisonnier, dans sa mauvaise humeur, ait voulu user de ces buches pour affommer le porte-clefs: dans la crainte de voir renouveler de pareilles scènes, on a soin de les donner si petites, si légères qu'il n'y a plus rien à craindre. Au reste, pendant le service, soit des repas, soit du bois, il y a toujours une sentinelle armée au pied de chaque tour, & pendant la messe, un soldat est en faction à la porte.

Promenades de la Bastille.

Cet article est un des plus curieux, & un de ceux où la barbarie du despotisme se fait le plus sentir aux infortunés

prisonniers. C'est encore l'auteur des Annales qui nous fournira les traits les plus frappans. Nous le mettons volontiers à contribution : égoïsme à part ; n'attrappe pas la maniere qui veut.

“ A la Bastille, est-on absolument privé d'air & d'exercice, *diront ceux qui ont lu les anciennes relations de ce château,* & ceux-mêmes qui s'y sont promenés par curiosité : car on y admet les curieux : le gouverneur, quoique logé au-dehors s'y rend souvent pour recevoir ses visites : tous ses collegues depuis le lieutenant de roi jusqu'au dernier marmiton y reçoivent les leurs : dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, & même en foule le public qui s'y rend pour jouir du coup d'œil „

“ Dans ces occasions, la Bastille n'offre que l'image du calme & de la paix. Tous ces spectateurs étrangers ignorent ce qui s'y passe, ce qui est renfermé sous ces voutes impénétrables dont ils admirent les dehors. Tel d'entre eux foule aux pieds le sépulchre de son ami, de son parent, de son pere qu'il croit à 200 lieues de lui bien tranquille, occupé de ses affaires ou de ses plaisirs „

“ Mais enfin tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure , voyant un jardin assez vaste , des plates-formes très-élevées , où par conséquent l'air est pur , la vue pittoresque , & entendant affurer que tout cela , les jours ordinaires , est à l'usage des prisonniers , sortent persuadés que si la vie n'est pas agréable à la Bastille , ces adoucissmens peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvoit être autrefois ; voici ce qui est arrivé depuis peu „

“ Le gouverneur actuel est un homme ingénieux , qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie intéressant ; il l'a loué à un jardiner qui en vend les légumes & les fruits , & lui en paye une somme fixe par an ; mais pour n'être pas gêné dans son marché , il a cru qu'il falloit en exclure les prisonniers ; en conséquence , il est venu une lettre , signée *Amelot* , qui défend le jardin aux prisonniers „

“ Quant aux plates-formes des tours , quoique à l'élévation où elles sont , il soit à-peu-près impossible d'y être reconnu ou de reconnoître : cependant comme elles donnent sur la rue St. An-

toine, dont on n'a pas encore chassé le public, on ne permettoit ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des géoliers de la maison, soit porte-clefs, soit officier; ils ont trouvé dans ces derniers temps, c'est-à-dire, depuis environ trois ans, que ces corvées les gênoient. D'ailleurs, il en résulloit des conversations avec le factionnaire. La vigilance du gouverneur en a pris l'allarme. En partie par condescendance pour la paresse de ses collègues, en partie par égard pour ses soupçons, il est venu une seconde lettre, signée *Amelot*, qui interdit les plates-formes comme le jardin „

“ Reste donc pour la promenade la cour du château, qui est un quarré long de seize toises sur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, sans aucune fenêtre : de sorte que dans la réalité c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre : l'été le chaud ne l'est pas moins, parce que l'air n'y circulant pas, le soleil en fait un vrai four. C'est là le *Lycée* unique, où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent

chacun à leur tour venir dégorger pendant quelques momens l'air infect de leur habitation „.

“ Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser , qui rend à la Bastille les heures si douloureuses , se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord on conçoit quelle sorte de promenade ce peut être qu'un semblable espace , sans abri quand il pleut , où l'on n'éprouve des élémens extérieurs , que ce qu'ils ont de fâcheux ; où dans l'apparence d'une ombre de liberté , les sentinelles dont on est entouré , le silence universel , & l'aspect de l'*Horloge* à laquelle seule il est permis de le rompre , ne rappellent que trop la servitude „.

“ C'est une remarque curieuse. L'horloge du château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t-on quel en est l'ornement , quelle décoration l'on y a jointe ? Des fers parfaitement sculptés. Il y a pour support deux figures enchainées par le col , par les mains , par les pieds , par le milieu du corps : les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes , après avoir couru tout-au-tour du cartel , reviennent sur le devant former un gros nœud ,

& pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modéler un homme & une femme „.

“ Voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promene sont recreés. Une grande inscription en marbre noir lui apprend qu'il en est redevable à M. *Raymond Gualbert de Sartines*, „ jadis lieutenant de police de Paris, qui ensuite a sauté à pieds-joints au ministère de la marine, & qui aujourd'hui n'est plus rien du tout.

Quelques reproches de plagiat qu'on puisse nous faire, nous ne pouvons nous dispenser de continuer ce récit de M. Linguet. Il offre des particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur cet article, & cet endroit est le plus agréable de ses Mémoires.

“ Ne pensez pas, *ajoute l'ex-avocat*, que le prisonnier jouisse de cette vue autant qu'il le voudroit; on mesure avec économie le temps où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne descend jamais que l'au-

tre ne soit remonté, & que graces aux lettres signées *Amelot*, cet entonnoir commun est le seul qui leur reste à partager, si la Bastille est fort peuplée, les portions sont plus petites. Je m'appercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faisoit fournir à ses plaisirs „.

“ Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouissance de ce soulagement ainsi modifié soit paisible & complete. Cette cour est l'unique chemin de la cuisine; c'est par là que passent les pourvoyeurs de toute espece, les ouvriers, &c. Or comme il faut sur-tout qu'un prisonnier soit invisible & qu'il ne voye rien, quand il se présente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *cabinet* : c'est un boyau de douze pieds de long sur deux de large, pratiqué dans une ancienne voute. C'est-là qu'il faut se receler au plus vite, à l'approche d'une botte d'herbes, avec le soin d'en fermer scrupuleusement la porte sur soi; car au moindre soupçon de curiosité, la moindre punition seroit une cloture absolue : & ces alternatives sont fréquentes; j'ai souvent compté que sur

une heure , durée de la plus longue promenade , il y avoit trois quarts d'heure consumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *cabinet* „.

A propos de ce cabinet , n'oublions pas l'histoire des bains de madame la gouvernante ; elle vaut la peine d'être répétée.

“ Qu'une femme de gouverneur se lave dans un lieu ou dans un autre , rien ne semble plus indifférent , mais à la Bastille tout a des conséquences douloureuses „.

“ La baignoire de *Madame* étant placée dans l'intérieur du château , pour y parvenir , il faut traverser la cour , & par conséquent le seul espace qu'aient les prisonniers pour se promener. Mais ce sont les laquais qui portent l'eau , il faut qu'ils entrent & qu'ils sortent ; par conséquent chaque voie entraîne pour le promeneur un ordre de se renfermer au *cabinet* „.

“ Ensuite viennent les femmes de chambre , il faut porter les *chemises* , les *serviettes* , les pantoufles de *Madame* : tout seroit perdu , si le reclus appercevoit le moindre de ces *secrets de l'état*. Chaque importation produit donc encore un ordre du *cabinet* „.

„ Enfin arrive *Madame* elle-même : elle n'est pas légère, sa marche est un peu lente : l'espace à parcourir est un peu long : le sentinelle, pour faire sa cour & prouver son exactitude, crie, *au cabinet*, dès qu'il l'apperçoit ; il faut fuir, il faut s'enfermer jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire ; & quand elle sort, sa retraite est accompagnée des mêmes formalités. Il faut supporter de nouveau, dans le *cabinet*, la maîtresse, les femmes de chambre & les laquais „

“ De mon temps le sentinelle, dans un de ces passages, ayant oublié de heurter le signal de la fuite, la moderne *Diane* fut vue dans son déshabillé : j'étois l'*Actéon* du jour : je n'essuyai point de métamorphose ; mais le malheureux soldat fut mis en prison pour huit jours : je ne pus l'ignorer, puisque j'en entendis donner l'ordre „

“ Ailleurs les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une gouvernante de Bastille n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir „

Cette histoire du cabinet décrite si plaisamment par M. Linguet, n'est que trop vraie. Avec cette indigne sujettion
les

les promenades sont plutôt un supplice qu'une récréation ; & mieux vaudroit sans doute laisser un homme dans sa chambre , que d'en faire une marionette traitée si impertinemment. Arrive-t-il que le gouverneur donne un grand dîner , (ce qui lui est bien facile , aux dépens de ses pigeonceaux) alors on vous dit nettement qu'il n'y a point de promenade. Les chiens de basse-cour d'un garde-chasse ou d'un fermier sont-ils conduits avec plus d'insolence ? Et que doit-on penser du scélérat , qui s'embarrasse peu pour son plaisir d'aggraver les chagrins , les peines , le désespoir de tant de personnes qui languissent sous le poids de ses caprices , & dont le dernier vaut mille fois mieux que lui ?

Pour apprécier combien est cruelle la privation de quelques heures de promenade par jour , lorsqu'on est renfermé pendant des mois , des années entières , il faudroit faire réflexion aux effets physiques qui résultent d'une respiration continuelle du même air : il faudroit penser un peu au désespoir habituel d'un homme qui n'a aucune distraction extérieure : alors sans doute un gouverneur , humain , juste , honnête , sacrifieroit vo-

lontiers ses plaisirs au moment de bonheur qu'il pourroit procurer aux infortunés que le gouvernement lui confie. Mais il faudroit supposer une ame sensible , un cœur capable de sentimens d'humanité : & c'est précisément le contraire de ce qu'est ordinairement un gouverneur de Bastille. La plupart ont été des hommes sans naissance, parvenus à cette place lucrative par des moyens honteux , & qui les mettent dans la nécessité de voler , pour remplir les engagements qu'ils ont pris avec ceux qui ont intrigué pour leur procurer cet emploi.

Le gouverneur actuel , *M. de Launay* ; est peut-être , de tous ceux qui l'ont occupé jusqu'à présent , le plus avare , le plus insensible aux maux de l'humanité , & par-dessus tout , le plus insolent de tous les gens de rien parvenus. Il n'y a guere que *M. de Rougemont* , commandant de Vincennes , qui puisse lui être comparé. Nous en dirons un mot.

Etat-Major de la Bastille.

Cet Etat-Major consiste en un gouverneur dont la place vaut, outre ses appointemens de la cour, plus de 60,000

livres de rente qu'il gagne, ou plutôt qu'il vole, sur la nourriture des prisonniers. Un lieutenant de roi dont le brevet est de soixante mille livres, & qui en retire cinq mille francs par an; un major a 4000 livres d'appointemens; un aide-major a 1500 liv., & un chirurgien a 1200 liv. Ce dernier fait des profits immenses sur les remedes qu'il fournit & dont le roi fait les frais. Le médecin ne demeure point dans le château; il loge aux tuilleries, c'est-à-dire, à une lieue de la Bastille; & l'on sent bien que ce docteur est un homme trop important pour faire beaucoup de cas de son service: il a ses affaires, ses plaisirs, ses visites; sa place n'est qu'un titre dont les fonctions ne le touchent gueres, & quand un prisonnier est malade, il trouve toujours que ce n'est rien, pour ne pas multiplier ses courfes dont le nombre ne lui produit rien, parce qu'il est payé à l'année.

Le gouverneur actuel DE LAUNAY regarde comme son bien propre, comme un vrai patrimoine, dit l'auteur des Annales, les 60,000 livres de rente qu'il tire par son emploi; & il en a quelque raison, car il les a achetées, & même assez cherement.

1°. Il en a obtenu la survivance du temps du précédent gouverneur M. de Jumilhac ; mais celui-ci pour se déterminer à accepter un coadjuteur , a exigé cent mille écus comptant , qui lui ont été payés ; & de plus le mariage de son fils avec la fille de M. de Launay , regardée comme une riche héritière ; ce qui a eu lieu.

2°. M. de Launay , malgré cet accord , n'ayant pour lui ni nom , ni services , ni agrémens , ni même de protections , auroit encore pu effuyer un refus : heureusement il avoit un frere au service de M. le prince de Conti. Ce frere a obtenu l'intervention du prince qui a eu le consentement du ministre dont les commis ont expédié les patentes signées Amelot ; & pour payer la recommandation de son cadet , l'heureux aîné lui a assuré une pension de dix mille livres par an sur les revenus de sa place.

Ce marché est tout public à la Bastille : il n'y a pas un des marmitons qui n'en soit instruit ; & pourquoi s'en scandaliserait-on ? tous les emplois qui y existent en occasionnent de semblables. Celui de lieutenant de roi , vaut , avec le tour de bâton , environ 8000 liv. par

an. Le possesseur actuel en a donné à son prédécesseur une somme comptant, & de plus une pension annuelle de mille écus.

Les emplois des porte-clefs valent à peu-près 900 livres par an ; ce sont ordinairement , ainsi que nous l'avons dit , d'anciens laquais du gouverneur ; ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait bourreaux ; mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce fruit honteux de leurs fatigues passées. Il n'y en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant un présent ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin le *blanchissage* même est l'objet d'un tripotage de cette espece. La blanchisseuse en titre reçoit du roi environ trois sols par chemise ; elle afferme son brevet à un sous-traitant qui lui en laisse le tiers , & qui gratte le linge des reclus à deux sols par piece.

Voilà comme se fait le service du roi & celui des prisonniers : voilà comment se maquignonent ces emplois *de confiance* ! Voilà à la discrétion de qui est remise la vie d'un homme innocent , qui n'a à se reprocher que le malheur , plus souvent attaché à la vertu qu'au crime,

d'avoir des ennemis nombreux & puissans ! *Mém. sur la B.*

Il n'y a gueres plus de 30 ans que l'état-major de la Bastille existe sur le pied actuel. Anciennement le gouverneur & le lieutenant-de-roi étoient les seuls à la nomination de la cour. Les autres officiers étoient nommés par le gouverneur qui pouvoit les destituer à sa volonté : ils avoient sous eux des archers de compagnies franches , des bourgeois soldés par le gouverneur , pour la garde du château. M. d'Argenson leur fit substituer un état-major , avec une compagnie d'invalides de cent hommes , qui ont à leur tête deux capitaines & un lieutenant , lesquels sont fort bien payés. Quant aux soldats , leur paye est de 10 sols par jour ; ils sont entretenus de sel , chandelle , bois , linge & souliers. Les soldats ne peuvent découcher sans la permission du gouverneur. Plusieurs l'obtiennent , les autres font le service des absens qui leur abandonnent la moitié de leur paye.

Aucun des officiers ne peut diner dehors sans permission , ni découcher sans un congé du ministre.

Le major est chargé de tout ce qui re-

garde la correspondance , & a le détail de la plume. Il dresse tous les mois les comptes; il en remet le double au ministre dans le département duquel est la ville de Paris , ainsi qu'au contrôleur-général des finances , & au lieutenant de police. Ces comptes présentent le tableau du nombre des prisonniers , de leurs noms & le calcul des dépenses. Cet officier reçoit l'argent du contrôleur-général & fait les payemens. La dépense générale monte par mois , l'un dans l'autre , à 60 mille livres , dans lesquelles ne sont point compris les appointemens ni gages de personne.

Par le tableau que nous avons donné ci-dessus de la maniere dont les prisonniers sont nourris & meublés , on peut se faire une idée du bénéfice énorme que le gouverneur & le reste de la séquelle font annuellement sur ce qu'ils appellent leurs *pigeonneaux*. Il n'y a pas un de ces gens-là qui ne trouve que la Bastille est la plus belle invention du monde ; plus leurs cavernes sont pleines , plus ils redoublent de gain ; & l'on peut bien s'imaginer , s'ils sont portés à faire le moindre effort pour procurer une liberté plus prompte aux malheureux dont

la détention est pour eux un profit si clair.

Le major est encore chargé du livre d'entrée & de celui de sortie. Le premier contient le nom & la qualité de chaque prisonnier, le *numéro* de l'appartement qu'il occupe, & la liste de ses effets déposés dans la case du même *numéro*. On se souvient qu'à côté de la *salle du conseil*, nous avons dit qu'il y avoit une vaste pièce qui servoit de dépôt pour les effets des prisonniers : cette pièce est remplie d'armoires très-grandes, distribuées par cases, étiquetées des mêmes *numéros* que les chambres du château.

Le livre de sortie contient une formule de serment de ne rien révéler de tout ce qu'on a vu, sçu & entendu à la Bastille; (il y a bien de la bonté, pour ne pas dire de la sottise, à imaginer qu'un homme une fois sorti de ce gouffre affreux se croye lié par cette ridicule cérémonie ! Si les loix les plus sacrées ont été enfreintes sans difficulté contre lui, un serment ainsi extorqué est-il en droit de le retenir un moment ? Il faut avouer que le despotisme est bien gauche) de plus, une formule de protestations de fidélité, de respect, de soumission & d :

reconnoissance (celui-là est fort) pour le roi; d'assurance que les faits qui ont compromis le prisonnier ont été l'effet de l'erreur seule de l'esprit; d'actions de grâces de ce que Sa Majesté ne l'a pas livré à des *commissaires extraordinaires*; enfin d'une accusation d'avoir reçu tous ses effets, argent, &c. (Un pauvre prisonnier trop heureux, trop content de décamper, ne se fait pas prier pour signer tout ce qu'on veut: que le compte soit juste ou non, il est bien trop pressé pour y regarder de si près; il a encore trop peur pour oser dire un mot, & les dogues de la Bastille ont bon marché de sa facilité, pour s'approprier ses dépouilles). Ce protocole doit être signé par chaque prisonnier à l'instant de son départ.

Un troisieme livre, en feuilles détachées, contient les noms des prisonniers & le tarif de leur dépense. C'est le relevé de ce livre qui passe tous les mois sous les yeux du ministre.

Quant au registre du détail de la dépense journaliere, il n'est vu que par le gouverneur, c'est le chef de cuisine qui le tient: le major n'y a aucune inspection.

Enfin le quatrieme livre est un *in-folio* immense, ou plutôt une suite de cahiers

qui augmentent journellement. Ces cahiers sont renfermés dans un grand carton ou porte-feuille en maroquin fermant à clef. Les pages en sont distribuées par colonnes dans l'ordre suivant : (ce livre est véritablement trop curieux pour ne pas donner le précis de la manière dont il est tenu).

I. Colonne.	Noms & qualités des prisonniers.
II. Col.	Date des jours d'entrée des prisonniers au château.
III. Col.	Noms des secrétaires d'état qui ont expédié les ordres.
IV. Col.	Date de la sortie des prisonniers.
V. Col.	Noms des secrétaires d'état qui ont signé les ordres d'élargissement.
VI. Col.	Causes de la détention des prisonniers.
VII. Col.	Observations & remarques.

Le major peut remplir de lui-même les cinq premieres colonnes, ainsi que la septieme. Quant à la sixieme, il suit les indications que le ministre ou le lieutenant de police lui donne. S'il étoit possible de jeter un coup d'œil furtif sur ce livre, que de choses étonnantes & singulieres n'y verroit-on pas ? Mais il n'est guere probable, malgré la certitude du secret, que le ministre soit sincere dans ce qui regarde les articles de la VI. Colonne : il auroit trop souvent à rougir de lui-même ; il y fait coucher quelques mensonges, ou ce qui est encore plus commode, il n'y fait rien mettre du tout, & cet endroit de la colonne reste en blanc.

Mais comment ce même ministre ne sent-il pas que ce silence du livre doit l'accuser lui-même aux yeux de la postérité ? Est-il d'autre cause à assigner que le caprice ou la vengeance, lorsque le registre n'en présente aucune autre ? On ne dira pas qu'il y a des causes d'emprisonnement qu'il faut taire : car s'il est quelquefois nécessaire, pour certaines raisons, de cacher au public quelques crimes secrets, au moins la vérité devroit-elle être exposée dans tout son jour

sur le livre consacré à cet objet : ne fut-ce que pour la justification future du ministère qui , malgré son pouvoir sans bornes , n'est pourtant pas encore parvenu à donner sa simple volonté pour loi. Mais ces considérations délicates ne sont pas faites pour être senties par des hommes en place éblouis de leur pouvoir. Le malheureux qui se trouve sur leur chemin est moins que l'insecte qu'ils écrasent sous leurs pieds. D'un trait de plume que leurs doigts vindicatifs traacent , souvent en sortant des bras d'une femme perfide & corrompue qui les excitent , ils signent froidement l'infortune d'un citoyen honnête , qui aura dit trop haut sa manière de penser sur leur compte ; & l'on comprend bien que dans un cas de cette espèce , on a soin de *mettre en blanc* les causes de la détention.

L'hommage que nous devons à la vérité , nous force cependant de convenir qu'aujourd'hui ces exemples sont beaucoup plus rares ; graces à la vigilance paternelle du Monarque qui regne sur la France , & aux sentimens d'humanité qui commencent à percer jusques
jusques dans les bureaux.

La septieme colonne , destinée aux *observations* & remarques , contient l'historique des faits , gestes , caracteres , vie , mœurs & fin des prisonniers. Ce sont des especes de mémoires secrets dont la vérité dépend du jugement droit ou faux , de la volonté bonne ou mauvaise du major , qui le plus souvent n'est rien moins qu'un philosophe , rien moins qu'un observateur impartial , rien moins qu'un officier de mérite , rien moins qu'un homme juste & sincere.

Ce livre est d'une invention du sieur *Chevalier* , qui occupoit la place de major de la Bastille , en 1774. Le ministere l'ayant chargé d'écrire l'histoire secrette de ce château depuis son origine , il a remonté jusqu'aux découvertes les plus reculées qu'il a pu faire dans le dépôt des archives. Quand une feuille est remplie , elle entre dans ce dépôt , où tout est conservé pour la postérité , qui n'y trouvera pas toujours le vrai qu'elle y croira voir. Il y a un archiviste appointé.

Il entre encore dans les fonctions du major , de réunir dans un registre à part tous les ordres donnés ou adressés au gouverneur de la Bastille , toutes les lettres des ministres & celles de la police :

le tout est soigneusement recueilli , & se retrouve au besoin.

Avant de terminer cet article sur l'état-major de la Bastille , il faut tenir la promesse que nous avons fait plus haut au lecteur de lui donner quelques détails sur le commandant de la prison ou château de Vincennes. Cette petite digression servira de piece de comparaison , & ne nuira point à l'intelligence du reste. C'est par-tout le même esprit d'avarice & de barbarie , par-tout la même inhumanité envers les prisonniers nommés d'état : c'est dans l'ouvrage récent , intitulé : *des Lettres-de-Cachet & des Prisons d'Etat* , que nous allons puiser la matiere de ce court épisode.

Cet homme (*M. de Rougemont , l'archetype de M. de Launay*) a toute la bouffissure de la plus orgueilleuse ignorance : c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance , il voudroit l'insufer à tous les autres , & se faire regarder comme un homme essentiel & nécessaire à l'état. Il le dit , il le croit même , tant la bêtise est présomptueuse , ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur.

Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoûtant costume , il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont point subordonnés , & ses prétentions toujours repoussées , renaissent toujours du sein des humiliations. Comment s'en dédommage-t-il ? en faisant courber sous le poids de ses caprices tout ce qui est dans sa dépendance Il va traînant par-tout son énorme corpulence : les sarcasmes pleuvent sur lui ; n'importe , il continue en bourdonnant son assoupissante allure (comme dit Pope) : le railleur , c'est fouetter un sabot. Mais au Donjon de Vincennes , c'est un despote absolu qui jouit de la volupté la plus grande pour lui , lorsqu'il peut ouvrir & fermer des cachots , river des chaînes , appesantir un sceptre de fer A la moindre apparence d'une contradiction , il entre en fureur , il écume. Soyez ferme , bientôt il devient lâche & rampant : vous n'obtiendrez à la vérité que de vaines promesses , mais du moins , il vous craindra. Si vous fléchissez , il vous opprimera ; & si vous lui donnez prise , il vous étouffera.

Dès le premier moment de son regne , il prédit que tout changeroit au Donjon

de Vincennes , & tout a changé (*).
A force d'intrigues , il a écarté tout ce
qui pouvoit le surveiller. Ces magiques
paroles LE SECRET , LA SURETÉ , lui
ont suffi pour bouleverser cette maison.
Il semble à l'entendre que tout seroit
perdu & l'état en danger , si l'on savoit
le nom d'un prisonnier. Si ce géolier le
pouvoit , leurs poëles leur serviroient de
prison. On croiroit à voir ses inquié-
tu-

(*) Hélas ! oui , tout y est bien changé !
Rappelions au lecteur , à ce sujet , ces beaux
vers de la Henriade.

Que vous êtes changé , séjour jadis ai-
mable !

Vincennes , tu n'es plus qu'un Donjon dé-
testable ,

Qu'une prison d'Etat , qu'un lieu de dé-
sespoir ,

Où tombent si souvent du faite du pou-
voir

Ces ministres , ces grands qui tonnent sur
nos têtes ,

Qui vivent à la Cour au milieu des tem-
pêtes ,

Oppresseurs , opprimés , fiers , humbles
tour-à-tour ,

Tantôt l'horreur du peuple & tantôt son
amour.

des, vraies ou feintes, que c'est un ouvrage bien difficile que de garder des hommes enfermés dans un château où les précautions pour la *fermeture* sont poussées à un degré excessif.

Une fois dans le mois, & souvent moins encore, cet homme va par désœuvrement visiter quelques prisonniers dans leur chambre. Lui parle-t-on de la nourriture (qui est tellement détestable que les ramoneurs mêmes refusent d'acheter les restes) il se recrie : *ah ! Monsieur, vous êtes le seul qui vous plaignez. En vérité, vos murmures m'étonnent, je ne mérite pas ce procédé ; j'ai des attentions uniques, je ne crois pas qu'il y ait de fraude : les porte-clefs sont d'honnêtes gens ; d'ailleurs, je les surveille de près* Vraiment il est bien question des porte-clefs ! Où pourroient-ils trouver des alimens plus mauvais pour les substituer à ceux que fournit ce faquin Insistez-vous ? il prétend que c'est humeur, injustice, en un mot que vous êtes un *frondeur* : car dans son opinion, se plaindre de lui, c'est se plaindre du gouvernement JE REPRÉSENTE LE ROI, disoit-il un jour à un prisonnier. — Vous, Monsieur — Oui, moi. —

Le prisonnier le fixe, le mesure du haut en bas, (le trajet n'est pas long) & s'écrie : *ma foi, il est grotesquement représenté.* On peut penser si le sarcasme a été payé : un lâche fripon ne pardonne guere mais quoi ! parce que le voleur est inséparable de l'homme, l'homme est inséparable de la place ! A ce compte, quelles infamies ne pullulleront point à l'ombre de l'autorité ? Bisare conduite, d'unir ainsi ce qu'il y a de plus vil & de plus respectable !

Si le prisonnier que visite M. de Rougemont est un homme qui ne lui dispute rien, qui ne lui demande rien, qui souffre en silence ; le commandant s'épuise en offres de service ; il promet tant, qu'il ne sauroit tromper. Eh ! comment tromperoit-il ceux qui le voyent si barbarement vorace, si impitoyablement dur dans les choses mêmes les plus indifférentes à la sûreté, & qui ne lui coûtent rien ?

Que la nourriture soit excessivement mauvaise, que M. de Rougemont fasse à cet égard les gains les plus illicites : encore cela peut-il s'expliquer. Cet homme manque d'ordre & d'intelligence. Constantement aiguillonné par la vanité, il

veut dépenser & ne fait pas compter. Jamais il n'a d'argent (avec 30,000 liv. de rente) jamais de provisions, jamais d'exactitude à remplir ses engagements : il est donc obligé de fermer les yeux sur les brigandages de ses valets. C'est le tonneau des Danaïdes qui toujours rempli s'écoule toujours. Tout cela se comprend. Mais pourquoi des barbaries gratuites & stériles ? Si ce n'est parce que faire du mal est sa plus douce jouissance ; parce que son ame, si ce misérable en a une, est un composé de barbarie, d'orgueil & de petitesse. Qu'on dise, par exemple, quel peut être le but d'un homme qui, voyant de beaux fruits dans le jardin des prisonniers, fait abattre les arbres qui les portent ? Et remarquez que ce n'est pour aucune raison plausible, même d'avarice ; car il laisse pourrir les fruits, & fait scier les arbres au pied, au lieu de les transplanter. Qu'on dise à quoi bon détruire de belles couches de fleurs, & empêcher ces malheureux de les cultiver, même avec une beche de bois ?

Un prisonnier demande un miroir. —
CE N'EST PAS LA REGLE. — Mais fait-on des brèches, enfonce-t-on des portes

avec un miroir? ----- N'importe, on peut correspondre. ----- Mais avec qui? Ma fenêtre est bouchée avec une trémie; je ne vois que les astres. ----- CE N'EST PAS LA REGLE. ----- Mais fixez-le contre le mur & donnez-le moi si petit que vous voudrez. ----- CE N'EST PAS LA REGLE. ----- Mais, Monsieur. CE N'EST PAS LA REGLE: & puis mon brutal vous plante-là.

Les malles d'un prisonnier contiennent des effets qui lui sont indispensablement nécessaires. Peut-être manque-t-il de *bas*, de *culottes*? Que ne lui donne-t-on ce dont il peut jouir sans danger pour la sûreté de la prison? ----- Mais il faut faire un inventaire. ----- Eh! pourquoi cet inventaire? Volera-t-on ce prisonnier dans une chambre si bien fermée? ----- LA REGLE, Monsieur, LA REGLE, l'ordre, la probité, l'honneur! ----- Eh bien, scrupuleux géolier, faut-il beaucoup d'heures pour dresser cet inventaire? Ah, vraiment des heures! des mois ne suffissent pas. Ces malles ont des ferrures, des ferremens, il faut les dépecer. ----- Eh bien, faites appeler un ferrurier. ----- Demain, la semaine qui vient: on a bien

le temps, ma foi, de s'occuper de toutes vos fantaisies dans une place qui demande tant de soins, où il faut courir sans cesse. — Comment, *courir*? Et moi, je croyois bonnement que de tous les postes, c'étoit le plus sédentaire. — Quoi! ne faut-il pas être à Paris, à la Cour, observer, proposer, rendre compte, *travailler avec le ministre, avec le maitre* (expressions favorites de cet impertinent) — Soit; mais pourtant les habits de tel prisonnier tombent en lambeaux. — Qu'importe? Voit-il quelqu'un? Oh! non: mais enfin on aime être vêtu, ne pas geler de froid, être propre. — Eh bien on verra.... hélas! quand? Dieu, mais Dieu seul le fait.

Ce n'est pas tout. — Ces malles infortunées contiennent des livres..... Des livres! Bon Dieu! des livres!..... Les voilà prosrites à jamais. Des livres étrangers n'entrent point dans le Donjon de Vincennes; fut-ce *l'imitation de Jesus-Christ*. On auroit trop peur que celle de *Beaufort* ne fût à côté (*).

(*) Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, le duc de Beaufort fut mis à Vincennes & trouva le moyen de s'en fauver. Le

Dans une altercation assez vive avec un de ses préposés qui se reclamoit du lieutenant de police, il eut la sotte assurance de dire, *qu'il ne travailloit qu'avec le maître & avec ses ministres.* " Je ne le
 „ savois pas, repliqua froidement celui
 „ qui disputoit ; mais comme je ne suis
 „ point appelé à de si hautes destinées,
 „ vous trouverez bon que je me mette
 „ sous la protection de mon supérieur

prince de Condé, le prince de Conti & le duc de Longueville y furent aussi renfermés par les intrigues du cardinal Mazarin. Le prince de Conti qui s'amusoit à lire, demandoit entr'autres livres *l'Imitation de Jesus-Christ*, & moi, dit le Grand Condé, je voudrois *l'Imitation de Beaufort.* ----- Le Grand Condé passoit son temps à jurer, & à cultiver des œillets en pots dont on a long-temps conservé des marcottes. On appella ces œillets les panaches du Grand Condé. La célèbre Mademoiselle de Scuderi étant allée à Vincennes, on lui fit voir ceux que ce prince avoit lui-même cultivés ; elle fit cet impromptu.

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
 Arroisa d'une main qui gagna des batailles,
 Souviens-toi qu'Apollon bâtissoit des murailles,
 Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

„ immédiat , & & que je le fasse juge
„ entre nous „. A l'instant le comman-
dant qui eut peur , le caressa , l'appaisa ,
& lui accorda tout ce qu'il voulut. C'est
ainsi que des gens qui n'ont rien à se
reprocher , & qui sont à même de se faire
entendre , sont bien sûrs de mettre à la
raison un misérable , qui n'a d'autre sau-
ve-garde que le silence auquel il voudroit
réduire tous ceux qui ont affaire à lui.

Mais de malheureux prisonniers , que
feront-ils ? La plupart d'entr'eux trem-
blent , quand on leur prodigue ces mots
imposans de *ministres* , de *maîtres* : ils se
prosternent devant leur géolier , dont ils
admirent avec terreur l'importance &
le crédit *J'en parlerai au roi* , disoit
Bontems ; & cette habitude étoit si forte
en lui , qu'un courtisan lui ayant de-
mandé des nouvelles de sa femme , il ré-
pondit : *j'en parlerai au roi*. Au moins ce
ridicule ne faisoit de mal à personne ;
mais quand M. de Rougemout renvoie un
porte-clefs qui l'a guêté inutilement huit
jours de suite , pour lui communiquer la
demande d'un prisonnier , en lui disant :
je n'ai pas le temps , le ministre m'attend :
croit-il que le prisonnier soit fort satis-
fait de ce *Lazzi* ?

Un reclus de ce triste repaire veut se faire raser la tête : le chirurgien-major n'ose le faire sans permission ; il la demande , le commandant lui répond gravement , *j'en parlerai au ministre : à la bonne heure , ce n'est là qu'une petite contrariété pour le prisonnier. Mais un autre est déchiré de coliques néphrétiques , des bains lui sont absolument nécessaires ; on cherche M. de Rougemont , on le guète , on lui écrit , on le joint enfin : on lui expose le cas : je donnerai des ordres , dit-il froidement. ----- Mais Monsieur , vingt-quatre heures peuvent décider de la vie de cet homme. ----- Tant-pis , répond-t-il , mais je n'innoverai rien sans ordre.*

A la vue de ces contrariétés si barbares , un être vif & sensible doit soigneusement veiller sur lui-même ; car il peut se perdre par un emportement. Un homme sage & modéré se tait , & soupire doublement après sa liberté , soit pour la recouvrer , soit pour sortir des serres cruelles d'un tel vautour.

Mais combien ne faut-il pas être maître de soi , pour pouvoir écouter patiemment des absurdités & des mensonges qui excitent l'indignation. M. de Rougemont

gemoit voit-il qu'on lui prête une oreille attentive ? il entasse les fables les plus mal tissées & les plus sottes , les fanfaronades les plus ridicules , le tout délayé dans un style de laquais & orné du geste le plus grotesque. Il ne cesse de parler de ses procédés , de sa générosité ; ensuite passant au pompeux étalage de ses services , de ses qualités , de ses amis , de ses biens , il se jette dans des bavardages qui n'ont pas plus de bon sens que de vérité. Heureux le patient qui l'écoute & qui n'est qu'ennuyé ! Heureux celui qui n'entre pas dans des fureurs d'indignation , quand il entend cet être vil vanter ses soins , ses bontés pour les prisonniers ! Un homme franc & généreux a besoin d'un grand effort sur lui-même pour écouter de sang-froid un sot qu'il méprise aussi souverainement , & dont il reçoit tant d'injures journalières ; parler de sa sensibilité , de son désintéressement , & mendier d'une manière si basse les applaudissemens de ceux qu'il outrage.

Telle est en bref l'esquisse du caractère physique & moral du principal géolier de Vincennes , tracée assurément de

main de maître , & dont personne n'oseroit révoquer la véracité en doute, si l'on pouvoit sans risque nommer l'auteur des *Lettres - de - Cachet & des Prisons d'Etat* : quoiqu'il n'y ait guere de gens un peu instruits, ou un peu connoisseurs, qui ne le dévinent. Revenons maintenant à notre premier sujet.

Rondes de la Bastille.

Il n'y a point de place de guerre où le service militaire se fasse avec autant d'exactitude qu'à la Bastille, & il n'y en a point peut-être d'aussi bien fortifiée.

Le château est entouré d'un fossé large d'environ cent vingt pieds, mais qui n'a d'eau que lors des grands débordemens de la Seine, ou après des pluies abondantes. Ces eaux qui ne s'évacuent point, & qui ne sont jamais renouvelées, crouissent, se corrompent, & enveloppent la *royale-prison* de vapeurs mortifères, qui incommovent beaucoup les prisonniers, sur-tout ceux dont les lucarnes donnent sur la partie du fossé du côté du nord. Ce fossé est entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation, contre lequel est attachée une gallerie de bois à rampe

qui regne dans tout le pourtour du château. On appelle cette gallerie les *Rondes*. Deux escaliers placés à droite & à gauche, en face du grand corps-de-garde conduisent à ces *Rondes*. Des sentinelles y sont placées le jour & la nuit. Elles se promènent sans cesse & examinent si les prisonniers font quelques tentatives. Pendant la nuit, les sentinelles sont posées sur ces *Rondes*, au nombre de quatre à la fois. Les officiers & sergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'assurent par les *qui-vive*, si les sentinelles veillent. Chaque soldat en faction a son instant de ronde marqué. Tous ont des pieces de cuiyre numérotées & trouées qu'ils passent dans une aiguille, dont la base est adhérente au fond d'une boîte cadénacée, telle qu'on en a dans les villes de guerre. Cette boîte est portée tous les matins à l'état-major. Les officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pieces enfilées & jugent de l'exactitude ou du défaut des rondes. On rend compte en même temps au lieutenant de roi & au major de tout ce qui a été vu, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui se passe en-dedans ou en-dehors est rapporté & écrit exactement.

Le jour comme la nuit, la sentinelle intérieure du château sonne une cloche à toutes les heures pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche , on en sonne une autre la nuit sur les rondes de quart-d'heure en quart d'heure. Il est impossible de s'imaginer combien cette lugubre sonnerie est accablante pour les prisonniers. A tout moment, leur sommeil est interrompu par cette cloche, qui les avertit sans cesse du malheur qu'ils ont d'être sous la puissance de tigres qui les déchirent.

La garde de la Bastille monte à onze heures du matin. La retraite de la garnison sonne à neuf heures du soir en hyver, & à dix heures en été. Les ponts se levent entre dix & onze heures. Le premier s'abbaisse souvent pour la commodité de M. le gouverneur, quand il a des soupers en ville ou compagnie chez lui. Tout s'ouvre à quelque heure que ce soit, quand il arrive des ordres du roi.

Au-dehors du château, du côté du fauxbourg St. Antoine, il y a un grand bastion dégagé du corps de la Bastille. C'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée de Paris. On y a

planté des arbres, il est cultivé, & c'est présentement un jardin qui rapporte beaucoup au gouverneur. La porte du chemin qui y conduit est entre la tour du *Trésor* & celle de la *Comté*.

A la gauche de la Bastille étoit la porte St. Antoine que l'on a abattue depuis quelques années, pour rendre plus large ce passage très-fréquenté. Cette porte étoit flanquée d'un bastion parallèle à celui qui sert de jardin au château : on y a construit des maisons.

La Bastille peut contenir quarante prisonniers dans des chambres séparées. Quand il y en a un plus grand nombre, ainsi que cela est arrivé souvent sur la fin du regne de Louis XV, on en met quelques-uns ensemble, ce qui n'a lieu que le moins possible ; ou l'on en transfère à Vincennes, à Charenton, & autres châteaux diminutifs de la Bastille.

Le lieutenant-général de police de Paris est le subdélégué du ministère au département de la Bastille. C'est lui qui deux ou trois fois l'année y vient faire ce qu'on appelle les *grandes visites*. Elles consistent en un dîner splendide que lui donne le gouverneur ; & lorsque les vins

délicieux , le café , les liqueurs ont suffisamment égayé les esprits , & qu'on s'aperçoit que le temps est presque écoulé , on se leve & l'on marche froidement vers les tours , d'où l'on sort le plus vite qu'on peut , pour aller commencer la partie , & ne pas faire attendre Madame.

Le lieutenant de police a sous lui un commissaire en titre , que l'on nomme le *commissaire de la Bastille* , & qui a des gages fixes pour faire ce qu'on appelle les instructions ; mais il ne les fait point exclusivement : il n'a aucune inspection , ni fonction que dans le cas où il reçoit des ordres. La raison en est , que tout ce qui se fait dans ce château est arbitraire.

Les prisonniers de la Bastille sont de deux sortes : prisonniers d'Etat & prisonniers de police. Les prisonniers d'Etat (comme furent , par exemple , sous le regne dernier , M. de la Bourdonnais , M. de Lally & tous ceux qui furent impliqués dans les brigandages du Canada) sont en très-petit nombre. Dans le temps des persécutions qu'amena une fottise papale qu'on nomme *la Bulle* , les prisonniers d'état étoient beaucoup plus nombreux , parce qu'on appelloit de ce nom

tous les Janfeniftes que l'on renfermoit en vertu d'une *Lettre de petit cachet*, ou vulgairement *Lettre-de-Cachet*.

Les prifonniers de police comprennent les auteurs, les libraires, les graveurs d'estampes fatyriques ou obfcènes, & jufqu'à des relieurs & relieufes de livres. Ordinairement on relâche ces derniers après quelques mois de correction paternelle.

En feptembre 1766, la lifte des prifonniers fe montoit à 34 : une grande partie avoit été amenée de Bretagne, & beaucoup de membres de ce parlement y ont été détenus.

Arrivée d'un prifonnier à la Bafille.

C'eft prefque toujours en fiacre qu'on eft conduit à cette prifon, afin d'éviter le fcandale public. Un exempt de police, accompagné de deux ou trois hoquetons bien armés montent dans la voiture, pour tenir en refpect celui qu'on arrête. Le fiacre traverse la premiere cour extérieure, paffe fur le pont-levis & va jufqu'à la porte de l'hôtel du gouverneur. C'eft-là que l'on met pied à terre. Deux hommes, qui font ordinairement le ma-

jor de la Bastille & le lieutenant de roi, reçoivent le prisonnier, & le font monter avec l'exempt à l'appartement du gouverneur. Le fiacre reste à la porte avec les deux hoquetons. L'exempt présente au gouverneur la lettre-de-cachet & la lui remet; celui-ci en signe une reconnaissance qu'il donne à l'exempt pour sa décharge. Pendant que tout cela se fait, on laisse le prisonnier sur une chaise, rêvant tout à loisir à son infortune.

Après l'insertion de la lettre-de-cachet dans le registre, ainsi que du nom & qualités du prisonnier, l'exempt prend congé, & sa mission est finie. Le nouveau arrivant reste seul avec le gouverneur, le major & le lieutenant de roi. On lui dit quelques mots de consolation, si c'est quelqu'un qu'on ait un peu recommandé, & pendant ce tems, un valet va chercher deux porte-clefs. Dès qu'ils sont arrivés, le gouverneur leur nomme l'appartement (ou le trou) que son nouvel hôte doit occuper, & le remet entre les mains du major qui, escorté des porte-clefs, l'emmene sans autre compliment à la chambre qui lui est destinée. Sur son passage, tant au second pont-levis que dans la cour intérieure, les sentinelles

& soldats des corps-de-garde ont la consigne de mettre leur chapeau sur leur visage, afin de ne pas voir le prisonnier; & cette cérémonie, à laquelle aucun d'eux n'oseroit manquer, se renouvelle à toutes les entrées, sorties, allées & venues de tout prisonnier quelconque.

Arrivés dans la chambre, on commence par prier le détenu de vider exactement tout ce qu'il a dans ses poches, & de donner le tout exactement au major qui en écrit le détail, piece par piece, & fait signer cet inventaire par le prisonnier, auquel on ne laisse que les vêtemens qu'il a sur le corps; montres, bagues, étuis, papiers, tout est enlevé jusqu'aux cure-dents. Un des porte-clefs va enfermer le tout (ou à-peu-près) dans une des cases de la chambre du dépôt.

Après cette humiliante cérémonie que l'on assaisonne de tout ce qu'il y a de plus mortifiant pour un honnête homme, on lui ferme au nez les énormes verroux des doubles portes qui le séparent de tout le genre humain, & on le laisse se morfondre pendant quatre ou cinq heures, souvent sans autres meubles que les quatre murs : car il y a plusieurs chambres où l'on ne porte ce qui est

nécessaire , que lorsque le prisonnier y est.

S'il arrive que le détenu fasse difficulté de vuidier entièrement les poches , ou qu'il refuse de remettre tout ce qu'il a sans exception , argent ou effets , on fait monter trois ou quatre *aide-coquins* qui le dépouillent , sans miséricorde , & ne lui laissent quelquefois que la chemise pour lui apprendre à être docile.

Au bout de quelques heures , on apporte au prisonnier les meubles dont il ne peut absolument se passer , du pain , du vin , & du feu en hyver ; l'homme chargé de ce soin a l'ordre le plus strict de ne pas ouvrir la bouche , quelques questions , quelques demandes que puisse faire le prisonnier ; mais en récompense , il écoute tout fort attentivement , & dans ces premiers momens où le cœur , gonflé de tristesse & d'amertume , s'exhale souvent en plaintes , un prisonnier se fait quelquefois bien du tort , oubliant que tous les mots sont recueillis avec avidité.

Dans les premiers temps , on n'a jamais ni livres , ni encre , ni papier ; on ne va ni à la messe , ni à la promenade ; on n'a permission d'écrire à qui que ce

soit, pas même au lieutenant de police de qui tout dépend. Il faut passer les premiers mois dans une solitude & une disette de distractions, qui influe souvent sur tout le reste du temps qu'on doit passer dans ce triste séjour.

Quand, à force de sollicitations, on a obtenu du gouverneur ou du major la permission d'écrire au lieutenant de police, on peut lui demander celle d'écrire à sa famille, d'en recevoir des réponses, d'avoir avec soi son domestique, ou un garde-malade, &c. Ce magistrat accorde ou refuse suivant les circonstances : on ne peut rien obtenir que par ce canal ; mais ces faveurs sont tellement rares, que sur vingt prisonniers, il n'y en a pas trois à qui elles soient accordées.

Les officiers de l'état-major se chargent de faire parvenir les lettres des prisonniers à la police ; elles y sont envoyées exactement à midi & le soir : on a même quelquefois la condescendance de les faire porter par des exprès payés de l'argent des détenus ; mais c'est une grace spéciale dont il ne faudroit pas user trop fréquemment ; la complaisance de ces Messieurs seroit bientôt à bout. Les réponses sont toujours adressées au

major qui les communique au prisonnier à l'heure ou, pour mieux dire, au jour qu'il lui plait. Si dans sa lettre, le prisonnier a demandé quelque chose au ministre, ou au lieutenant de police, & que dans la réponse, il ne soit pas question de cet objet-là, alors c'est un refus; & il seroit aussi inutile que mal-adroit d'y revenir dans une autre lettre.

Quand on dit que les lettres sont portées à la police le matin & le soir exactement, cela ne veut pas dire, que les prisonniers puissent écrire, quand ils le jugent à propos, ou que chacune de leurs lettres soit fidèlement envoyée; il s'en faut bien. Premièrement, la liberté d'écrire n'est accordée qu'après bien des prières; & en second lieu, il n'en sort aucune de la Bastille qui ne soit vue ou du gouverneur ou du major, soit d'une manière licite, soit par des moyens obliques, & dont on ne fait nullement scrupule de se servir. Un prisonnier qui parleroit trop ouvertement sur le compte de ses géoliers, ou qui hazarderoit quelques plaintes par écrit, pourroit être sûr que sa lettre ne parviendrait jamais, & que le sujet de ses plaintes, loin de diminuer augmenteroit. Il faut à cet

égard la plus grande politique , & l'on ne sauroit trop le recommander.

Les gardes que l'on donne à ceux à qui l'on refuse leurs domestiques propres, sont ordinairement des soldats invalides. Cela ne s'accorde que lorsqu'on est attaqué de quelque maladie , ou que quelque personnage important s'intéresse à vous. Mais que l'on s'imagine un peu ce que c'est qu'une telle compagnie : un soldat vieux , podagre , lourd , grossier , incapable d'attentions & des soins dont un malade a besoin ! Ce soldat une fois attaché au prisonnier ne peut plus le quitter , il devient prisonnier lui-même auprès de lui : ainsi il faut d'abord acheter son consentement , & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité ; & si vous en revenez , il faut vous résoudre à supporter l'humeur , le mécontentement , les reproches , l'ennui de ce compagnon qui se venge bien sur votre santé (*comme dit M. Linguet*) des services apparens qu'il a prêtés à votre maladie.

Mais ce n'est pas là le pire. Le plus dur pour un homme honnête & franc , c'est qu'il faut sans cesse être en garde contre ces ombres qui ne vous quittent

jamais. Tout ce qu'on lâche par imprudence, ou par confiance déplacée, est rendu aux officiers qui le reportent à la police. C'est ainsi que l'on étudie le caractère des prisonniers. Tout est dans ce château, mystère, ruse, artifice, piège, espionnage; souvent même les officiers, les gardes, les porte-clefs, les valets tâchent d'induire un prisonnier à parler mal du gouvernement, pour rendre compte de tout ce qu'on a dit.

De toutes les peines auxquelles l'innocence est exposée à la Bastille, l'obligation d'une défiance continuelle n'est pas la moins affreuse. Il faut l'avoir éprouvé pour concevoir combien il est facile à l'homme le moins coupable de se rendre criminel, & d'aggraver ses malheurs, par les larmes, les soupirs, les plaintes, les murmures d'indignation qui lui échappent, & que la malignité recueille avec soin.

Quelques jours après l'arrivée d'un prisonnier, sur-tout lorsqu'il est d'importance, le lieutenant de police le fait descendre dans la salle du conseil, ou va le visiter dans sa chambre, si c'est une dame. La conversation roule ordinairement sur l'objet de sa détention. Il faut

être bien circonspect dans ces entretiens, & observer une prudence d'autant plus grande, que sous l'air de la commiseration & du sentiment, le perfide *visiteur* ne cherche, comme on dit, qu'à tirer les vers du nez, pour en aller faire ensuite sa cour au ministre, & voir quelles mesures efficaces on pourra prendre pour votre perte. Souvent il vous induit à donner des déclarations écrites & signées, qui vous mettent ensuite dans des embarras cruels, par l'artifice avec lequel on vous les a fait faire. En général, on doit mettre autant de circonspection dans ces conversations que dans un interrogatoire même, puisque rien de tout ce qu'on y dit, n'est oublié.

Interrogatoires de la Bastille.

Quelquefois un prisonnier est interrogé peu de jours après son entrée à la Bastille; mais le plus souvent, il ne l'est que plusieurs semaines après, & même plusieurs mois. Il arrive quelquefois qu'on le prévient du jour qu'il subira un interrogatoire, ce qui est un grand avantage, parce qu'on a le temps de se préparer contre les surprises : sou-

vent il ne l'apprend qu'au moment même où on le fait descendre dans la salle du conseil. Ordinairement c'est le lieutenant de police, ou un conseiller d'Etat, un maître des requêtes, un conseiller ou un commissaire du Châtelet qui remplit cette commission. Lorsque le lieutenant de police ne vient pas lui-même pour faire l'interrogatoire, il a soin ordinairement de se trouver aux dernières séances.

Ces commissaires ne sont point du tout des êtres passifs, comme le dit l'auteur des Remarques ; au contraire, il est difficile de peindre l'activité, l'adresse, la duplicité, l'artifice, la finesse avec lesquelles ils tournent & retournent un pauvre prisonnier, pour lui arracher des aveux dont ils puissent tirer parti. Tantôt ils tâchent de l'effrayer par des menaces capables de faire tourner la tête ; tantôt ils font mine d'employer la douceur, la cordialité ; ils mettent en œuvre toutes sortes de ruses & de pièges pour le faire parler. Souvent pour l'intimider, ils supposent des preuves, représentent des papiers sans permettre de les lire, soutenant que ce sont des pièces de conviction invincibles. Leurs interrogations semblent n'avoir point d'objet déterminé ;

elles sont vagues, & sautent sans cesse d'un sujet à l'autre pour embarrasser le prisonnier, ou voir s'il ne se coupera point dans ses réponses. Leurs demandes captieuses roulent non-seulement sur les paroles & les actions du prisonnier, mais même sur les pensées les plus intimes, sur les personnes de sa connoissance, sur toute sa conduite antérieure, & souvent sur les choses qui ont le moins de rapport avec les causes de sa détention.

Que l'on juge de la perplexité d'un homme qui se voit en de telles mains, & qui sent que, coupable ou non, son juge, pour son propre honneur, veut le trouver criminel ! Que l'on examine si de tous les tourmens, il en est un pareil à un tel interrogatoire ; & s'il ne faut pas avoir une patience à l'épreuve, pour ne pas brusquer avec dedain ces perfides agens qui n'ont ni humanité, ni bonne foi !

La plupart d'entre ces *Interrogateurs* commencent par dire à un prisonnier qu'il y va de sa tête, que de lui dépend en ce jour sa vie ou sa mort ; que s'il veut tout déclarer de bonne foi, ils sont autorisés à lui promettre un élargissement prompt : mais que s'il refuse d'a-

vouer, il va être livré à une commission extraordinaire ; que l'on a des pièces décisives, des preuves acquises, plus qu'il n'en faut pour le perdre ; que ses complices, ou ses amis, ses parens, ses associés ont tout découvert ; que le gouvernement a des ressources inconnues dont il ne peut se douter ; que le meilleur pour lui est une déclaration prompte ; que le roi est indulgent, (misérables ! sans doute il l'est : mais, Vous !) qu'ils lui conseillent en amis de ne rien cacher. Ils fatiguent le prisonnier par des demandes incohérentes, captieuses, singulières, multipliées à l'infini. Suivant les personnes, ils emploient les promesses, les menaces, les caresses, les insultes, les flatteries, les outrages, les bassesses, les cruautés ; enfin tout ce que la tyrannie peut imaginer pour amener les infortunés au but qu'ils se proposent, sur-tout quand le détenu est un homme dont l'esprit est rétif, & l'humeur à craindre.

S'il arrive que le prisonnier fait les aveux exigés, alors les commissaires lui déclarent, en affectant un ton pénétré, que pour son élargissement ils n'ont pas encore d'autorisation précise, mais qu'ils

ont tout lieu de l'espérer, qu'ils vont la solliciter, & que bientôt il en entendra parler ; mais, *va t'en voir, s'ils viennent* Il s'en faut bien qu'on ait dessein de lui tenir parole. Ses aveux, loin de rendre son sort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, entre lesquels on laisse écouler un espace de temps considérable ; ce qui prolonge sa détention, compromet les personnes avec lesquelles il a eu des relations, & l'expose lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans les interrogatoires, ainsi que dans les entretiens & visites des officiers, on débite souvent aux détenus les choses les plus fausses, en affectant un air de vérité & d'intérêt, & observant soigneusement l'effet que ces mensonges préparés produisent sur leurs traits. Ce sont ordinairement ces phrases banales : *il est bien malheureux que le roi ait été prévenu contre vous. Sa Majesté ne peut entendre prononcer votre nom sans courroux. Ou, l'affaire, pour laquelle on vous a ravi votre liberté, n'a été qu'un prétexte : on vous en vouloit antérieurement. Vous avez de puissans ennemis.* Tels sont les propos d'étiquette dont on tourmente un in-

fortuné , à qui la tête tourne en reconnoissant qu'il est le plastron d'un tel patelinage.

Le plus insupportable de tous ces traits de vexation , ce sont les promesses vagues , indéfinies , fausses ou équivoques que l'on vous fait , sans prendre même la précaution d'en couvrir la duplicité sous un air d'indulgence ou de commisération ; les espérances intarissables , & toujours frustrées d'une liberté prochaine ; les exhortations à la patience ; les conjectures à perte de vue dont le lieutenant de police & les officiers sont très-prodiges.

Mais le comble de l'indignité , le dernier degré de la barbarie , c'est la méchanceté avec laquelle on débite contre le prisonnier les calomnies les plus absurdes , les plus contradictoires , soit pour l'effrayer lui-même , soit pour ralentir le zèle des parens ou des protecteurs qui seroient tentés de solliciter pour lui.

L'instruction de l'affaire d'un prisonnier , (lorsqu'on en fait une , ce qui est rare) est toujours sujette à des longueurs dont il n'y a pas d'exemples dans aucuns tribunaux. Toute la procédure relati-

vement au prisonnier, consiste en interrogatoires faits de loin en loin, & tellement disparates qu'il a souvent beaucoup de peine à deviner de quoi il s'agit, de quel crime on l'accuse. Quelquefois on ne vient à la question principale qu'après des années entières de faux-fuyans, dont on use pour tâcher de mettre son homme en défaut, & dans l'impossibilité de se tirer d'affaire.

Cette maniere inique a lieu sur-tout, lorsque la détention du prisonnier a pour cause quelque écrit, ou quelque propos satyrique contre un protégé ou une protégée, & que le ministre veut donner une couleur de justice à l'emprisonnement du jaseur indiscret. C'est alors que les supôts de la police, les *Lycaons* en robe noire mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'adresse & de détours, pour engager ce malheureux dans quelque réponse ambiguë, sur laquelle ils bâtissent en un moment l'instruction la plus compliquée. Etonné lui-même de ses réponses, le prisonnier se trouble, il balbutie, il s'enferme, il se coupe, il se brouille; & voilà un homme coupable, sans qu'il puisse même concevoir comment on a pu l'amener à de tels aveux,

sur des choses dont souvent il n'a pas la moindre notion.

Qu'un protecteur prenne la peine ensuite d'aller auprès du maître solliciter pour cet innocent ; on lui ferme la bouche avec des pièces authentiques contre lesquelles il n'y a rien à répliquer. Ce font, *lui dit on*, les propres aveux de l'homme qu'il veut défendre. Que dire ? Il faut se taire, & se retirer en silence. La fourberie, la malignité percent de toutes parts : mais toute tentative seroit inutile, & une chaleur trop obstinée pour la cause du *protégé* pourroit souvent conduire le *protecteur* lui-même à la Bastille.

En général, quelque soit la cause qui fasse entrer un individu quelconque dans cette odieuse retraite, on déguise toujours les vrais motifs de sa détention. Le public cherche en vain à pénétrer ce qui attire à tel ou tel prisonnier cette galanterie ministérielle ; il n'y en a que très-peu dont on sache au juste l'imprudence ou le délit qui les a conduit dans cette enceinte désagréable.

Il y a de certains cas où ce sont des commissaires du parlement même qui font les instructions : alors ces Messieurs

tiennent leurs séances chez le gouverneur, ou dans l'hôtel de l'arsenal ; car il ne leur est pas permis d'entrer dans l'intérieur de la Bastille. La différence que le ministère met entr'eux & les membres du conseil ou du chatelet, est que ceux-ci sont *Royalistes*, & les autres *Parlementaires*. Or on n'admet que les premiers dans cette *place* dite royale ; on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Cette différence d'interrogateurs a lieu, lorsque l'affaire du détenu est purement civile. On auroit très-grand tort de croire que la BASTILLE est réservée uniquement aux prisonniers d'Etat, ainsi qu'on affecte de le persuader au peuple. La légèreté, dit M. Linguet, avec laquelle on en ouvre les portes, s'est redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années, elle semble être le préliminaire des affaires civiles les plus communes, les moins susceptibles par leur objet de cet étrange & terrible début. Elle est devenue en quelque sorte l'*anti-chambre* de la conciergerie.

N'y a-t-on pas mis Madame de Saint-Vincent, soupçonnée d'avoir fabriqué de

faux billets, signés *Richelieu* ? Quel rapport son affaire pouvoit-elle avoir avec la Bastille ?

N'y a-t-on pas mis une certaine Roger, marchande de fayence à Lyon, accusée d'avoir caché chez elle de l'argent appartenant aux Jésuites.

Relâchée après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille pour des discussions domestiques avec un premier commis qui a quelque intérêt de la perdre ; on la remet à la Bastille. Est-ce donc là une *affaire d'Etat* ?

Ces deux femmes ont été renvoyées en suite devant les juges ordinaires. Qu'ont-elles donc été faire à la Bastille ? Pourquoi cette prison préparatoire ? On diroit que le ministre expéditeur des Lettres-de-cachet feroit de moitié avec le gouverneur-cantinier, pour profiter du fol qu'il y a à gagner sur la subsistance des prisonniers. Plus il y en a, plus il y a de profit.

Quand un prisonnier est jugé à mort, (comme M. de Lalli, que j'y ai vu) on le change souvent de chambre, & enfin on le transporte de nuit dans un fiacre, aux prisons du grand-Châtelet, &

& le lendemain , à la grève ; mais souvent on en fait mourir dans les cours ou dans la prison même : l'on fait venir l'exécuteur , le confesseur , & après que le patient est mort , on l'enterre à St. Paul pendant la nuit ; & l'extrait mortuaire annonce qu'il est mort naturellement. Il y a des personnes qui assurent que l'on en a enterré même dans les fossés.

Visites de la Bastille.

Les prisonniers ne reçoivent jamais aucune visite du dehors , avant que l'instruction , lorsqu'on en fait une , soit consommée. Pour obtenir cette faveur , après les interrogatoires , il faut la demander avec instance & avec persévérance , & sur-tout que des amis puissans la sollicitent. C'est d'abord au gouverneur qu'il faut s'adresser , puis au lieutenant de police qui décide , d'après le ministre , si cette grace peut-être accordée ou non.

Quand un étranger est admis à visiter quelque prisonnier , on prend les plus grandes précautions , pour qu'il ne puisse être vu d'aucun autre que de celui qu'il vient voir.

Pour parvenir à parler à quelqu'un détenu à la Bastille, il faut avoir une permission écrite du lieutenant de police. Elle est ordinairement dans une lettre dont l'adresse est au lieutenant de roi ou au major. Le nombre & la durée des visites y sont toujours fixés. Ces visites ne se rendent presque jamais dans les chambres mêmes des prisonniers, mais dans la salle du conseil, à moins que le prisonnier ne soit malade. Elles se font toujours en présence d'un officier, ou au moins d'un porte-clefs ; ce qui empêche qu'on ne puisse s'ouvrir mutuellement, par la défiance continuelle qu'on doit avoir de ces insupportables gardiens. Mais telle est la règle invariable, & qui n'est enfreinte pour personne. Il n'est jamais permis de parler à un prisonnier des motifs de sa détention, ni de rien qui ait rapport à son affaire. Le *Bastilleur* présent à la visite, à la montre en main, & aussi-tôt que le moment désigné expire, il entraîne à grands pas le visitant ; fut-il au milieu du discours le plus intéressant, il faut marcher, il faut sortir.

Pour qu'un prisonnier reçut des visites sans témoins, il faudroit une permis-

sion expresse du ministre , & l'on sent bien qu'il est intéressé à ne la jamais accorder. Il y en a eu dans le siècle dernier quelques exemples , mais cela est trop rare pour être mis en ligne de compte. Quant aux officiers de l'état-major , ils ne peuvent rien accorder de leur chef à un prisonnier. Ils pourroient sans doute leur ménager des correspondances au-dehors ; mais outre qu'ils craindroient trop que cela ne se découvrit, (ce qui entraineroit la perte de leur place) c'est que l'on diroit que tout sentiment de commisération & d'humanité se retire à l'instant du cœur de tout homme qui accepte un emploi à la Bastille. Les sollicitations les plus ardentes ne peuvent plus rien sur eux. Il semble que l'air de ce séjour soit incompatible avec la bonté constitutive de l'espece humaine.

Tous les jours , le major rend compte par écrit au lieutenant de police des visites reçues , de tout ce qui s'y est dit , & jusqu'aux gestes qu'il croit susceptibles d'interprétation.

Il n'entre de voitures dans l'intérieur du château que celles qui y amènent des prisonniers , ou qui en enlèvent pour les transférer dans d'autres prisons ou

châteaux. Il faut encore ajouter à cet article des visites, que le prisonnier doit toujours rester à une certaine distance de celui qui le vient voir. On craint les attouchemens, & sur-tout la communication des mains, sous prétexte qu'on pourroit fournir à un prisonnier des instrumens ou des armes, dont il feroit ensuite usage, soit contre lui-même, soit contre le porte-clefs. En effet, un prisonnier à qui, dans une visite, l'on pourroit donner une paire de pistolets à deux coups, une poire à poudre & quelques balles, pourroit parvenir à se sauver, s'il étoit résolu à tout : mais ce moyen ne le conduiroit qu'à l'échafaud; il feroit pris & arrêté, avant d'avoir pu se mettre en sûreté.

Maladies, Morts, Cérémonial, & autres menus détails de la Bastille.

Quand un prisonnier tombe malade & qu'il se plaint à son porte-clefs, celui-ci en avertit le major, ou le lieutenant de roi, quand il peut les rencontrer. Le chirurgien reçoit alors l'ordre de se rendre à la chambre du malade qu'il doit examiner pour en faire son rapport,

& décider si le médecin doit être appelé. Si le chirurgien ne trouve point de fièvre au prisonnier, il n'est point réputé malade ; c'est une légère indisposition ; il ordonne une ptisanne, il s'en va & ne revient plus. Deux ou trois jours s'écoulent, le sang s'allume, la fièvre se déclare, on rappelle de nouveau le chirurgien. Il vient au bout de cinq ou six heures, il examine le malade en ricanant ; enfin, il conclut à faire venir le docteur. On y envoie ; il y a au moins une lieue ; il n'est pas chez lui ; mais la commission est faite, il viendra quand il pourra. Il arrive pourtant : l'odeur ambrée de sa perruque le devance ; il tâte le pouls de son malade d'un air distrait, il ordonne quelque potion, puis s'en va, & ne revient plus. Si le prisonnier va mieux, tout est dit ; s'il empire, on renvoie chez M. le médecin, qui montre alors une mine renfrognée, & qui semble se fâcher de ce que la maladie ne fuit pas à son aspect.

Enfin, si le prisonnier a absolument perdu la santé, & si l'on craint pour ses jours, on le fait sortir, soit pour lui rendre la liberté, soit pour le transporter ailleurs, sur-tout si c'est un homme protégé de

quelqu'un, ou connu. Le ministère n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. Il est vrai que quelques-uns y ont péri par des voies secrètes, mais ces exemples sont fort rares.

Quand un prisonnier meurt, on transporte son corps pendant la nuit, & on le fait inhumer à la paroisse St. Paul, sous le nom d'un domestique. Ce mensonge est enregistré sur le livre ordinaire de la paroisse, pour tromper la postérité. Il y a un autre registre à la Bastille où le nom véritable des morts est inscrit; mais il faut bien des difficultés pour parvenir à en avoir un extrait. Il faut auparavant que le commissaire de la Bastille soit informé de l'usage que les familles veulent faire de ces actes.

Lorsque le commissaire du roi, ou le lieutenant de police, ou le ministre entre dans le château de la Bastille, la garde se présente en haye à son passage, & fait son salut; le même cérémonial s'observe pour les maréchaux de France. Ceux-ci peuvent seuls entrer dans le château avec leurs épées. Les ducs & pairs ont prétendu avoir droit à la même distinction.

Outre les chambres & les appartemens

dont on a fait le détail ci-dessus, il y a encore à la Bastille de vastes magasins, que l'on nomme *les dépôts*. C'est-là qu'on renferme les livres saisis, ou dont le débit est arrêté. C'est-là que pourrissent les premiers volumes de l'Encyclopédie. Enfin dans une salle séparée est une bibliothèque fondée par un prisonnier étranger, mort à la Bastille au commencement de ce siècle. Quelques prisonniers obtiennent la permission d'y aller; d'autres, qu'on leur porte des livres dans leur chambre: ce qui est une faveur aussi rare que signalée.

Nous ne pouvons mieux terminer ces remarques sur la Bastille, que par un extrait succinct du parallèle que l'auteur des Annales fait du régime de la Bastille, avec celui de quelque *prison d'Etat* que ce soit, sur le globe entier.

Dans l'Asie, il est impossible de découvrir une *prison d'Etat* ailleurs qu'à Ceylan. Encore ne peut-elle être comparée à la Bastille, puisque les prisonniers détenus par l'ordre du roi sont mis dans les prisons ordinaires, ou déposés sous la garde des Grands; ce qui assurément est fort éloigné du régime de la Bastille.

En Amérique & en Afrique, il y a bien d'autres sortes d'oppressions, mais on n'y connoît pas celle-là. Les Indiens dans le nouveau monde sont écrasés par des maîtres impitoyables, avilis eux-mêmes par la superstition. Une partie des côtes de l'Afrique est soumise à un gouvernement arbitraire, qui n'a que les abus & les dangers de celui qui regne en Asie. Le reste n'est guere dévasté que par notre commerce. Ce sont des marchands d'Europe qui portent des chaînes aux habitans du Congo, & non pas leurs princes qui les en accablent. On les vend, mais aucun ministre n'y a le droit de les condamner, *pour son bon plaisir*, à une inaction meurtrière.

C'est donc dans l'Europe seule qu'on peut redouter ce terrible fleau ; & encore dans quelle partie de l'Europe ? Ce n'est pas, comme on fait dans toute la Grande-Bretagne. Une détention arbitraire y feroit un crime de *Leze-Peuple*, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un crime de *Leze-Majesté*. A la tour de Londres un prisonnier, même coupable, ne perd aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ses ressources.

En Allemagne, malgré que les prin-

ces y soient en général assez despotiques, cependant ils n'ont ni Bastille, ni équivalent. On ne trouve de prison d'Etat depuis le Rhin jusqu'à l'Oder que *Spandaw*.

Mais 1°. *Spandaw* existe dans une monarchie toute militaire. Ce colosse né de nos jours, & parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide, doit conserver dans sa constitution quelque chose de son origine. 2°. C'est spécialement aux *militaires* que la *Bastille Prussienne* est destinée; il est très-rare que des *citadins* en partagent le funeste honneur: ce qui est précisément le contraire en France.

Au reste, ce seroit une erreur, pour ne rien dire de plus, que de comparer *Spandaw* à la Bastille. Personne n'est enfermé à *Spandaw* sans un jugement préliminaire. Chaque prisonnier fait à merveille pourquoi il est privé de la liberté, & combien de temps doit durer sa prison. D'ailleurs, le roi de Prusse n'a jamais fait renfermer personne pour des épigrammes bonnes ou mauvaises, & ses sujets parlent de lui & de ses opérations avec une liberté qui se trouve à

peine sur les bords de la Tamise. Il est vrai que le roi de Prusse est un grand homme.

En Dannemarc depuis l'abominable *Christiern*, on ne voit point d'emprisonnemens illégaux, tels que ceux de la rue St. Antoine. Le Jutland, la Fionie ne gémissent point sous des masses aussi peu utiles, aussi meurtrières que la Bastille. En Suede, aucun roi n'a fouillé son regne par l'ordre d'en construire, ou d'en faire usage. En Hollande, le château de *Loevestein* est bien éloigné d'être une *Bastille*, quoique destiné à servir de prison d'Etat.

En Russie, le contraste est frappant. C'est une province entière, d'une grandeur immense, qui est une prison d'Etat. En France, un des tourmens des captifs, c'est la petitesse de leur cachot; en Siberie, ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensevelis dans de vrais tombeaux, les autres sont perdus dans de vastes déserts. Quelque infortunés que soient les derniers, il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Leurs familles peuvent les suivre, les accompagner; ils peuvent au moins pleurer ensemble, & les seules larmes

vraiment ameres, sont celles qui se versent dans la solitude.

En Espagne, les tours de Pampelune, de Saragosse, de Valladolid, ressemblent beaucoup à la Bastille. On pourroit dire, que les bonnes coutumes d'un pays ont passé dans l'autre, & que c'est ce qui fait que tout y va si bien. Mais enfin, un peuple tel que celui d'Espagne & de Portugal, qui a la lâcheté de porter le joug de l'*inquisition*, & de le porter paisiblement, ne mériteroit pas d'être plaint, eût-il cent Bastilles au lieu d'une.

En Italie, on trouve chez certaines puissances un équivalent de ce qu'on voit aux portes de Paris. A Rome & à Venise, par exemple, il existe des indices d'un pouvoir très-redoutable, & d'un *Bastillage* très-caractérisé. On voit dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal, qui sont également des outrages à la justice, & des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers, qui ne cessent de traverser ces contrées célèbres, prouve que l'usage en est moins fréquent que l'appareil n'en est terrible. Quand un Anglois, un Hambourgeois s'embarquent pour aller à Rome admirer *St. Pierre*,

ou danser en masque à Venise, leur famille ne les conjure pas en tremblant, de se garder du château *St. Ange*, ou de l'inquisition d'Etat : mais il n'y a point d'étranger allant en France, à qui l'on ne dise de se défier de la *Bastille*.

L'idée d'ériger une statue à Louis XVI, sur l'emplacement qu'occupe la Bastille, appartient à l'auteur du *Courier du Bas-Rhin*, qui en a parlé le premier. Cette idée est heureuse. Mais ce seroit trop peu d'une seule statue. Il en faudroit également une à Pierre-encise ; une sur-tout sur l'emplacement du donjon de Vincennes ; une aux isles Marguerites ; une à la tour de Ham ; une au château de Loches. Il en faudroit encore une au sommet des Alpes dans un des forts de Briançon ; une autre sur la cime du mont St. Michel ; une dans l'isle d'Ouessant ; une au Château-trompette ; deux ou trois sur les Pyrenées ; une dans le château de Dijon, &c. &c. &c. deux pages d'*et cætera* : sans compter celle qu'il faudroit placer à *St. Venant* où l'on renferme les curés de mauvaise vie : les curés seulement, car pour les évêques de mauvaise vie, tout le monde fait qu'on ne les renferme nulle part.

A N E C D O T E S.

I.

A VANT de passer à aucune autre, il faut tâcher de fixer l'esprit du lecteur sur l'anecdote célèbre du fameux prisonnier au *masque de fer*. L'incertitude où l'on est encore aujourd'hui, & où l'on sera probablement toujours sur ce personnage, est capable seule de piquer la curiosité.

Journal de M. de Jonca, lieutenant de roi de la Bastille.

“ Jeudi 18 septembre 1698, à trois
„ heures après-midi, M. de Saint-Mars,
„ gouverneur de la Bastille est arrivé,
„ pour sa première entrée, venant des
„ isles Marguerites, ayant amené avec
„ lui dans sa litière, un prisonnier qu'il
„ avoit à Pignerol, dont le nom ne se
„ dit pas, lequel on fait tenir toujours
„ masqué, & qui fut mis d'abord dans

„ la tour de la Basiniere, en attendant
„ la nuit, & que je conduisis ensuite
„ moi-même sur les neuf heures du soir
„ dans la troisieme chambre de la tour
„ de la Bertaudiere, laquelle chambre
„ j'avois eu soin de faire meubler de
„ toutes choses avant son arrivée, en
„ ayant reçu l'ordre de M. de Saint-
„ Mars. En le conduisant dans la
„ chambre, j'étois accompagné du Sieur
„ Rosarges que M. de Saint-Mars avoit
„ amené avec lui, lequel étoit chargé de
„ servir & de soigner le dit prisonnier
„ qui étoit nourri par le gouverneur.
„ Du lundi 19 novembre 1703. Le pri-
„ sonnier inconnu, toujours masqué
„ d'un masque de velours noir, que M.
„ de Saint-Mars avoit amené avec lui
„ des isles Sainte - Marguerite, s'étant
„ trouvé hier un peu plus mal en sortant
„ de la messe, il est mort aujourd'hui
„ sur les dix heures du soir, sans avoir
„ eu une grande maladie. M. Giraut
„ notre aumônier le confessa hier.
„ Du mardi 20 novembre 1703. Ce
„ même prisonnier a été enterré à quatre
„ heures après midi dans le cimetiere de
„ St. Paul, & son enterrement a coûté
„ quarante livres „.

Voilà à-peu-près tout ce que l'on fait de positif sur cet étrange personnage , en y ajoutant l'extrait du registre de sépulture de l'église paroissiale de St. Paul à Paris.

L'an 1703 , le 19 novembre , *Marchialy* , âgé de quarante-cinq ans ou environ , est décédé dans la Bastille , duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de l'église St. Paul , le 20 du dit mois , en présence de M. de Rosarges major , & de M. Reilh , chirurgien major de la Bastille , qui ont signé , &c.

Il est encore très-certain , que le tronc seul du cadavre fut enterré , & que la tête coupée , puis partagée en divers morceaux , pour la défigurer , fut enterrée en plusieurs autres lieux ; qu'après sa mort , il y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à son usage , linge , habits , matelats , couvertures ; que l'on fit regratter & reblanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé , & qu'on poussa même les précautions jusqu'à défaire tous les carreaux , dans la crainte qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque , qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit. Son masque n'étoit point de

fer, comme on le prétend, & comme le nom même lui en est resté, mais simplement de velours noir, garni de baleines très-fortes, & attaché par derrière avec un cademat scellé. Il étoit fait de manière qu'il étoit impossible de l'ôter ou de l'arracher de lui-même, & qu'il pouvoit manger avec, sans beaucoup d'incommodité.

On avoit ordre de le tuer, s'il se découvroit. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire, il jouoit de la guittare; on lui faisoit la plus grande chere, & le gouverneur s'afféyoit rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille qui avoit souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & quelques parties de son corps. Il étoit de la plus belle taille, bien fait, la peau un peu brune; il intéressoit par le seul son de sa voix, ne se plaignoit jamais de son état, & ne laissoit point entrevoir ce qu'il pouvoit être.

Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya à la citadelle de

Pignerol, lieu de sa première détention, il ne disparut dans l'Etat aucun homme considérable. M. de Chamillard fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. A sa mort, le maréchal de la Feuillade son gendre le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet inconnu désigné sous le nom de *l'homme au masque de fer*. M. de Chamillard lui répondit, que c'étoit le secret de l'Etat, & qu'il avoit fait serment de ne point le révéler.

Un homme transféré avec de telles précautions, un prisonnier qu'on oblige à être toujours masqué, enfin, un captif à qui le gouverneur même témoignoit des respects, ne pouvant être qu'un personnage très-considérable, plusieurs historiens ont cherché à pénétrer quel il pouvoit être. Voici les diverses opinions à cet égard. Quoique l'évidence ne soit d'aucun côté, nous croyons que la dernière est la plus probable.

1°. *Le prisonnier au masque de fer étoit le duc de Beaufort.*

Cette opinion est fondée sur une lettre de M. la Grange Chancel à Freron, dans

laquelle il dit : “ Le séjour que j’ai fait
„ aux isles Marguerites m’a appris les
„ particularités suivantes sur l’homme
„ au masque de fer. M. de la Motte-
„ Guerin , qui commandoit dans ces is-
„ les du temps que j’y étois détenu (*)
„ m’assura que ce prisonnier étoit le
„ duc de *Beaufort* , qu’on disoit avoir
„ été tué dans l’isle de Candie au siege
„ fait par les Turcs , & dont on ne put
„ retrouver le corps , suivant toutes les
„ relations de ce temps-là. Si l’on con-
„ sidere en effet , l’esprit remuant du
„ duc de *Beaufort* , & la part qu’il eût
„ à tous les mouvemens de Paris du
„ temps de la fronde , (on l’appelloit le
„ roi des halles) peut-être ne fera-t-on
„ pas surpris du parti violent qu’on prit
„ pour s’en assurer ; d’autant plus que
„ la charge de grand-amiral le mettoit
„ journellement en état de traverser les
„ grands desseins du ministre , chargé
„ du département de la marine. Cét
„ amiral qui paroissoit si dangereux ,
„ fut remplacé par le comte de Verman-
„ dois , fils du Roi & de Madame de la
„ Valliere ,,,

(*) Comme auteur des fameuses *Philippiques*.

Réfutation de cette opinion. Lors de la détention du prisonnier masqué, l'autorité de Louis XIV étoit affermie, & la puissance royale au plus haut degré; il est donc peu probable que l'on craignît assez le duc de Beaufort pour prendre à son égard de telles précautions, tandis qu'un seul mot suffisoit pour le déplacer ou l'exiler. D'ailleurs, il y avoit bien long-temps que le duc de Beaufort étoit rentré dans son devoir, & depuis ce temps, on n'avoit rien à lui reprocher. En outre, le prisonnier au masque de fer est toujours donné comme jeune, aimant la propreté, la parure, & le duc de Beaufort étoit ou auroit dû être alors très-vieux, & il étoit singulièrement connu par sa mal-propreté en habits. Enfin, un témoin oculaire de sa mort au siege de Candie, témoin assurément de poids, M. le marquis de St. André Montbrun, en parle en ces termes. " M. de Beaufort n'attendit pas qu'il
 „ fût jour pour donner le signal de l'at-
 „ taque : le désordre se mit dans l'armée
 „ françoise, & pendant qu'il se préci-
 „ pitoit de tous côtés pour tâcher de
 „ les rallier, il fut tué & confondu dans
 „ la foule des morts. On n'a ja-

„ mais bien su de quel coup il fut tué ,
„ mais on fait que le Grand-Visir en-
„ voya sa tête à Constantinople , où
„ elle fut portée pendant trois jours ,
„ par les rues , au bout d'une pique ,
„ comme une marque de la défaite des
„ Chrétiens ,

Ajoutons encore que quelque grand seigneur que fut le duc de Beaufort , le gouverneur de la Bastille n'auroit point été tenu envers lui à des respects aussi marqués que ceux qu'il témoignoit pour son prisonnier ; & pour dernière preuve , c'eût été de la part de Louis XIV ou de son ministère une cruauté aussi ridicule qu'inutile.

2°. *Ce prisonnier étoit le comte de Vermandois , fils du Roi & de Madame de la Vallière.*

Ce sentiment fondé sur le récit de l'auteur des Mémoires secrets , est appuyé encore par le jésuite Griffet , qui avoit été long-temps confesseur de la Bastille , qui avoit feuilleté les papiers les plus secrets des archives de ce château , & dont le suffrage à cet égard est d'un poids considérable. Voici ce que

disent les *Mémoires secrets*. " Le comte
 „ de Vermandois, fils naturel & bien-
 „ aimé de Louis XIV. à peu près du
 „ même âge que le dauphin, mais d'un
 „ caractère tout-à-fait opposé au sien,
 „ s'oublia un jour au point de lui don-
 „ ner un soufflet. Cette action ayant
 „ trop éclaté pour rester impunie, le
 „ roi le fit partir pour l'armée, & donna
 „ ordre à un confident intime de faire
 „ semer peu après son arrivée, le bruit
 „ qu'il étoit attaqué d'une fièvre ma-
 „ ligne & contagieuse, afin d'éloigner
 „ tout le monde de lui; de le faire pas-
 „ ser ensuite pour mort, & tandis qu'aux
 „ yeux des troupes, on lui feroit des
 „ obseques splendides, de le conduire
 „ en grand secret à la citadelle de l'isle
 „ Sainte-Marguerite : ce qui fut exécuté.
 „ Le comte de Vermandois ne sortit de
 „ cette prison que pour être transféré
 „ à la Bastille, où il mourut quelques
 „ années après. „ Le même auteur ajoute
 que le comte de Vermandois s'avisa un
 jour de graver son nom sur le fond d'une
 assiette avec la pointe d'un couteau ;
 qu'un domestique ayant fait cette décou-
 verte, crut bien faire sa cour en por-
 tant cette assiette au commandant, &

se procurer une récompense, mais que ce malheureux fut trompé dans son attente, & que l'on se défit de lui sur le champ, afin d'empêcher que le secret ne fût divulgué.

Réfutation de cette opinion. Le narrateur de cette anecdote commence par dire que le Dauphin & le comte de Vermandois étoient à-peu-près du même âge; mais cela n'est pas. Le Dauphin né en 1661, étoit plus âgé de six ans que le comte de Vermandois, né en 1667. Lors du prétendu soufflet, le comte avoit 16 ans & le Dauphin 22, il étoit même déjà marié & avoit un fils, le duc de Bourgogne. Ainsi ce n'étoient pas deux enfans de douze ou treize ans, qui jouant ensemble, peuvent en venir à se fâcher & se frapper. D'ailleurs, le comte de Vermandois étoit doux, poli, caressant; sa figure rappelloit toutes les grâces de sa mère. Vers la fin de l'année 1682, Louis XIV ayant su qu'il s'étoit trouvé dans quelques parties de débauche un peu outrée, lui fit une sévère reprimande, & le bannit de la cour pour quelque temps. Il n'y reparut qu'à la fin d'octobre 1683 pour prendre congé, devant partir pour sa première campa-

gne , ce qui étoit déjà décidé depuis plus de trois mois , & cẽ qui fait absolument tomber la fable du *soufflet*. Car on ne dit pas que cette action violente ait eu lieu avant sa petite disgrâce ; il faut donc qu'il l'ait commise à son retour à la cour : mais on est certain , qu'il n'y resta que quatre jours , & on connoit l'emploi total de ces quatre jours : il étoit d'ailleurs très-mortifié de la punition qu'il venoit d'essuyer , & bien éloigné alors de se porter à aucun excès.

En outre , il y a toujours trop de personnes autour du Dauphin , pour qu'une action aussi inouïe n'eût pas à l'instant été publique. Toutes les relations de ce tems-là , portent que le comte de Vermandois se trouva mal le 12 novembre au soir ; que le lendemain la fièvre maligne se déclara , & qu'il en mourut le 18. Louis XIV & tout son conseil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer cette fièvre maligne ; il fallut donc persuader à ce prince si *violent* , si *emporté* de faire le malade pendant six jours ; il fallut donc aussi corrompre les médecins , ou les mettre dans la confiance ; & ce M. Goslas , ce prêtre si pieux que Madame de la Valliere attacha à son fils

pour le suivre à l'armée, & qui revint désolé de la mort de son jeune maître, dont il avoit recueilli le dernier soupir, l'avoit-on aussi gagné ? Sa douleur n'étoit-elle qu'une farce, & son récit une hypocrisie ?

Toutes ces improbabilités suffisent sans doute pour détruire l'opinion que le comte de Vermandois fut le prisonnier au masque de fer.

On a fait des combinaisons sur le nom *Marchialy*, qu'on lui donne sur le registre mortuaire, nom visiblement controuvé & fabriqué exprès : ce qu'il y a de singulier, c'est que ce nom bisarre est l'anagramme des deux mots latins *hic Amiral* (en françois *ici, est ou ici gît l'Amiral*, en sous-entendant *jacet.*) Effectivement le comte de Vermandois étoit nommé amiral de France : mais cette particularité conviendrait également à M. de Beaufort qui a été aussi amiral. D'ailleurs l'anagramme n'est pas juste, en ce qu'il faudroit un *i* au lieu d'un *y*.

A l'égard de l'âge, celui du prisonnier masqué ne conviendrait pas plus au comte de Vermandois qu'au duc de Beaufort : l'un étoit beaucoup trop jeune, l'autre beaucoup trop vieux.

3°. *Ce prisonnier étoit le duc de Montmouth, fils de Charles II, roi d'Angleterre & de Lucie Walters.*

L'histoire de ce prince est si singuliere, qu'elle mérite qu'on s'y étende un peu. L'extrême affection que le peuple Anglois avoit pour le duc de Montmouth, & l'idée que la nation n'attendoit qu'un chef pour chasser Jacques II, lui firent former une entreprise qui auroit peut-être réussi, si elle eût été conduite avec plus de prudence. Il débarqua à *Lime* dans le comté de Dorset, n'ayant que 120 hommes à sa suite; bientôt il en attroupa jusqu'à 6000. Quelques villes se déclarerent pour lui; il s'y fit proclamer *Roi*, soutenant que sa naissance étoit légitime, & qu'il avoit les preuves du mariage de Charles II avec sa mere; il livra bataille à l'armée royale, & déjà la victoire se déclaroit pour lui, lorsque la poudre & les balles manquerent à ses troupes; le lord *Grai* qui commandoit sa cavalerie, l'abandonna lâchement. Au milieu des siens qui fuyoient de toutes parts, le malheureux Montmouth ne put échapper aux vainqueurs; il fut

conduit à Londres , & condamné à perdre la tête le 15 juillet 1685 : l'exécution se fit avec toutes les formalités ordinaires ; mais , dit M. Hume , ses partisans se flatterent (avec quelque fondement) que ce n'étoit pas le duc de Montmouth qui fut exécuté , mais quelqu'un de ses affidés qui , condamné à la mort comme lui , & ressemblant beaucoup à ce prince , eut le courage & la bonne volonté de mourir à sa place , & de lui donner cette preuve de son extrême attachement.

Il est certain que le bruit courut dans Londres , qu'un officier de son armée étoit mort pour lui , & que sur ce bruit une dame de grande qualité , ayant gagné à force d'argent ceux qui pouvoient ouvrir son cercueil , l'examina au bras droit , & s'écria avec faiblissement : *ah ! ce n'est pas lui.*

Mais sans s'arrêter à ces ouï-dire , le caractère timoré de Jacques II. , & les circonstances politiques s'accordent fort bien avec cette opinion. Le roi Jacques lié par un serment solennel de respecter constamment le sang de son beau-frere , se laissa facilement aller à l'idée de sauver les jours au malheureux Montmouth ,

en le faisant passer en lieu de sûreté; & où le pouvoit-il mieux qu'en France, où Louis XIV y étoit pour ainsi dire engagé par un intérêt commun? En effet, si le roi Jacques venoit à avoir un fils, alors le duc de Montmouth étoit destiné à finir ses jours entièrement ignoré; mais dans le cas contraire, Montmouth remis en liberté, devenoit un concurrent bien redoutable au prince d'Orange dont le caractère sec, dur, & les manières froides étoient peu propres à lui concilier l'affection des Anglois.

Quant à la supposition d'un autre coupable à la place du duc de Montmouth, elle n'a rien d'impossible, ni même de trop romanesque, quand on considéra combien il étoit adoré de ses amis.

Enfin, que l'on cherche, qu'on lise, qu'on réfléchisse sur tous les événemens de ces temps-là; trouvera-t-on, non pas seulement en France, mais dans toute l'Europe, un prince quelconque, à l'égard de qui on puisse imaginer qu'il ait été d'une telle importance qu'on ignorât sa détention, & que l'on prit toutes les précautions dont on usoit pour le cacher, si ce n'est le duc de Montmouth? Qu'on en cherche un autre dont l'âge

s'accorde aussi bien avec celui du prisonnier masqué ? La taille, la voix, l'accent même qui, selon le rapport du chirurgien *Nelaton*, homme sans intérêt, qui fut un jour appelé pour le saigner, & qui sans cependant lui voir la tête qu'on avoit enveloppée d'une serviette, reconnut sur le champ à son accent qu'il étoit Anglois : tout cela dépose en faveur de cette opinion. Enfin, pour dernière preuve, on peut alléguer le nom de *Mac-mouth* écrit avec un couteau sur l'assiette qu'il lança par sa fenêtre, & qui ne fut lu ainsi, que parce qu'il n'étoit pas tracé assez bien.

I I.

René-Auguste-Constantin de *Renneville*, le plus jeune de 12 frères tous militaires, dont sept avoient péri les armes à la main au service du roi, fut enfermé onze ans & un mois dans le château ou prison royale de la Bastille. Il étoit de Caen en Normandie, d'une famille distinguée, originaire d'Anjou. Après avoir servi en qualité d'officier, il fut envoyé dans plusieurs cours étrangères pour négocier des affaires importantes. De retour en France, il fut par-

faitement bien reçu de M. de Chamillart & de M. de Torcy ; le premier s'employa même pour lui obtenir quelque emploi lucratif, & sa fortune paroissoit assurée, lorsque la malignité ou la jalousie lui susciterent de misérables tracasseries qui le plongerent bientôt dans le plus affreux des précipices.

L'origine de ses malheurs vint par des bouts-rimés qu'il se permit de faire, & dans lesquels la France n'étoit pas assez ménagée. Nous croyons qu'on ne sera pas fâché de les trouver ici, d'autant plus qu'ils commencent à devenir rares.

M A D R I G A L

*En faveur de la France & de l'Espagne
alliées contre l'Autriche, par allu-
sion aux termes du Piquet Quinte &
Quatorze, signifiant Philippe V &
Louis XIV.*

CONTRE Quinte & Quatorze on n'a ja-
mais beau jeu,
On est même en danger de perdre la partie;
Des plus sages conseils toute la force unie
Ne sert de rien, ou sert de peu.

174 *Mémoires de la Bastille,*

Peuples, qui vous liguez ! Qu'avez-vous qui
balance
Qu votre perte, ou votre gain ?
Combattant l'Espagne & la France
Vous trouverez toujours *Quinte & Quatorze*
en main.

*Réponse de M. de Renneville en Bouts-
rimés.*

Contre *Quinte & Quatorze* on peut faire
beau jeu,
On est même assuré de gagner la *partie;*
Aux plus sages conseils notre force est *unie,*
Votre *Quatorze* est nul, votre *Quinte* est
trop *peu.*
Le ciel qui voit ce jeu fait pencher la *ba-*
lance
Pour votre perte & notre *gain*
Nous ferons un repic : & l'Espagne & la
France
Se trouveront capot, *Quinte & Quatorze*
en main.

Malgré l'aveu ingénu qu'il fit au mi-
nistre de cette légère folie, & l'excuse
qu'il lui en demanda, en protestant que
ce n'étoit qu'un badinage d'esprit où le
cœur n'avoit point de part, on ne put
pardonner cette faillie à M. de Renneville.

On prétextâ des lettres reçues de Hollande, & un matin à quatre heures, au moment où il s'y attendoit le moins, un exempt & deux hoquetons lui ayant fait ouvrir la porte, lui présenterent le bout de leurs carabines, en l'arrêtant de la part du roi, & lui ordonnant de les suivre; ils le menerent à la Bastille, où il fut détenu depuis le 16 mai 1702 jusqu'au 16 juin 1713; il assure qu'il ne put jamais découvrir le motif ni le prétexte de sa détention. A son arrivée au château, il fut enfermé dans la première chambre de la tour du *Coin*, où Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg, les maréchaux de Biron & de Bassompierre avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. le Maître de Saci, mis à la Bastille le 14 mai 1666, avoit fait pendant un séjour de deux ans la plus grande partie de sa version de la Bible.

A sa sortie, M. de Renneville se retira à Londres où il composa son *Inquisition françoise* ou Histoire de la Bastille, imprimée d'abord en deux volumes, & dédiée à George I; ensuite réimprimée en cinq volumes, grossie par un grand nombre d'histoires particulieres peu vrai-

semblables, & qui n'ont fait que gâter la bonté primitive de cet ouvrage. Ce livre est aujourd'hui rare & fort cher; les détails qu'il donne sur la topographie du château sont à-peu-près les mêmes que l'on trouve ici, mais le régime est devenu tout-à-fait différent. Du reste, M. de *Renneville* étoit amateur des belles-lettres, sur-tout de la poésie, & l'on trouve dans son histoire des fragmens que les meilleurs poètes de son temps ne désavoueroient pas.

I I I.

C'est encore dans cette même chambre de la tour du *Coin* que M. de *Voltaire* fut renfermé dans sa jeunesse par ordre du Régent. On l'accusoit entr'autres choses, d'être l'auteur de ce couplet, sur l'air de *Joconde* alors fort à la mode.

Enfin votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire,
Grande duchesse de Berri,
Consommez le mystère :
Un autre *Loth* vous sert d'époux,
Mère des *Moabites*,
Faites encore sortir de vous
Un peuple d'*Ammonites*.

Voltaire ne resta pas long-temps à la Bastille ; il eut le bonheur de se tirer d'affaire par le moyen de ses amis & d'une autre Epigramme, dans laquelle il prouvoit que les Moabites & les Ammonites lui étoient totalement inconnus, parce que, disoit-il,

Un homme qui sort des Jésuites
Ne connoît que les Sodomites.

Il fut peu après présenté au Régent, qui lui ayant offert fort gracieusement sa protection, " la seule chose, dit Voltaire, que je prends la liberté de de-
" mander à Votre Altesse-Royale, c'est
" qu'à l'avenir Elle veuille bien ne plus
" se mêler de mon logement ».

Quelques mois après son entrée à la Bastille, M. de Voltaire fut mis dans la tour de la *Basiniere*, & c'est-là que plus de la moitié de la *Henriade* fut composée. Ce poëme ne fut connu d'abord que sous le titre de la *Ligue*.

I V.

L'Abbé *Lenglet du Fresnoi* fut renfermé dix ou douze fois à la Bastille ; une fois

entr'autres à la réquisition du duc d'Albermale, pour lors ambassadeur d'Angleterre à Paris. Son Excellence trouvoit mauvais que l'abbé eût placé dans un de ses ouvrages le nom du roi Jacques, comme roi d'Angleterre, immédiatement après le nom du roi Charles II. Tout le monde fait que le pauvre abbé étoit si bien accoutumé aux *promenades du fauxbourg St. Antoine*, ainsi qu'il les appelloit lui-même, que dès qu'il voyoit paroître l'exempt *Tapin*, aussitôt sans lui donner le temps de s'expliquer, *Allons vite*, disoit-il à sa gouvernante, *mon petit paquet, du linge, du tabac.*

V.

Madame *de Stanl*, une des femmes de Madame la duchesse du Maine, fut renfermée à la Bastille à l'occasion des intrigues de cette princesse avec la Cour d'Espagne, & parce qu'on la regardoit comme sa confidente. Dans ses Mémoires, cette Dame raconte la manière dont elle fut traitée dans ce château-royal; ce qui n'approchoit point alors de la dureté qu'on exerce aujourd'hui envers les prisonniers. Le lieutenant de roi étoit même

devenu amoureux d'elle , & cet attachement apportoit beaucoup d'adoucissement à son sort , quoiqu'elle fût d'ailleurs observée avec beaucoup de soin. Ce qui lui arriva à l'occasion d'une petite incommodité mérite de trouver place ici ; on y verra la circonspection d'un médecin de Bastille.

“ J'eus quelque indisposition , (dit Madame de Staal) pour laquelle on fit venir M. Herment, médecin ordinaire de la Bastille. Le lieutenant de roi me le présenta dans le jardin où nous nous promenions alors. Quoique je fusse sous la plus étroite garde , comme notre lieutenant se relâchoit volontiers en ma faveur au moindre prétexte , il s'éloigna de nous , en me disant qu'il ne falloit point de tiers dans les entretiens qu'on a avec son médecin : nous continuâmes donc à nous promener , & quand M. Herment vit qu'on ne pouvoit plus nous entendre , il me prit la main , & baissant la voix ; vous avez , me dit-il , des amis & de très-bons amis , des amis capables de tout pour vous ; j'en ai vu un qui s'intéresse bien particulièrement à ce qui vous regarde. ----- Ah ! monsieur , lui dis-je avec émotion , vous auroit-il chargé

de quelque chose pour moi ? — Oui, reprit-il, il connoît ma discrétion, je fais la vôtre : il m'a dit de vous demander ce qui pourroit vous être utile, si vous n'auriez pas besoin d'un couvre-pied ? — Eh ! Bon Dieu, lui dis-je, quel est cet ami si en peine de savoir si l'on a ici les pieds chauds ? — C'est, me répondit-il, M. Bignon, conseiller d'Etat. — Rendez lui grace de ma part, repris-je en colere, & dites-lui que ce qui l'inquiette est assurément la moindre des choses que je voudrois demander à un ami.

V I.

Il ne faut pas laisser dans l'oubli un bon mot du Régent. Le comte de L..... enfermé à la Bastille pour la même affaire que Madame de Staal, faisoit tous ses efforts pour intriguer au-dehors, & ayant gagné le chirurgien qui servoit aussi d'apothicaire, il prétexta une maladie pour laquelle il se fit ordonner deux *lavemens* par jour. Le Régent qui entroit dans les moindres détails de ce qui concernoit les prisonniers, examinant les Mémoires du chirurgien de la Bastille, l'abbé Du-

bois qui étoit présent, se récria sur cette quantité de *lavemens* : le Régent lui dit en souriant : va, mon cher abbé, puisqu'ils n'ont que cet amusement-là, ne le leur ôtons pas.

V I I.

Charles de Gontault, duc de Biron, pair, amiral & maréchal de France, quoique comblé des bienfaits d'Henri IV, eut la foiblesse de traiter avec les ennemis de l'Etat (les Espagnols & le duc de Savoie) qui le flatterent de lui donner en souveraineté le duché de Bourgogne & la Franche-Comté pour dot d'une fille du roi d'Espagne ou du duc de Savoie, qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henri IV ayant découvert le complot en parla à Biron qui nia ouvertement son crime avec obstination. Le parlement de Paris instruisit son procès ; il se trouva convaincu du crime de haute trahison contre la patrie, & fut condamné par arrêt du 29 juillet 1602 à avoir la tête tranchée : ce qui fut exécuté le 31 du même mois dans la cour intérieure de la Bastille. Les crocs de fer qui retenoient son échaffaud sont encore

dans les murs. Les choses furent disposées de manière que de sa chambre il y passa de plein pied. Il n'étoit âgé que de 40 ans. Son corps fut inhumé à la paroisse de St. Paul. Il y a des copies manuscrites du procès du duc de Biron à la bibliothèque royale, à celle de St. Germain-des-prés, & de la ville de Paris.

C'est de lui que parle M. de Voltaire dans son immortel poëme de la Henriade, en faisant l'énumération des seigneurs qui combattoient avec Henri IV contre les ligueurs :

On voyoit près de lui briller tous ces guerriers,
Compagnons de sa gloire & ceints de ses lauriers.
D'Aumont qui sous cinq Rois avoit porté les armes,
Biron dont le seul nom répandoit les alarmes,
Et son fils, jeune encore, ardent, impétueux,
Qui depuis mais alors il étoit vertueux.

Cette illustre maison de *Biron* étoit depuis long-temps attachée aux intérêts des rois. Le pere de celui dont il est ici question étoit un grand homme de guer-

re ; il commandoit à Ivry le corps de réserve de l'armée de Henri IV , & contribua beaucoup au gain de la bataille, en se présentant à propos à l'ennemi. Après la victoire , il dit au roi : Sire , vous avez fait ce que devoit faire Biron , & Biron ce que devoit faire le roi. Il fut tué d'un coup de canon en 1592 au siege d'Epernai.

Le crime de son fils étoit d'autant plus impardonnable , qu'il devoit la vie à Henri IV , qui lui-même l'avoit sauvé de sa propre main au combat de Fontaine-Françoise. C'est ce que peint avec tant de noblesse M. de Voltaire , quoiqu'en transportant ce fait à la bataille d'Ivry ; licence bien permise dans un Poëme héroïque qui ne doit point être une gazette.

Le généreux Bourbon fut bientôt le danger
Où Biron trop ardent venoit de s'engager :
Il l'aimoit , non en Roi , non en Maître sé-
vere

Qui souffre qu'on aspire à l'honneur de lui
plaître ,

Et de qui le cœur dur , & l'inflexible or-
gueil

Croît le sang d'un sujet trop payé d'un coup
d'œil.

Henri de l'amitié sentit les nobles flammes :
Amitié, don du ciel, plaisir des grandes
ames,

*Amitié que les Rois, ces illustres ingrats
Sont assez malheureux pour ne connoître
pas ! (*)*

Il court le secourir. Ce beau feu qui le guide
Rend son bras plus puissant & son vol plus
rapide.

Biron qu'environnoient les ombres de la mort
A l'aspect de son Roi fait un dernier effort,
Il rappelle à sa voix les restes de sa vie,
Sous les coups de Bourbon, tout s'écarte,
tout plie ;

Ton Roi, jeune Biron, t'arrache à ces sol-
dats

Dont les coups redoublés achevoient ton
trépas.

Tu vis songe du moins à lui rester
fidele.

V I I I.

*François de Bassompierre, Maréchal de
France, né le 2 avril 1597, se signala
toujours par sa conduite & par son cou-*

(*) Les deux plus beaux vers, & les plus vrais
peut-être, qui aient jamais été faits en aucune
langue..... ô Maîtres de la terre ! toujours trom-
pés & souvent trompeurs, que votre sort est peu
digne d'envie !

rage. Sa haute réputation faisant ombra-
ge au cardinal de Richelieu , ce ministre
le fit renfermer à la Bastille le 25 février
1631. Bassompierre ne recouvra sa li-
berté que le 19 janvier 1643, au bout de
12 ans, après la mort de son ennemi. Il
y composa ses Mémoires & mourut en
1646 , des suites d'une incommodité
qu'il gagna pendant sa détention.

I X.

En 1674, les bagages de *Louis*, cheva-
lier de *Rohan* , grand-veneur de France,
ayant été pris & fouillés dans une es-
carmouche à l'armée, on y trouva des
lettres qui firent soupçonner qu'il avoit
fait un traité pour livrer le *Havre de*
grace aux Anglois ; il fut arrêté & mis à
la Bastille. Le sieur de la Tuanderie son
entremetteur se cacha. Les preuves n'é-
toient pas suffisantes : on nomma une
commission pour instruire cette affaire,
comme crime de haute trahison. La
Tuanderie fut découvert à Rouen ; on y
alla pour l'arrêter, mais il fit feu sur les
assaillans, & se fit tuer sur la place. Des
gens attachés au chevalier de *Rohan* al-

loient la nuit autour de la Bastille corner dans des porte-voix : *La Tuanderie est mort & n'a rien dit.* Ils ne furent point entendus du chevalier. Les commissaires instruits de cette circonstance en profiterent pour l'intimider & lui arracher des aveux : ils lui dirent que le roi savoit tout, qu'ils avoient des preuves en main, mais *que l'on vouloit seulement son aveu*, & qu'ils étoient autorisés à lui promettre sa grace, s'il déclaroit la vérité. Le chevalier trop crédule avoua tout. Alors les perfides commissaires changerent de langage ; ils lui dirent que pour la grace, ils ne pouvoient pas précisément en répondre, mais qu'ils avoient seulement espérance de l'obtenir, & qu'ils alloient la solliciter. Ils s'en mirent peu en peine, & condamnerent le chevalier à perdre la tête. On le conduisit de plein-pied à l'échafaud par une gallerie dressée à la hauteur de la fenêtre de la salle d'armes de l'arsenal, qui donne sur la petite place, au bout de la rue des Tournelles. Il fut décollé le 27 novembre 1674. Son procès est à la bibliothèque royale ; & l'on peut voir à ce sujet les Mémoires du marquis de Beauveau, Cologne 1688, page 407.

X.

La détention de *Roger-de-Rabutin*, comte de *Bussi*, lieutenant-général des armées du roi, & mestre-de-camp-général de la cavalerie légère, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés & fort curieux pour l'intelligence des événemens du siècle de Louis XIV, ne paroît point avoir eu de motif bien déterminé, si ce n'est la punition qu'on vouloit lui faire subir pour quelques traits satyriques répandus dans une piece secrète que l'on soupçonne être la Comédie de la *comtesse d'Oloune*, ou l'Histoire des amours de Madame de Chatillon, manuscrit dans lequel le prince de Condé étoit assez maltraité, & dont les ennemis de M. de Bussi-Rabutin avoient encore augmenté la malignité, en y inférant des traits bien plus envenimés & plus méchans.

Une Dame (Mde. de la Beaume) avec qui M. de Bussi avoit été parfaitement bien, & qui par jalousie ou autre caprice de femme, s'étoit brouillée avec lui, fut la principale cause de sa détention. Il avoit eu la foiblesse de lui confier ce manuscrit : elle en tira une copie

qu'elle falsifia à son gré , & eut ensuite la lâcheté de la faire parvenir à M. le prince & au roi , qui tous deux en furent très-irrités. Elle poussa même l'inimitié jusqu'à en parler à Sa Majesté. Enfin , le 17 avril 1665 , on vint arrêter M. de Buffi. " Je n'en fus pas trop surpris , dit-il dans ses Mémoires , car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'espérance , ma mauvaise fortune qui me faisoit toujours craindre , me faisoit toujours prendre tout au pis ; ainsi j'eus le cœur & la contenance fermes en cette rencontre. Ce fut un exempt des gardes-du-corps qui m'arrêta d'abord ; & un moment après arriva un chevalier du guet qui me dit , qu'il avoit ordre du roi de me fouiller , mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui remettrois. Je lui répondis , que je lui donneroie tout , hormis des lettres de ma maîtresse si j'en avois , & sur cela je vuidai mes poches en sa présence , je lui dis ensuite de passer dans mon cabinet où étoient mes livres & mes manuscrits. Quand nous y fûmes , tenez , lui dis-je , en lui donnant le manuscrit que le roi m'avoit rendu , voilà la pierre de scandale , voilà pourquoi vous m'arrêtez , le roi l'a eu quatre

jours , reportez-le encore à Sa Majesté si vous voulez. Il le prit , après quoi il me mena dans son carrosse à la Bastille „

“ En y faisant bien réflexion , ne trouvera-t-on pas qu’il est inoui qu’on ait jamais arrêté un homme de qualité , qui a bien servi à la guerre & qui est pourvu d’une grande charge , pour avoir écrit , sans dessein que cela devint public , les amours de deux Dames , que tout le monde favoit , & sur la simple accusation , sans preuves , d’avoir écrit contre le roi & contre la reine-mere ? Cependant si j’eusse été convaincu d’intelligence avec les ennemis de l’Etat , on ne fut pas allé plus vite , & je n’eusse pas été traité plus rudement „

“ Le sur-lendemain 19 avril , Baïse-maux , gouverneur de la Bastille , vint me dire que le lieutenant-criminel alloit monter pour m’interroger de la part du roi „

“ Quoique ce fût-là pour un homme innocent le chemin de sortir bientôt d’affaire , je ne laissai pas que de trouver de l’aigreur dans ce procédé , mais sans en rien témoigner. Un moment après , je vis entrer M. Tardieu , lieutenant-criminel , accompagné de son greffier & d’un

commis. Le lieutenant-criminel commença par me dire qu'il étoit bien fâché de me voir là, qu'il falloit que je prisse cette mortification comme venant de la main de Dieu, & que tout le monde disoit que ma maniere de vivre l'avoit bien mérité. Je trouvai ce discours fort impertinent, sur-tout dans un tel moment. Je ne suis pas dévot, lui dis-je, mais je ne suis pas impie, & si tous ceux qui valent moins que moi étoient à la Bastille, il y auroit peu de gens de reste pour les interroger : mais, Monsieur, ajoutai-je, est-ce sur cette matière que vous avez ordre de me parler ? Non, Monsieur, me répondit-il, j'ai d'autres choses à vous dire, & là-dessus nous étant assis, je viens ici par ordre du roi, continuait-il, & afin que vous n'en doutiez pas, Monsieur, voici ma commission ; en disant cela, il me présenta une Lettre-de-cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je : car bien que vous ne soyez pas mon juge, j'ai tant de respect pour les volontés du roi, que s'il m'avoit envoyé un valet de pied pour m'interroger, je lui répondrois comme à vous. —

“ Après cette petite escarmouche, il

procéda à l'interrogatoire. A la suite de diverses questions, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le roi? je lui dis, qu'il m'offensoit de me faire cette demande; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ayant servi trente ans avec honneur, & ayant droit d'attendre chaque jour des graces de Sa Majesté, je voulusse lui manquer de respect, & que pour fonder un tel soupçon, il falloit de mon écriture ou des témoins irréprochables „.

“ Après ce premier interrogatoire, le lieutenant-criminel me dit, qu'il alloit rapporter le tout au roi, & que dans quelques jours il reviendrait : mais il fut hors d'état de me tenir parole; car cinq jours après, lui & sa femme furent assassinés en plein midi dans leur maison par deux freres gentils-hommes, qui leur étoient allés demander de l'argent, dont ils avoient un extrême besoin, & qui les tuerent sur ce qu'en les refusant, ils avoient crié au voleur „.

“ Ce magistrat avoit si publiquement trafiqué de la justice toute sa vie que sa mort fut regardée comme un châtiment du ciel; & l'infame avarice de sa femme qui ne lui permettoit pas, avec les biens immenses qu'ils possédoient, d'avoir feu-

lement un valet , fut la principale cause de leur malheur „. (*)

“ Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma prison , & le duc de Saint-

(*) Il n'y a jamais eu d'exemple d'une lézinerie , d'une avarice pareille à celle du lieutenant-criminel Tardieu & de sa femme nommée Marie Ferrier. C'est d'elle que Racine a dit dans ses plaideurs :

*Elle eut du Buvetier emporté les serviettes
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.*

Quelque familier que Despréaux soit à tout le monde , nous ne pouvons résister à l'envie de placer ici le portrait qu'il fait de ce couple misérable , dans sa fameuse Satyre contre les femmes. Les beaux vers font toujours plaisir , & le lecteur les trouvant ici sera dispensé de les chercher ailleurs. Au reste , il ne s'agit point de fiction , c'est le véritable tableau du ménage de l'avare Tardieu que tout Paris a connu.

Dans la robe on vantoit son illustre maison ,
Il étoit plein d'esprit , de sens & de raison ,
Seulement pour l'argent un peu trop de foiblesse
De ses vertus en lui ravalloit la noblesse :
Sa table toutefois sans superfluité
N'avoit rien que d'honnête en sa frugalité ;
Chez lui deux bons chevaux de pareille encolure
Trouvoient dans l'écurie une pleine pâture ,

Saint-Aignan l'étant venu visiter le jour même que je fus arrêté, il lui dit que parlant de moi à Sa Majesté, le roi lui avoit dit que c'étoit pour mon bien qu'il

Et du foin que leur bonche au râtelier laissoit
De furoit une mule encore se nourrissoit.
Mais cette soif de l'or qui le bruloit dans l'ame
Le fit enfin songer à choisir une femme,
Et l'honneur dans ce choix ne fut point regardé;
Vers son triste penchant, son naturel guidé,
Le fit dans une avaro & sordide famille
Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une
fille;

Et sans trop s'enquérir d'où la laide venoit
Il fut, ce fut assez, l'argent qu'on lui donnoit....
Il l'épouse & bientôt son hôtesse nouvelle
Le prêchant, lui fit voir qu'il étoit, au prix d'elle,
Un vrai dissipateur, un parfait débauché:
Lui-même le sentit, reconaut son péché,
Se confessa prodigue, & plein de repentance
Offrit sur ses avis de régler sa dépense.
Aussi-tôt de chez eux tout roti disparut,
Le pain bis renfermé d'une moitié décrut;
Les deux chevaux, la mule, au marché s'envo-
lerent,

Deux grands laquais à jeun, sur le soir s'en alle-
rent,

De ces coquins déjà l'on se trouvoit lassé,
Et, pour n'en plus revoir, le reste fut chassé,
Deux servantes déjà, largement souffletées,
Avoient à coups de pied descendu les montées,
Et se voyant enfin hors de ce triste lieu
Dans la rue en avoient rendu graces à Dieu.

Un vieux valet restoit, sent chéri de son maître,
Que toujours il servit, & qu'il avoit vu naître,
Et qui de quelque somme amassée au bon temps
Vivoit encore chez eux, partie à ses dépens.

m'avoit fait mettre à la Bastille, & que
je m'étois fait tant d'ennemis que je cou-
rois risque sans cela d'être assassiné.
(*Bravo, ma foi ! Voilà ce qui s'appelle*

Sa vue embarrassoit, il fallut s'en défaire,
Il fut de la maison chassé comme un Corsaire.
Voilà nos deux époux, sans valets, sans enfans,
Tous seuls dans leur logis, libres & triomphans.
Alors on ne mit plus de borne à la lésine
On condamna la cave, on ferma la cuisine;
Pour ne s'en point servir, aux plus rigoureux
mois,

Dans le fond d'un grenier, on séquestra le bois.
L'un & l'autre dès lors vécut à l'aventure
Des présens qu'à l'abri de la magistrature
Le mari quelquefois des plaideurs extorquoit,
Ou de ce que la femme aux voisins escroquoit.

Mais peut-être j'invente une fable frivole :
Démens donc tout Paris qui prenant la parole,
Sur ce sujet encore de bons témoins pourvu,
Tout prêt à le prouver te dira, *je l'ai vu.*
Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice,
A tous mes habitans montrer que l'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous reduire à pis que la mendicité.

Des voleurs qui chez eux, pleins d'espérance en-
trèrent

De cette triste vie enfin les délivrèrent;
Digne & funeste fruit du nœud le plus affreux
Dont l'hymen ait jamais uni deux malheureux.

Boil. Sat. X.

L'assassinat de M. *Tardieu* & de sa femme fut
commis le 24 avril 1665, vers les 10 heures
du matin, par René & François *Touquet*,

enfoncer le poignard avec grace. Et *c'est un roi qui parle !* juste ciel ! où en sommes nous ?)

Pendant le cours de sa détention qui fut de treize mois, M. de Buffi-Rabutin ne fut presque pas un jour sans solliciter, sans écrire, pour qu'il plût au roi ou de lui rendre sa liberté, ou de faire terminer l'instruction de son affaire, s'il étoit vrai qu'il fût coupable ; enfin le chagrin de ne pouvoir réussir auprès de Sa Majesté, joint à celui qu'il eut d'être forcé de se défaire de sa charge, lui donna une maladie assez sérieuse, pour faire craindre qu'il ne mourût à la Bastille. Les ministres qui, ainsi qu'on l'a dit plus haut, n'aiment pas qu'on meure en ce château, persuaderent au roi de l'en faire sortir ; & en effet, une lettre-de-cachet

d'une famille fort honnête d'Anjou, mais non gentils-hommes, comme le dit M. de Buffi-Rabutin. Ces deux voleurs n'ayant pu ouvrir la porte pour sortir, parce qu'il y avoit un secret à la serrure, furent pris dans la maison même, & trois jours après furent condamnés à la roue. Cette maison étoit située sur le quai des Orfèvres. On y trouva une somme très-considérable en especes, qui consola beaucoup les héritiers de la perte de ces parens peu regrétables.

fut expédiée, par laquelle Sa Majesté rendoit la liberté à M. de Buffi-Rabutin, pendant sa maladie seulement, & à condition de revenir se constituer prisonnier après sa guérison. Mais, par la suite, le roi ne l'exigea pas, & il fut assez reconnu que c'étoit aux mauvais services que le maréchal de Turenne lui avoit rendu auprès du roi, par esprit de vengeance ou de jalousie secrète, que M. de Buffi avoit naturellement dû sa disgrâce.

Parmi les placets, lettres, billets, &c. que M. de Buffi-Rabutin écrivit dans sa prison, on remarque sur-tout une requête au roi, en vers, au nom de trois amans prisonniers. Elle est fort bien écrite : en voici la dernière strophe qui n'est pas la plus mauvaise.

Pardonnez donc, grand Prince, à ces pauvres amans,

Ne vous opposez plus au cours de leurs tendresses,

Bien que toujours remplis de tendres sentimens,

Ils vous ont plus aimé que toutes leurs maîtresses,

Quoi qu'amoureux & quasi fous,

Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Silvies ;

Et plus de cent fois en leurs vies

Ils ont voulu mourir pour vous.

XI.

A l'avènement de Louis XVI au trône, des Ministres nouveaux & humains firent un acte de justice & de clémence, en revisant les registres de la Bastille, & en élargissant beaucoup de prisonniers.

Dans leur nombre étoit un *vieillard* qui depuis quarante sept ans gémissoit, détenu entre quatre épaisses & froides murailles. Durci par l'adversité qui fortifie l'homme, quand elle ne le tue pas, il avoit supporté l'ennui & les horreurs de sa captivité avec une constance mâle & courageuse. Ses cheveux blancs & rares avoient acquis presque la rigidité du fer, & son corps ployé si longtemps dans un cercueil de pierre, en avoit contracté, pour ainsi dire, la fermeté compacte.

La porte basse de son tombeau tourne sur ses gonds effrayans, s'ouvre non à demi, comme de coutume, & une voix inconnue lui dit qu'il peut sortir.

Il croit que c'est un rêve ; il hésite, il se leve, s'achemine d'un pas tremblant, & s'étonne de l'espace qu'il par-

court. L'escalier de la prison, la salle, la cour, tout lui paroît vaste, immense, presque sans bornes. Il s'arrête comme égaré & perdu : ses yeux ont peine à supporter la clarté du grand jour ; il regarde le ciel comme un objet nouveau ; son œil est fixe ; il ne peut pas pleurer : stupéfait de pouvoir changer de place, ses jambes, malgré lui, deviennent aussi immobiles que sa langue ; il franchit enfin le redoutable guichet.

Quand il se sentit rouler dans la voiture qui devoit le ramener à son ancienne habitation, il ne put en supporter le mouvement ; il fallut l'en faire descendre. Conduit par un bras charitable, il demande la rue où il logeoit, il arrive : sa maison n'y est plus, un édifice public la remplace. Il ne reconnoit ni le quartier, ni la ville, ni les objets qu'il avoit vus autrefois. Les demeures de ses voisins, empreintes dans sa mémoire, ont pris de nouvelles formes. En vain, ses regards interrogèrent toutes les figures, il n'en vit pas une seule dont il eut le moindre souvenir.

Effrayé, il s'arrête & pousse un profond soupir. Cette ville à beau être peu-

plée d'êtres vivans, c'est pour lui un peuple mort ; aucun ne le connoit, il n'en connoit aucun ; il pleure & regrette son cachot.

Au nom de la Bastille qu'il invoque & qu'il réclame comme un asile ; à la vue de ses habillemens qui attestent un autre siècle, on l'environne. La curiosité, la pitié s'empresrent autour de lui. Les plus vieux l'interrogent, & n'ont aucune idée des choses qu'il rappelle. On lui amène par hazard un vieux domestique, ancien portier, tremblant sur ses genoux, qui confiné dans sa loge depuis quinze ans, n'avoit plus la force suffisante pour tirer le cordon de la porte.

Il ne reconnoit pas le visage du maître qu'il a servi ; son nom seul l'en fait ressouvenir. Il lui apprend que sa femme est morte, il y a trente ans, de chagrin & de misere ; que ses enfans sont allés dans des climats inconnus ; que tous ses amis ne sont plus. Il fait ce récit cruel avec cette indifférence que l'on témoigne pour les événemens passés & presque effacés.

Le malheureux gémit & gémit seul. Cette foule nombreuse qui ne lui offre que des visages étrangers lui fait sen-

tir l'excès de sa misère plus que la solitude effroyable dans laquelle il vivoit.

Accablé de douleur, il va trouver le Ministre dont la compassion généreuse lui fit présent d'une liberté qui lui pèse. Il s'incline, & dit : faites-moi reconduire dans la prison d'où vous m'avez tiré. Qui peut survivre à ses parens, à ses amis, à une génération entière ? Qui peut apprendre le trépas universel des siens, sans desirer le tombeau ? Toutes ces morts qui, pour les autres hommes, n'arrivent qu'en détail & par gradation, m'ont frappé dans un même instant. Séparé de la société, je vivois avec moi-même ; ici je ne puis vivre ni avec moi, ni avec les hommes nouveaux, pour qui mon désespoir n'est qu'un rêve. Ce n'est pas mourir qui est terrible, c'est mourir le dernier.

Le Ministre fut attendri. On attachait cet infortuné le vieux portier qui pouvoit lui parler encore de sa femme & de ses enfans. Il n'eut d'autre consolation que de s'en entretenir. Il ne voulut point communiquer avec la race nouvelle qu'il n'avoit pas vu naître ; il se fit au milieu de la ville une espèce de retraite non moins solitaire que le ca-

chot qu'il avoit habité près d'un demi
siecle ; & le chagrin de ne rencontrer
personne qui pût lui dire, *nous nous*
sommes vus jadis, ne tarda point à ter-
miner ses jours. --- *Tableau de Paris.*

X I I.

Les jésuites du college de *Clermont*,
situé rue Saint-Jacques à Paris, ayant,
dans l'année 1674, invité Louis XIV
à honorer de sa présence une tragédie
que leurs écoliers devoient représenter,
ce prince s'y rendit. Ces habiles courti-
sans avoient eu soin d'insérer dans la
piece plusieurs traits de flatterie dont
le Monarque, avide d'encens, fut fort
satisfait. Lorsque le recteur du college
reconduisoit le roi, un seigneur de sa
suite loua le succès de la tragédie : Louis
XIV dit : faut-il s'en étonner, *c'est*
mon college. Les jésuites ne laisserent
pas tomber ce mot. La nuit même,
ils firent graver en grandes lettres d'or
sur un marbre noir : *Collegium Ludo-*
vici Magni, & le substituerent à l'an-
cienne inscription qui étoit placée au
dessous du nom de *Jesus*, sur la porte
principale du college : *Collegium Claro-*

montanum Societatis Jesu. Le matin, la nouvelle inscription fut mise à la place de l'ancienne. Un jeune écolier de qualité, âgé de 16 à 17 ans, témoin du zèle des révérends peres, fit les deux vers suivans, qu'il afficha le soir à la porte du college.

Abstulit hinc *Jesum*, posuitque insignia
Regis,
Impia gens; alium non colit illa Deum.

Traduction.

La croix fait place aux lys, & *Jesus-Christ*
au roi :

Louis, ô race impie, est le seul Dieu chez
toi.

Les jésuites ne manquerent pas de crier au sacrilege, l'Auteur - enfant fut enlevé & renfermé à la Bastille. L'implacable Société le fit condamner par grace à une prison perpétuelle, & il fut transféré à la citadelle de l'Isle Sainte Marguerite. Plusieurs années après, il fut ramené à la Bastille. En 1705, il étoit prisonnier depuis 31 ans. Etant devenu héritier de toute sa famille qui possédoit de grands biens, le jésuite Riquelet, alors confesseur de la Bastil-

le, remontra à ses confreres la nécessité de faire rendre la liberté à ce prisonnier. La pluie d'or qu'avoit forcé la tour de Danaé eut le même effet sur le château de la Bastille. Les jésuites se firent un mérite auprès du prisonnier de la protection qu'ils lui accorderent; & cet homme considérable dont la famille alloit s'éteindre, sans le secours de la société, ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de sa reconnaissance.

X I I I.

Le Sieur *Vaillant*, prêtre vertueux, mais, pour son malheur, appellant de l'impertinente bulle dont la sotte extravagance a causé tant de maux en France, par la foiblesse que le Ministère a eue de s'occuper trop des platitudes ecclésiastiques qu'il ne devoit que mépriser, fut détenu à la Bastille depuis l'année 1728 jusqu'à l'année 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des personnes livrées à l'illusion, ou séduites, débitèrent que ce prêtre étoit le prophète *Elie* descendu depuis peu sur la terre, qu'il étoit à la

Bastille , mais qu'il en sortiroit miraculeusement &c. &c. Les partisans de cet ecclésiastique étoient en grand nombre. (Celui des foux est toujours considérable en France comme ailleurs). On les appelloit les *Vaillantistes*. Les vexations que l'on exerçoit contre ce pauvre prêtre & ses pieuses austérités , lui avoient échauffé l'imagination ; il crut lui-même quelque temps , qu'il étoit effectivement le prophète *Elie*. Il s'attendoit à se voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu , & il l'annonçoit bonnement aux officiers de la Bastille. Le 26 janvier 1739 , le feu prit à sa cheminée ; il crut être au moment de son enlèvement , mais le feu s'éteignit , & il demeura sous les verrouils , comme à l'ordinaire. Alors il se crut obligé de déclarer très-sérieusement par écrit à M. Héraut, lieutenant de police, que lui *Vaillant* n'étoit en aucun sens le prophète *Elie*, qu'il ne le représentoit pas , & n'avoit même aucune mission pour l'annoncer , agir , ni parler en son nom.

La longue solitude avoit affoibli son esprit. Un Dimanche étant entré à la chapelle pour entendre la messe , ils'em-

pare des ornemens, passe l'aube, met la chafuble, & commence la messe. On appelle du secours; le major vient, veut interrompre le prêtre qui continue: l'officier s'oppose, le célébrant résiste, & les deux champions se prennent au collet. Cette scene priva pour toujours le prisonnier d'assister à la messe. Il fut transféré dans la suite au château de Vincennes où il est mort.

X I V.

Les mémoires de M. de *Gourville* sont écrits d'un stile à faire douter qu'ils aient jamais été faits véritablement par lui-même. On fait combien il existe de prétendus mémoires, d'anecdotes historiques &c., du commencement de ce siècle, qui, sous l'air de la vérité, ne sont que les rapsodies de quelques valets de chambre, écrites pour extorquer de l'argent de quelque Libraire crédule de Hollande. Le nombre de ces especes de productions est incroyable, ainsi que la fortune qu'elles avoient dans le monde, il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui l'on commence à en revenir, & ce n'est pas certaine-

ment sans raison qu'on se défie de ces Mémoires annoncés avec tant de présomption.

Ceux de M. de *Gourville* sont peut-être dans ce cas, malgré l'estime assez générale qu'ils ont obtenue. Quoiqu'il en soit, voici ce que l'auteur lui-même raconte de sa détention à la Bastille.

“ Le cardinal de Mazarin fatigué des demandes continuelles que lui faisoit le prince de Conti, tant pour lui, que pour ceux qui lui étoient attachés, se plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ses courtisans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le prince de Conti, par le moyen de la princesse son épouse, sur l'esprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir ; & ajouta que si son Eminence me faisoit mettre quelque temps à la Bastille, le prince cesseroit sûrement de l'excéder „

“ Le cardinal, qu'une injustice n'épouvantoit pas, quand il s'agissoit de son intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de la Barilliere, gouverneur de cette prison royale, de se saisir de ma personne. Il vint effectivement le lendemain, accom-

pagné de quelques gens armés , & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre , il lui demanda si j'étois chez moi , & ce que je faisois ? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant trouvé répétant une *courante*, il me dit , en riant , qu'il falloit remettre la danse à un autre jour , & qu'il avoit ordre de M. le cardinal de me mener à la Bastille „.

“ Il m'y conduisit dans son carrosse ; & comme il n'y avoit alors aucune personne de qualité , il me mit dans une chambre au premier étage , laquelle étoit la plus commode de toutes ; j'y fus renfermé avec mon valet pendant huit jours , sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger. Le gouverneur étant enfin venu me voir , me dit que M. le sur-intendant (*Fouquet*) l'avoit prié de me faire tous les petits plaisirs qui pourroient dépendre de lui , & que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers , mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir. Cela ne laissa pas que de me faire grand plaisir , m'étant déjà ennuyé au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer „.

“ Peu de tems après , ayant fait venir un brochet fort raisonnable ; un jour maigre , je priai M. le Gouverneur d'en vouloir bien manger sa part , ce qu'il m'accorda (*). Nous passâmes une partie de l'après - diné à jouer au trictrac , & j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié „

“ J'avois la liberté d'écrire & de recevoir des lettres autant que je le voulois ; & quelquefois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers qui étoient proche de ma chambre : ainsi j'avois occasion de pouvoir parler. Mais cela n'empêcha pas que je ne m'ennuyasse beaucoup , surtout depuis neuf heures du soir que l'on fermoit la porte , jusqu'à huit du matin. Je m'amusai pour passer le tems à me faire apporter des fèves , que je fis mettre par compte égal dans divers

(1) Si cela n'est pas un mensonge , il faut avouer que voilà un gouverneur bien complaisant. Quoi ! permettre à la Bastille l'importation d'un brochet ! Assurément , M. de Launai n'y laisseroit pas entrer aujourd'hui le plus petit hareng. Ce *la Barilliere* ne savoit pas son métier.

papiers. Je me promenois dans ma chambre qui avoit onze pas entre les encognures des fenêtres, & à chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une feve du papier, & la mettoit sur la table. Comme le nombre étoit fixé, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas. Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit passoit aussitôt aux moyens que je pourrois trouver pour me tirer de là „

“ Cependant mes amis ne voyoient pas jour à m'en retirer; mais y ayant trouvé entre autres prisonniers six personnes raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leurs chambres & de la mienne, je pourrois faire cacher mon valet un soir, avant que l'on fermât ma porte; que lui ayant donné la clef pour l'ouvrir, j'irois faire sortir les autres, & que nous pourrions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué, & remonter par un autre „

“ Pour y parvenir, je gagnai celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes, afin de pouvoir en examiner les clefs, & je pris mes mesures avec de la cire que j'appliquai sur chacune de ces clefs, & que j'envoyai ensuite dans une boîte

à la Rochefoucault, pour en faire faire de pareilles par un ferrurier habile qui y demeueroit. Mais, vers le mois de septembre, sachant que M. l'abbé *Fouquet* étoit fort employé par le cardinal pour faire entrer & sortir les prisonniers de la Bastille, je tournai mes vues de ce côté-là „.

“ Je fis donc proposer à mes amis de parler à M. le sur-intendant, & de voir avec son frere, si en parlant de temps en temps des autres prisonniers avec le cardinal, il ne trouveroit pas le moyen de glisser un mot en ma faveur. La chose réussit si bien, qu'à l'occasion d'un voyage que le cardinal devoit faire pour quelques jours, l'abbé *Fouquet* lui ayant porté la liste des prisonniers de la Bastille, trois furent rayés, du nombre desquels j'eus le bonheur d'être „.

Un jour, *dit le-même*, dans le temps que j'étois détenu dans ce château, je me promenois dans la cour avec un procureur aussi prisonnier, homme gouguenard & plaisant, qui avoit encouru la disgrâce de M. l'Abbé *Fouquet*. Tout à coup en nous retournant, nous vîmes un fort beau chien à côté de nous, & qui paroissoit n'appartenir à person-

ne. Surpris de cette vue, je demandai comment ce chien pouvoit se trouver là? — Bon! dit le procureur avec un grand sang-froid, *c'est un compagnon: je gage qu'il aura mordu dans la rue le chien de l'abbé Fouquet.*

X V.

Un nommé *Odricot* & son épouse, d'une honnête famille Irlandaise, furent mis à la Bastille en 1701, pour des raisons que nous ne pouvons déduire, & qu'eux-mêmes peut-être n'ont jamais connues. Ils furent, selon la coutume, enfermés séparément. La Dame étoit jeune & jolie. Corbé, neveu du gouverneur, & Giraut, aumonier du château, tous deux insignes scélérats, mirent tout en œuvre pour la corrompre. La peur, le désespoir ou autre cause quelconque la fit céder à leurs poursuites, & bientôt elle en porta des marques sensibles. *Ru*, un des porte-clefs lui servit de sage-femme à ses couches; mais comme elle ne pouvoit décider en conscience quel étoit le pere de son enfant, ou l'abbé, ou Corbé, ce dernier

voulut lui en faire un autre, dont il pût être certain de se dire le pere. Ce misérable en étoit devenu amoureux, & sa qualité de lieutenant de roi du château lui donnant des facilités, il fut empêcher que l'aumonier Giraut la vit davantage. Cette femme redevint grosse en effet pour la seconde fois ; alors Corbé trouva le moyen de la faire sortir, & la mit en chambre garnie, dans l'intention d'en faire sa maitresse pour quelques années. Pendant ce temps, la guerre avec l'Angleterre s'étant terminée, Odricot, comme Irlandais, profita du *bénéfice de paix*, & sortit de la Bastille. Furieux d'apprendre la conduite de sa femme & les séductions de Corbé, il résolut d'en faire ses plaintes à la cour. Mais l'indigne lieutenant en ayant été averti, le fit attendre au coin d'une rue, le fit horriblement maltraiter, & conduire ensuite à Bicêtre, par le moyen d'un ordre supposé. L'infortuné Odricot y périt au bout de quelques mois : & le scélérat coupable de tant de crimes, obtint la croix de Saint Louis, en récompense de ses bons services à la Bastille.

X V I.

Nicodeme *Dezimberg*, de Grenoble en Dauphiné, après avoir servi longtemps dans les troupes du roi, capitaine dans le régiment de Picardie, fut détaché pour aller au siege de Namur, fait par Louis XIV en personne. Sa compagnie y fut entièrement défaite, & lui dangereusement blessé. Après sa guérison, il vint solliciter auprès du ministre de quoi remettre sur pied sa compagnie; mais des envieux ayant parlé contre lui, loin de le récompenser, on le cassa. Envain il employa les sollicitations de plusieurs officiers généraux qui rendirent témoignage de sa bravoure & de sa probité, il ne put rien obtenir. La raison secrète est qu'il étoit réformé d'origine, & qu'il dédaignoit les ridicules cérémonies du Papisme. Réduit au désespoir par cette injustice, il passa en Angleterre, où par l'entremise de quelques personnes de considération, il obtint une audience du roi Guillaume III. Il fit à ce monarque une proposition si terrible contre le roi de France, que l'idée seule

fait frémir d'horreur, & qu'il vaut mieux la laisser ensevelie dans le silence que de la répéter. L'horrible conjuration des *poudres* n'est qu'un diminutif du projet que cet homme avoit conçu. Tant il est vrai qu'il est dangereux de pousser à bout des esprits violents qui resteroient toujours de bons serviteurs, si on leur rendoit la justice qui convient! Mais on doit dire à l'honneur du roi d'Angleterre que, quoi qu'on lui proposât la vengeance de son plus grand ennemi, dans un temps où lui-même découvroit tous les jours des conspirations contre sa vie, il eut horreur de cette proposition, & fit retirer ce misérable de devant lui, commandant qu'on l'envoyât pieds & mains liées à Louis XIV, avec une exposition de son infâme projet.

Dezimberg se voyant rembarqué pour retourner en France, fut frappé d'une si grande terreur qu'il perdit entièrement le sens & la raison. Remis entre les mains des ministres, ils crurent qu'il contrefaisoit le fou pour se dérober à la mort; mais on s'aperçut bientôt que son aliénation d'esprit étoit véritable. On se décida à le renfermer pour tou-

jours dans un des cachots de la Bastille. Il étoit si furieux que pendant plus d'un an, on n'avoit osé entrer dans le lieu où il étoit, & qu'on fut contraint de faire un trou à la porte par lequel on lui jettoit du pain. Des momens lucides lui revenoient de temps en temps, & par degrés, sa raison se rétablit. Au bout de 10 ou 12 ans, on lui fit espérer qu'il pourroit obtenir son pardon, s'il abjuroit la réforme, pour embrasser la religion romaine. L'espoir de la liberté le fit consentir à se laisser instruire; mais ce n'étoit qu'un piège, & son sort n'en devint que plus affreux. On le retira de la Bastille, & on le transféra secrettement dans un château-fort, situé dans les Pyrenées; où après avoir gémi long-temps sur la perfidie qu'il avoit essuyée des prêtres catholiques, il mourut dans les accès du délire & du désespoir. Deux personnes à qui ce malheureux avoit fait confidence de son projet, ont languis long-temps dans diverses prisons.

X V I I.

Ce seroit sans doute abuser de la

patience du lecteur, que de placer ici l'Histoire récente & bien connue de M. de *Lalli*. Voici seulement quelques particularités sur sa détention à la Bastille, où il a resté environ trois ans qu'a duré l'instruction de son affaire. Il étoit extrêmement violent par caractère. Un de ses propos favoris étoit qu'il ne connoissoit point de plaisir plus doux que la vengeance, & que c'étoit vraiment le plaisir des dieux. Il disoit : *le parlement me jugera suivant toute la rigueur des loix, mais le roi me fera grace & commuera ma peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un secrétaire ; il le harceloit par ses duretés continuelles. Un jour, ce secrétaire ayant apperçu dans la grande cour du château un amas de sang caillé, provenu d'une saignée de malade qu'un valet avoit jetté par inconsideration, il fut saisi d'effroi & se crut prêt d'être supplicié ; la tête lui tourna, il fut transféré à Charenton.

Le Major de la Bastille eut ordre de conduire le comte de *Lalli* au palais, pour le dernier interrogatoire. M. le premier président vouloit que cet officier lui ôtât le cordon de l'ordre & les marques de

de ses dignités : il le refusa & les huissiers le firent. Le comte de *Lalli* reconduisit à la Bastille , les promenades & les visites lui furent interdites. Les officiers se relevoient pour lui tenir compagnie. Son arrêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours après avoir été prononcé. Pendant ce temps , ses parens se promenoient en voiture du côté de la porte Saint-Antoine , & faisoient devant sa fenêtre la démonstration de se couper le cou. Tous leurs signaux furent inutiles ; le prisonnier concentré en lui-même , ne jeta point les yeux de ce côté , & laissa tout faire au bourreau qu'il eût prévenu certainement. Le major fut chargé de le ramener à la conciergerie , & de passer dans sa chambre la nuit qui précéda son exécution. Il s'y reconcilia avec un officier qu'il avoit pris en haine. Le lendemain , M. Pasquier , conseiller au parlement , lui dit : *le roi est plein de bonté , il vous fera sûrement grace , si vous déclarez ce que vous savez sur vos deux complices.* M. de *Lalli* entra en fureur , traita M. Pasquier de perfide , lui prodigua les injures les plus fortes , & proféra contre lui les plus terribles impré-

cations. Le magistrat ordonna qu'on lui mît un baillon à la bouche ; peu après, le confesseur parut & on lui ôta le baillon. Il fit semblant de se recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya fortement dessus, voulant se détruire. On s'en apperçut & on le désarma. Il dit, *F..... j'ai manqué mon coup.* Le chirurgien trouva la blessure très-légère, enfin il se calma & se confessa. Au moment de son exécution, le comte de *Lalli* paroissant disposé à haranguer le peuple, on lui remit le baillon, & on ne le lui ôta qu'au moment où il fut décolé.

Sa famille avoit fait le relevé de toutes les circonstances de l'exécution du duc de Biron ; elle en sollicita inutilement la répétition ; mais ce qu'on a remarqué avec quelque peine, c'est que ses parens furent moins empressés encore à sauver la personne du coupable, qu'à recouvrer les sommes immenses qu'il avoit fait passer en Angleterre.

X V I I I.

Jusques à présent, on a pu appercevoir les causes apparentes ou réelles de

la détention de ceux dont nous venons de parler : en voici un qui y a été mis pour des *chansons*.

Charles Farci, soldat aux Gardes, fils d'un maître couvreur de Paris, pouvoit espérer un état plus agréable, puisque son pere avoit donné 40 mille livres comptant de dot à sa fille, sœur unique du soldat aux gardes, en la mariant à un courier du cabinet. Le libertinage éloigna long-temps *Farci* de la maison paternelle, & le conduisit enfin à la ressource ordinaire des débauchés, c'est-à-dire à s'enrôler. Après plusieurs campagnes, il prit parti dans le régiment des Gardes. La veuve d'un marchand épicier, jeune & jolie, chez qui il alloit souvent boire de l'eau-de-vie, le trouva si fort à son gré qu'elle lui acheta son congé, le fit recevoir maître & l'épousa. Mais l'amour qu'elle lui témoignoit ne le retira pas du libertinage; il continua à fréquenter ses anciens camarades, & pour dernière sottise, il s'enrôla de nouveau dans la même compagnie d'où sa femme l'avoit tiré à force d'argent. Cependant à force de promesses d'être plus sage à l'avenir, il obtint de sa femme de le dégager, une seconde

fois, & l'affaire étoit sur le point d'être conclue, lorsqu'un matin au plus fort de l'hyver, étant couché auprès de sa femme, dès la pointe du jour, il entendit frapper à sa porte. Croyant que c'étoit des ouvriers qui vouloient boire de l'eau-de-vie, il se leva tout en chemise pour leur ouvrir; mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il se sentit empoigner par six archers vigoureux, qui lui fermerent la bouche d'un mouchoir pour l'empêcher de crier, l'enleverent comme une plume, le placerent dans un carrosse & l'emmenèrent, nud comme il étoit, à la Bastille, où on le relégua dans un cachot, en compagnie avec un prisonnier fou, qui y étoit depuis longues années!

Quoique l'on fût au plus fort de l'hyver, il ne put obtenir d'habits: les officiers lui dirent que son compagnon s'en passoit bien; en effet, il étoit comme quand on vient au monde. On lui donna pourtant deux bottes de paille, & une mauvaise serpilliere pour couverture; il y resta trois ans sans autres meubles ni vêtemens. Ayant alors tout le loisir d'examiner en lui-même ce qui lui attiroit cette méchante affaire; il

crut d'abord que c'étoit le frere de sa femme qui échevin de Paris, & orgueilleux, comme un marguillier de paroisse, étoit très-courroucé contre sa sœur, de ce qu'elle avoit épousé un soldat aux Gardes. Il crut ensuite que peut-être c'étoit sa femme elle-même qui lui jouoit ce tour, pour se venger de sa mauvaise conduite, & qui le pouvoit d'autant mieux qu'il avoit remarqué qu'elle étoit liée avec des gens de loi du plus haut étage. Enfin, il en découvrit la véritable raison, à la suite d'une réprimande ironique que lui fit M. d'Argenson, lieutenant de police, en lui demandant, s'il s'aviserait encore de chanter des chansons contre les personnes de qualité? il se ressouvint qu'étant un jour allé monter la garde à Versailles, il se trouva à boire dans un cabaret avec d'autres soldats, & qu'ils poussèrent loin la débauche. Il se rappella que dans la chaleur de l'ivresse, il chanta à son tour une chanson grivoise où Madame de Maintenon, alors dans sa plus grande faveur, n'étoit pas épargnée. Un laquais de cette Dame buvoit dans une chambre à côté: scandalisé d'entendre chançonner sa maîtresse, il vint s'in-

former du nom de l'impudent, & huit jours après, *Farci* fut arrêté. On auroit peine à croire un trait de vengeance aussi cruel de la part d'une femme qui affichoit tant de douceur, s'il n'étoit pas aussi bien constaté.

X I X.

L'aventure d'un nommé *Philibert de la Salle* est assez singulière pour trouver place ici. C'étoit un jeune garçon de 18 ans qui s'étoit mis domestique depuis quelques jours, chez un certain *M. le Fort*, lequel vivoit en chambre garnie, avec une Angloise fort jolie qu'il avoit enlevée. Un soir vers les neuf heures, un exempt de police vint arrêter *le Fort* & sa demoiselle de la part du roi. Le carrosse étoit à la porte pour les conduire à la Bastille, & comme ils ne firent mine d'aucune violence, la chose se passa avec autant de douceur & de politesse que s'il eût été question d'une visite en ville. *Philibert* qui ne savoit dequoi il s'agissoit, monta derrière la voiture en qualité de laquais. Lorsque le carrosse fut entré dans la cour de la Bastille, il descendit & vint à

l'ordinaire ouvrir la portiere , pour aider Madame à descendre. Qui es-tu donc toi ? lui dit l'exempt qui ne l'avoit pas encore vu ; je suis , répondit-il , le laquais de Monsieur ---- ah ! ah ! eh bien tu resteras ici. En effet, il n'en fallut pas davantage pour le faire entrer dans cet antre redoutable , où après l'avoir gardé quelques années , sans qu'il fût même de quoi on accusoit son maître , M. d'Argenson le vendit au roi pour en faire un Dragon. Ce pauvre homme étoit inconsolable , & l'esprit manqua lui tourner , en reconnoissant la bêtise qu'il avoit faite d'aller où on ne le demandoit pas.

X X.

L'abbé *Rollet* étant au college d'Harcourt , précepteur des enfans de M. de *Ranci* , fermier général , conduisoit un après-midi ses élèves , selon sa coutume , au jardin du Luxembourg. Il y trouva un prêtre qui revenoit d'Hollande , nommé *Sorel*. Ce prêtre l'ayant abordé , & fait une espece de connoissance avec lui , tira de sa poche quelques brochures défendues qu'il avoit

apportées d'Hollande, & lui proposa de les acheter. Le lendemain, ce même *Sorel* lui alla faire visite au college d'*Harcourt*, & lui en vendit encore quelques autres. Il profita de l'occasion pour recommander à ce précepteur un valet qu'il avoit & dont il vouloit se défaire, le priant de lui faire avoir, par M. de *Ranci*, un petit emploi dans les gabelles : ce que l'abbé lui promit galamment. Mais quelques jours après *Sorel*, prêtre aussi emporté que libertin, eut querelle avec son valet, le battit, le chassa, & fut prier l'abbé *Rollet*, de ne se plus mêler de ce coquin-là. Le valet irrité, & qui savoit tous les secrets de son maître, alla le dénoncer à la police, comme distributeur de mauvais livres, & surtout de livres imprimés en Hollande. Le lieutenant de police, M. d'Argenson, envoya trois de ses gens chez le prêtre pour le saisir ; mais *Sorel* qui en eut vent avoit pris la fuite, & on ne le trouva plus. Le valet insinua à M. d'Argenson que le moyen de trouver le prêtre étoit d'arrêter l'abbé *Rollet*, à qui il en avoit vendu une grande quantité. Alléché par l'espoir d'une bonne capture, le lieutenant de

police fit investir le college d'Harcourt, par un grand nombre d'huissiers, records, sergents, & s'y rendit lui-même en personne pour faire la visite. On ne trouva rien, l'abbé les avoit revendus & n'en avoit plus un seul. Cependant l'accusation étant formelle, M. d'Argenson mit de sa propre autorité l'abbé Rollet en dépôt chez un exempt, jusqu'à ce qu'on eût découvert *Sorel*, que l'on attrapa au bout d'un mois, & qui avoua tout sans se faire beaucoup prier. C'en fut assez pour faire enfermer l'abbé Rollet à la Bastille, où il eut le temps de languir & de maudire son imprudente curiosité. A force d'y songer, il trouva moyen de tromper d'une maniere bien ingénieuse, la vigilance des gens de la Bastille. Il fut par hazard que les pains entiers que les prisonniers rendoient aux portes-clefs, quand ils n'avoient pas faim, tournoient au profit de ces derniers, & qu'ordinairement ils les revendoient aux soldats de la garnison du château. L'abbé Rollet fit adroitement une ouverture à un pain entier, écrivit un petit billet à Madame de *Ranci*, qui avoit une grande amitié pour lui, & le fourra

tout hazard dans ce pain , bouchant le trou si adroitement que l'ouverture étoit imperceptible. Son bonheur voulut que ce pain fût vendu à un soldat , qui en le coupant y trouva le billet , & le porta à son adresse , s'attendant à une bonne récompense. Cette heureuse idée eut son effet. Madame de *Ranci* , aussi bienfaisante que spirituelle & jolie , intrigua tant qu'elle obtint la liberté de l'abbé *Rollet* qui depuis n'eut plus envie d'acheter des livres venant d'Hollande. Quant au prêtre *Sorel* , c'étoit un misérable qui méritoit son sort. Etant curé en campagne , il avoit abandonné sa paroisse , pour s'enfuir en Angleterre avec une fille qui le quitta à Londres. Il passa quelque temps en Hollande , vivant aux dépens des Ambassadeurs étrangers ; enfin il eut l'effronterie de revenir à Paris , où son commerce clandestin de livres prohibés , le conduisit à la Bastille pour le reste de ses jours. Il y devint fou ; sa démence consistoit à se croire sans cesse à la veille d'être pendu. Il se jettoit à genoux , demandoit la bénédiction aux porteclefs , & leur faisoit entonner le *Salve*. Au bout de plusieurs années , il devint

tellement furieux qu'il fallut le séquestrer totalement & même l'enchaîner. Il y périt de misere dans un cachot, autant de faim que de maladie. Il étoit originaire de Leri, près du pont-de-l'arche en Normandie, & fils d'un fermier qui eut beaucoup mieux fait d'en faire un bon laboureur qu'un mauvais prêtre.

X X I.

Pierre de la Porte, d'abord porte-manteau de la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, puis maître d'hôtel & premier valet de chambre de Louis XIV, fut renfermé à la Bastille par le cardinal de Richelieu, & n'en sortit qu'après avoir beaucoup souffert. Il s'étoit attaché inviolablement à la reine, & fut le seul ministre des intrigues & des correspondances qu'elle entretenoit secrètement en Angleterre & en Espagne alors ennemies de la France. Il connoissoit parfaitement combien le métier qu'il faisoit pouvoit devenir dangereux pour lui, mais son attachement pour la reine le fit passer par-dessus toute considération particulière; il ne sortit de la Bastille que lorsque Louis XIII se fut reconcilié avec la

reine & qu'elle fut devenue enceinte. De-là il fut envoyé en exil à Saumur où il resta jusqu'en 1643, temps auquel le roi étant mort, la reine le rappella à la Cour, lui fit quelque bien, & le disgracia ensuite sans le moindre fondement, excitée par le cardinal Mazarin. Si jamais personne éprouva la vérité de cet axiome, *qu'il n'y a qu'ingratitude à attendre des Grands*, c'est assurément M. de la Porte ; il avoit risqué sa fortune & sa vie pour les intérêts de la reine : & au moment où il devoit naturellement espérer des graces & des récompenses, il se vit obligé de vendre sa charge & de se retirer.

Le cardinal de Richelieu qui se connoissoit en hommes, & qui savoit parfaitement distinguer ceux dont les lumieres & le courage étoient capables de vaincre certaines difficultés, eut grande envie d'attacher M. de la Porte à son service ; il étoit bien sûr qu'il étoit le ministre affidé de la reine, il fit tous ses efforts pour le gagner ; il chercha à l'épouvanter, & à le convaincre ; enfin n'ayant pu lui rien faire avouer, il ne put s'empêcher d'admirer la constance & la fermeté de ce serviteur fidele ; & l'on

voit par ce qui est rapporté dans les Mémoires du temps qu'il ne croyoit pas en avoir un seul de cette trempe.

Le récit de M. de la Porte lui-même est trop intéressant pour ne pas trouver place ici.

“ Après bien des soupçons sur les intelligences de la reine en Espagne, & sur la part que j'y avois, le roi eut enfin quelques avis plus certains qui causerent ma disgrâce & ma prison „

„ Sa Majesté qui étoit à Saint-Germain manda à la reine qui étoit à Paris depuis quelques jours, de se rendre à Chantilli. Elle partit sur le champ, en m'ordonnant de rester à Paris jusqu'à l'arrivée de quelques lettres qu'elle attendoit, & m'en donna une pour M. de la Thibaudiere qui devoit la porter à Madame de Chevreuse à Tours „

“ Après le départ de la reine, je trouvai la Thibaudiere dans la cour du Louvre, à qui je voulus remettre la lettre que j'avois en poche : mais il me pria de la garder jusqu'au lendemain; ce qui m'a fait soupçonner depuis qu'il avoit eu vent que je serois arrêté ce jour-là „

“ En sortant de la cour du Louvre, j'allai voir M. de Guitaut, capitaine aux

gardes, où je restai jusques à six heures du soir. En m'en allant, je vis un carrosse à deux chevaux, dont le cocher étoit habillé en gris, arrêté en tournant de la rue des vieux Augustins, & de la rue Coquilliere; & comme je passois entre le coin de la rue & le carrosse, un homme que je ne pus voir, parce qu'il me prit par derriere, me mettant les mains sur les yeux, me poussa vers le carrosse, & en même temps je me sentis enlevé par plusieurs mains qui après rabattirent les portieres, en sorte que je ne pus voir qui m'arrêtoit, ni où l'on me menoit. Enfin le carrosse s'arrêta & je reconnus la Bastille, ainsi que celui qui m'y conduisoit, lequel étoit *Goular*, lieutenant des mousquetaires, accompagné d'une douzaine de satellites „

“ A la descente du carrosse, on me fouilla, & l'on trouva cette lettre de la reine que la Thibaudiere n'avoit pas voulu recevoir : on me demanda de qui elle étoit; je dis à *Goular* qu'il connoissoit bien le cachet des armes de la reine, & que c'étoit pour Madame de Chevreuse, (à qui la reine ne faisoit aucun mystere d'écrire.) On me fit ensuite passer le pont & entrer dans le corps-de-garde,

entre deux hayes de soldats de la garnison qui avoient la mèche allumée & se tenoient sous les armes, comme si j'eusse été un criminel de Leze-Majesté „

“ Je fus une demie heure dans ce corps-de-garde pendant qu'on me préparoit un cachot, qui fut celui d'un nommé *Du Bois* qui en avoit été tiré depuis peu pour aller au supplice, parce qu'il avoit trompé le cardinal à qui il avoit promis de faire de l'or. Arrivé au cachot, on me déshabilla pour me fouiller une seconde fois; ensuite on apporta un lit de fangle pour moi, & une paille pour un soldat qu'on enferma aussi dans le même lieu, une terrine pour nos nécessités naturelles, & l'on ferma sur nous les portes,„

“ Pendant ce temps, le cardinal qui vouloit faire bien du bruit pour peu de chose, envoya au plus vite un détachement de cavalerie vers Orléans, pour en imposer à tout le monde, comme s'il eût s'agi d'une grande conspiration contre l'Etat. Cette démarche fit peur à Madame de Chevreuse qui se retira en Espagne, sans songer combien cette fuite faisoit tort à la reine „

“ Je subis plusieurs interrogatoires,

où je tins ferme, résolu de ne jamais compromettre la reine quelque chose qui en pût arriver. Le cardinal voyant qu'on ne pouvoit rien me faire avouer, prit le parti de m'interroger lui-même. D'abord il me dit, qu'il n'y avoit plus lieu pour moi de nier une chose dont il étoit bien instruit, puisque la reine l'avoit avouée au roi & à lui, mais qu'il vouloit avoir aussi mon aveu. Sur ma réponse que je dirois tout ce que je savois, il m'interrogea sur toutes les correspondances de la reine : je niai tout fermement ; il se mit en colere, me menaça, se radoucit, promit de faire ma fortune, enfin n'épargna rien pour me faire parler, mais n'aboutissant à rien de ce qu'il avoit en vue, il me renvoya dans mon cachot „

“ Au bout de six semaines, je fus tiré du cachot & mis dans une chambre ordinaire. J'appris par les soins de Mademoiselle de Haute-fort que le roi & la reine s'étoient reconciliés, & même que Leurs Majestés revenues à Paris avoient couché ensemble. Comme de cette fois-là que la reine devint grosse de Louis XIV, on pouvoit l'appeller le fils de mon silence, aussi bien que des prières

de la reine & des vœux de toute la France „.

“ On m'accorda ensuite la liberté de la promenade des tours , & la conversation avec quelques prisonniers. Ce petit bien-être raccommoda un peu ma santé „.

“ Enfin , arriva le jour de ma sortie de la Bastille où je demeurai neuf mois , jour pour jour , comme dans le sein de ma mere , avec cette différence qu'elle ne fut point incommodée de cette grossesse dont j'eus seul toutes les douleurs. La reine étant à mi-termes & ayant senti remuer son enfant , elle demanda ma liberté & l'obtint , à condition que j'irois en exil à Saumur , & que je n'en sortirois point sans un ordre du roi „.

“ Le 12 mai de l'an 1638 , M. le Gras , secrétaire des commandemens de la reine , avec un commis de M. de Chavigni , vint me faire signer la promesse que je faisois au roi d'aller à Saumur à cette condition ; je signai , & le lendemain je sortis de la Bastille „.

“ Ainsi le premier coup de pied du roi me fit ouvrir toutes les portes de ce château-royal , & m'envoya à plus de quatre-vingt lieues au-delà. Je restai huit jours à Paris pour mes affaires. Avant

de partir pour Saumur, M. le cardinal me fit demander, si je voulois me donner à lui, me promettant plus que je ne pouvois espérer; mais je ne jugeai pas à propos d'accepter ses offres. Je me rendis donc à mon exil où je ne m'établis pas d'abord pour un long séjour: car on m'avoit toujours fait espérer que je retournerois à la Cour aussi-tôt que la reine seroit accouchée; mais les affaires changerent de face, & la reine eut assez de peine à se conserver elle-même contre ses ennemis qui n'étoient pas moins puissans qu'avant sa grossesse „

“ Enfin le cardinal étant mort, & le roi aussi quelque temps après, je revins auprès de la reine „

X X I I.

Le Sieur *de Bare*, libraire de Paris, distingué dans sa profession, a été mis dernièrement à la Bastille pour un sujet qui paroîtra bien mince.

Le souverain (*Mém. de M. Linguet*) juge à propos d'introduire dans la librairie une police nouvelle; une loi ordonne que certains livres seront *Estampillés*, c'est-à-dire, marqués d'un certain

signe qui devoit leur donner de certains droits. Jusques-là tout alloit bien, au moins pour ceux à qui *l'estampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au *Sieur de Bure* d'appliquer lui-même *l'estampille*, de se rendre le ministre manuel, l'exécuteur de cette opération : il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles de la communauté dont il est le chef : il croit sa conscience intéressée, ainsi que son honneur, à s'excuser : il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne passe sans bruit dans des mains plus dociles. On ne reçoit point sa démission ; on lui répète deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *Estampillez, ou bien* Il persiste à se défendre : on accomplit l'alternative, on le met à la Bastille ; & voilà un criminel d'Etat.

X X I I I.

En 1766, un professeur de rhétorique du college de nommé M. L t, parlant un jour avec indignation de la barbare imbécillité des juges d'Abbeville qui venoient de con-

damner le jeune chevalier de la Barre au supplice le plus terrible, pour une peccadille qui méritoit tout au plus une légère reprimande, & enveloppant, dans la chaleur de son discours, les quinze conseillers du parlement de Paris qui eurent la lâcheté atroce de confirmer la sentence des ânes d'Abbeville, fut écouté par un misérable duquel il ne se défit pas. Cet homme vil étoit le parasite ordinaire de l'évêque de..... Il se fit un plaisir malin de rapporter au prélat les paroles du professeur, les envénima encore, & anima tellement le sacré *Bishop*, en lui faisant entendre que la Sainte-Eglise elle-même étoit compromise, qu'il lui persuada d'employer son crédit pour châtier un peu l'indiscret orateur. En effet, à force d'intrigues, & de femmes perdues qui s'en mêlerent, on extorqua une lettre-de-cachet, & un beau jour on vint s'emparer de M. L..... t qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette distinction ministérielle. On le conduisit à la Bastille où pendant dix-huit mois de retraite, il eut le temps de concevoir que quand un tribunal souverain fait une sottise, un particulier, qui n'a pour lui que le bon sens, a très-grand tort

d'en relever l'injustice, sur-tout quand l'affaire touche un peu la horde ecclésiastique. Ce fut à un ministre aussi humain qu'éclairé que M. L. . . . t dut sa liberté; le clergé s'y opposoit; & les juges ignares, couverts d'opprobre & de confusion, auroient volontiers donné la moitié de leur fortune pour ensevelir à jamais ce vigoureux témoin de leur turpitude.

X-X I V.

En 1770 au mois de mai, un valet de chambre du duc de Choiseuil ayant surpris une lettre-de-cachet toute signée à son maître, il remplit le blanc du nom, d'un marchand de chandelles, rue de Richelieu, qui le gênoit dans le commerce qu'il avoit avec sa femme, & pour être plus libre, il donna cette lettre à un exempt; cet exempt se trouva être ami intime du chandelier, il l'avertit, & le fit cacher, pour pouvoir s'informer de la cause de la lettre; il découvrit les intrigues amoureuses du valet avec la belle Madame, soupçonna le moyen qu'il employoit pour s'y livrer, & en donna avis à M. le duc de Choiseuil, qui, après

s'être fait informer de la vérité, chassa le valet : voilà comment la liberté d'un citoyen n'est pas à l'abri des caprices de l'homme le plus vil qui approche des Grands.

X X V.

Le dépôt de la Bastille contient plusieurs malles de papiers de feu M. le duc de Vendome, qui concernent son histoire & celle des guerres d'Espagne, d'Italie & de Flandres. Ces papiers furent saisis sur son fils naturel qui étoit son légataire, lequel étant soupçonné d'avoir composé la Brochure, intitulée, *les trois Maries*, fut renfermé d'abord à la Bastille & transféré dans la suite à Vincennes où il est mort. Ces papiers sont dans un lieu humide, ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés des vers, s'ils ne le sont déjà, & la postérité sera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

Louis Joseph, duc de Vendome, de Mercoeur, d'Etampes & de Penthievre, général des galeres, grand Sénéchal & gouverneur de Provence, né le 30 juillet 1654, fut Vice-Roi & Généralissime des armées de Catalogne & d'Espagne depuis 1685, jusqu'au commencement

de ce siècle. En 1702, il passa au commandement des armées d'Italie où il battit le prince Eugène & les Impériaux ; en 1707, il fit la campagne de Flandres ; trois ans après, il retourna en Espagne où il mourut à Vinaros le 11 juin 1712. Cet homme célèbre par ses exploits militaires, qui avoit le roi Henri IV pour Bisayeul, ne laissa d'autre postérité qu'un fils naturel qui mourut à Vincennes, après une longue prison, pour une misérable Brochure que peut-être il n'avoit pas faite ; les prétendues preuves qu'on en a n'étant rien moins qu'évidentes.



Dans un des Numéros du *Courier de l'Europe* de cette année, on trouve l'annonce d'un livre ayant pour titre : *Réfutation des Mémoires de M. Linguet*. L'auteur, quel qu'il soit, semble vouloir dire que M. *Linguet* n'a pas été fidèle dans le tableau qu'il a donné du régime de la Bastille. Ce livre n'ayant pas encore paru, nous ne pouvons juger sur quels fondemens, l'écrivain de cette nouvelle production s'appuie pour prouver que M. *Linguet* a dit trop, ou trop peu. — Seroit-ce par hasard une Apo-

logie de la Bastille , ainsi que le titre semble l'insinuer ? Cela seroit vraiment curieux. Ce seroit une piece à mettre à côté de l'Apologie de la St. Barthélemy , qu'un fanatique ignorant a osé faire il y a quelques années.

Si ce n'est qu'une satire contre M. Linguet , l'auteur nous paroît fort peu généreux de l'attaquer sur ses Mémoires. M. Linguet a d'autres côtés qui prêtent assez facilement à la critique ; mais relativement à sa détention , il n'est personne parmi les honnêtes gens qui n'ait été indigné de cet affront fait à la justice , à l'humanité : & si l'on peut reprocher quelque chose à ses Mémoires sur la Bastille , c'est d'être trop peu vigoureux , de ne pas révéler d'une manière plus forte , plus énergique , le crime de ceux qui le persécuterent , & sur-tout de n'avoir pas assez approfondi l'histoire & le régime de cet odieux château , la honte du gouvernement françois.

Soutenir que la Bastille est une chose utile & indispensable en France , seroit l'acte d'un vil esclave du despotisme : & l'instigateur d'une pareille assertion seroit digne de la haine & du mépris de toutes les ames honnêtes.

LETTRE

LETTRE à l'Auteur des REMARQUES
HISTORIQUES SUR LA BASTILLE.

Londres ce. 1 juillet 1783.

M.....

Tout le monde achette les Mémoires de M. Linguet sur la *Bastille*, & bien des personnes en desirent d'autres. L'accueil que fait, comme par instinct, tout homme que l'habitude du joug n'a point abruti, à une description dont le lecteur le plus indulgent ne peut se dissimuler les défauts, est un gage de celui qui attend votre ouvrage.

Je ne doute pas, Monsieur, que les Anecdotes que votre zele vous a fait rassembler pour battre en brèche ces magasins du crime, ces oreilles modernes de l'ancien tyran de Syracuse, ne fassent gémir tous vos lecteurs sur le sort de tant d'hommes immolés à de sombres jalousies, à de secrètes vengeances, & même souvent aux caprices de ces *Locustes pestiférées* qui, sous le nom d'exempts

de police, aiment mieux faire périr mille honnêtes citoyens que de retourner les mains vuides , & punissent sans remords l'innocent de leur propre mal-adresse.

Mais, Monsieur, dans une matiere comme celle-ci , il ne suffit pas d'exciter la commisération pour les victimes & l'indignation contre les bourreaux : il faut encore dévoiler toute la perfidie qui sert de base aux manœuvres des nouveaux *Rhadamantes* ; il faut les suivre pas à pas dans les cavernes obscures de cette prison, théâtre de leur scélératesse : il faut exciter contre ces lieux d'horreur & d'opprobre le cri de l'humanité entiere.

Qu'il est facile à un homme en place de surprendre la crédulité de celui qui attend de lui quelque faveur , & qu'il lui est aisé de le rendre dupe de sa propre confiance ! Plus celui-là met d'art à feindre qu'il respecte les droits de l'humanité , plus la confiance de l'autre est tranquille , & plus la perfidie du premier est à couvert.

Je vais, Monsieur, vous faire part de quelques traits récents dont peut-être , dans votre retraite littéraire, vous n'aurez pas été parfaitement instruit. Il est bon que la génération présente & future

ait quelque idée de la maniere de procéder de certaines gens. Lisez & jugez.

I.

Un ministre de la marine, renommé pour sa ladrerie, mais réveillé tout-à-coup de la stupeur de la lésine par la crainte de perdre sa place, songe à un certain d'*Anouille*, un de ces piliers d'anti-chambre, propres à toutes mains.

“ Ces diables d'Anglois me désolent, lui
 „ dit-il, ils savent tout ce que nous fai-
 „ sons ici. Quelqu'un de mes coquins de
 „ commis a des intelligences dans les
 „ bureaux de Londres. Tenez, voilà
 „ une lettre de 5600 louis, allez vous-
 „ en flairer dans *Cleveland - Row*, &
 „ mettez-moi sur la voie „

Le famélique d'*Anouille* tout extasié, se tâte d'abord lui-même : puis se voyant spiritualisé par la vertu des paroles ministérielles, il saisit le *papier talismanique* & part, ne doutant pas qu'un éveillé de Versailles n'ait bientôt fait jaser quelques butors d'Anglois : malheureusement il trouve au gîte un renard, ses finessees sont bientôt décosues ; la crainte des *messagers d'Etat* dissipent ses illu-

gions ; & atteint de frayeurs plus que paniques , il regagne au plus vite le Quai de la ferraille.

“ Quoi , mauvais serviteur , lui dit „ le ministre en le revoyant , tu ne me „ rapportes ici ni de quoi faire pendre „ quelqu'un , ni l'argent que je t'ai „ donné ! Qu'on le saisisse , & qu'on le „ jette dans les ténèbres extérieures „. Aussi-tôt fait que dit. D'Anouille y est , & y restera encore long-temps.

I I.

Depuis quelque temps, la médisance & la calomnie exerçoient leur rage contre une reine jeune & belle , à qui l'éclat de son rang , & peut-être la franchise de son caractère , ne laissoient pas appercevoir que le trône lui-même , environné de l'amour & de l'estime du peuple , n'est pas à l'abri des traits de la malignité.

Sur l'existence de quelques écrits circulans dans le monde méchant , *Jacquet* est nommé pour aller à la découverte ; il achette & rapporte des éditions entières. Les suppôts de la police , jaloux de ses succès , l'accusent d'être lui-même le li-

belliste & le distributeur. (Le pauvre Diable fait à peine signer son nom.) Il est arrêté & précipité dans le *puits-royal*.

Eh bien ! monsieur , c'est le capteur de ce malheureux , c'est ce même familier de l'inquisition Gallicanne , c'est ce même B nommé *Receveur* , qui est venu à Londres ce mois dernier pour y établir un bureau d'espionnage. Jugez de la justesse de ses combinaisons & des succès qu'il en devoit attendre , par les coopérateurs qu'il s'associoit.

Il y a dix ou douze ans qu'un fugitif de France , ne sachant de quel bois faire fleche , après avoir épuisé la ressource d'un libelle qu'il avoit intitulé : *Le Gazetteur cuirassé* , imagina de mettre à contribution la belle *Ange* qui régnoit alors en France. Pour jouer à coup plus sûr , il avoit introduit dans les *Mémoires secrets d'une femme pub* un personnage qui n'enduroit pas aussi gaiement le *populus me sibilat*. On envoya *Receveur* pour attirer le libelliste dans un piège quelconque , & l'emmener à Paris ; mais le mal-adroît manqua son coup , & fut trop heureux d'échapper à la fureur de la populace qui vouloit le mettre en pieces ; il lui en prit une si vive peur

que son cerveau se déranger, & qu'il a fallu lui administrer quelque temps le régime pour les foux.

Quant à l'écrivain, il s'en tira selon ses vues; un autre négociateur non moins vil arriva, & conclut pour avoir son griffonnage un marché de 1500 guinées comptant avec 200 autres de pension viagère.

Revenu à Londres au mois de mars dernier, le chevalier *Receveur* (car ce misérable est décoré d'une croix bien indignement profanée) crut pouvoir profiter de l'esprit de coalition qui avoit gagné toutes les têtes sur les bords de la Tamise; il s'adresse à celui même qu'il avoit voulu enlever il y a dix ans: "Don-
„ nons-nous la main, lui dit-il; il y a
„ ici des coquins de griffonneurs que
„ votre exemple alléche, tendons nos
„ toiles ensemble, & que toutes ces
„ mouches qui nous fatiguent viennent
„ s'y prendre „.

Je le veux bien, répond l'homme aux cuirasses, mais en attendant la croix de St. Louis, je vous préviens que je vais être arrêté pour 60 guinées que je dois à un marchand tapissier. — "A cela ne
„ tienne, dit l'autre, allons-nous-en

» chez mon banquier , nous prendrons
 » sur ma lettre de crédit de quoi faire
 » taire cet importun. Mais avant tout ,
 » découvrez-moi qui est l'auteur de cette
 » polissonnerie des *Petits soupers de l'hô-*
 » *tel de Bouillon*. Ce coquin a écrit deux
 » fois à Paris , j'ai ses lettres , il faudroit
 » se procurer de l'écriture de tout ce
 » qu'il y a ici de François suspects , afin
 » de confronter ».

Le premier auquel on s'arrêta fut un nommé *Mauriçon* qui , après avoir joué des farces dans quelques bureaux de Paris , est venu inviter les gens de Londres à des Soliloques en guise d'Opéra-Bouffon , à une demi-guinée par tête.

Le gazetier cuirassé ne sachant comment s'y prendre pour avoir de son écriture , dit à un certain *la Fite* de dire à un certain *Jombert* , qu'il y avoit cinq guinées à gagner pour celui qui rapporteroit réponse à une lettre qu'on lui donneroit pour *Mauriçon*.

Jombert va conter le cas à un certain *Dupuis* , qui se met en tête de gagner les cinq guinées , & fabrique sans scrupule l'écriture désirée.

Le vieux *Gondar* , satellite de *Receveur* , soupçonne la fraude , & rencon-

trant par hasard un jour au Parc St. James le célèbre *Philidor*, ami de *Mauricon*, il lui propose l'affaire, persuadé que ce moyen sera plus sûr. — *Volontiers*, dit le musicien, je vais chercher *Mauricon*, il écrira sous ma dictée. — Eh non ! reprend *Goudar*, il ne faut pas que *Mauricon* sache de quoi il s'agit. — Laissez-moi faire, dit *Philidor* en se moquant de lui, je vais vous l'amener.

Pendant ces altercations, on distribuoit & on affichoit dans les rues de Londres un billet d'allarme, pour rendre le peuple attentif sur les desseins de *Receveur*. (*) Comme dans ce billet on par-

(*) Voici la substance de ce billet d'allarme.

Tocfin contre des espions François, & avis aux étrangers qui n'aimeroient pas aller pourrir à la Bastille.

Les braves & généreux Bretons sont avertis qu'il y a ici deux espions de la police de Paris, logés dans la Cité, & quelques-uns de leurs

loit de trois ouvrages, dont deux n'étoient pas encore imprimés, *La Fite* imagina de jouer notre homme de police, & de le mettre à contribution. En conséquence, il feint de connoître l'auteur des libelles, suppose avec lui des entrevues à la campagne, & propose un marché à conclure pour l'acquisition des manuscrits & des figures. Cela donna lieu à une négociation où M. de Monstier, ministre de France, fut compromis, & qui a pensé couvrir de ridicule l'administration elle-même.

satellites dans les environs de St. James; lesquels font le guet, jour & nuit, munis de baillons, de menottes & de poignards, dans le dessein d'enlever & de transporter en France les auteurs & éditeurs des trois Libelles.

Le chef de ces espions est un certain *Receveur* portant croix de St. Louis, qui a paru ici il y a dix ans chargé d'une semblable commission, & contre lequel les papiers publics ont publié, dans le temps, des avis.

Enfin le temps s'étant écoulé vainement, M. le comte d'Adhemar arrivé à Londres, a fait venir *Receveur*. "As-tu
 „ trouvé ce que tu cherchois, lui a de-
 „ mandé l'Ambassadeur? --- Non, Mon-
 „ seigneur. *Eh bien, cela étant, dé-*
 „ *campe, & qu'après demain tu ne sois*
 „ *plus à Londres* „.

Voilà du moins un homme de qualité qui sent ce qu'il doit à son rang, à sa dignité, & à la nation chez laquelle il a fait naître l'estime & la plus haute considération pour lui.

Mais qu'est venu faire ce *Receveur*? Comment la police parisienne, qui passe pour si déliée, a-t-elle pu employer un lourdaud de cette espece qui n'a pas même les premiers élémens de son infâme métier? Son objet étoit d'étouffer des écrits scandaleux qui intéressent, dit-on, des personnes augustes, & il divulgue son secret à des gens qui en prennent plaisamment occasion de le jouer. Quel dommage que le peuple de Londres n'ait pas fait justice de cet excrément décoré! ah! puisse-t-il y revenir une troisieme fois! Sa figure aujourd'hui bien connue le décelera, & il ne s'en tirera pas à si bon marché.



O Monarque des Lys ! Ô vous l'idole
des François & si digne de l'être , Ô Louis
XVI. objet de l'amour de vos peuples ,
& de l'estime des nations étrangères ! Que
la main de votre justice saisisse le monstre
auteur des délations qui infeste les ave-
nues de votre trône auguste ! Qu'elle l'é-
crase contre la pierre d'infamie , & que
chacun , en passant , mette le pied sur ce
reptile pestilentiel ! alors , vos sujets se-
ront tous ce qu'ils doivent être.

*Je suis , Monsieur , Votre
Etc. Etc. Etc.*

P. S. Depuis le départ de *Receveur* ,
il a paru dans la gazette de Leide du 13
juin dernier , l'article suivant : *De Paris.*
„ Un de nos premiers & plus intelligens
„ inspecteurs de police , est parti d'ici , il
„ y a quelque temps , avec trois exempts.
„ On les dit chargés d'une commission
„ fort délicate au-delà des mers , ce qui
„ est certain , c'est que leur voyage sera
„ de quatre mois au moins „.

Si cet article regarde la belle expédi-
tion de *Receveur* à Londres , on peut

prendre quelque idée de la sublime intelligence du faquin qui nous a honoré de sa courte visite. C'est bien de lui qu'on peut dire :

Rare & sublime effort d'une imaginative
Qui ne cede en vigueur à personne qui vive.

COMME l'histoire de la Bastille par Constantin de Renneville, est devenue très-rare & très-chère, nous avons cru faire plaisir aux lecteurs, en leur en offrant un extrait fort court, mais suffisant, pour donner une idée de ce qu'étoit la Bastille sous Louis XIV. Nous venons de voir ce qu'elle étoit sous Louis XV, & ce qu'elle est sous Louis XVI; on peut comparer ces différens régimes; ces comparaisons ne se font pas sans fruit ni sans utilité.

Déjà, dit l'infortuné Constantin de Renneville entraîné à la Bastille dans un fiacre, déjà nous avons traversé un corps-de-garde où il y avoit plusieurs soldats sous les armes, qui se cachotent le visage avec leurs chapeaux; nous

passâmes ensuite dans une grande cour, au bout de laquelle, à main droite, nous entrâmes par une porte quarrée, peinte en verd, dans un grand escalier fermé de deux portes qui s'ouvrirent avec un bruit épouvantable. Nous en montâmes vingt-cinq ou trente marches, & parvinmes par deux portes couvertes de lames de fer, dans un lieu qui me parut être un grand sépulcre, long de 60 pieds, large de 15, haut de 13 à 14. Je m'écriai : quel crime ai-je donc commis pour me jeter dans un lieu si affreux, si dépouillé ! Un homme plus épouvantable encore que le lieu, me répondit que c'étoit cependant la plus belle chambre de la Bastille, & que l'on n'y mettoit que les princes. Après qu'on m'eût dépouillé, on ferma les portes sur moi avec un bruit effroyable, & je me trouvai seul, agité par l'inquiétude dévorante. Je volois de pensée en pensée, pour découvrir ce qui avoit causé ma disgrâce, & ne pouvois m'arrêter à aucune. L'image de toutes les infortunes que j'avois éprouvées, se présenta à moi ; mais l'idée la plus déchirante, fut celle de mon épouse abandonnée à la douleur, dans un pays étranger, ne

prendre quelque idée de la sublime intelligence du faquin qui nous a honoré de sa courte visite. C'est bien de lui qu'on peut dire :

Rare & sublime effort d'une imaginative
Qui ne cede en vigueur à personne qui vive.

COMME l'histoire de la Bastille par Constantin de Renneville, est devenue très-rare & très-chère, nous avons cru faire plaisir aux lecteurs, en leur en offrant un extrait fort court, mais suffisant, pour donner une idée de ce qu'étoit la Bastille sous Louis XIV. Nous venons de voir ce qu'elle étoit sous Louis XV, & ce qu'elle est sous Louis XVI ; on peut comparer ces différens régimes ; ces comparaisons ne se font pas sans fruit ni sans utilité.

Déjà, dit l'infortuné Constantin de Renneville entraîné à la Bastille dans un fiacre, déjà nous avons traversé un corps-de-garde où il y avoit plusieurs soldats sous les armes, qui se cachotent le visage avec leurs chapeaux ; nous

passâmes ensuite dans une grande cour, au bout de laquelle, à main droite, nous entrâmes par une porte quarrée, peinte en verd, dans un grand escalier fermé de deux portes qui s'ouvrirent avec un bruit épouvantable. Nous en montâmes vingt-cinq ou trente marches, & parvinmes par deux portes couvertes de lames de fer, dans un lieu qui me parut être un grand sépulcre, long de 60 pieds, large de 15, haut de 13 à 14. Je m'écriai : quel crime ai-je donc commis pour me jeter dans un lieu si affreux, si dépouillé ! Un homme plus épouvantable encore que le lieu, me répondit que c'étoit cependant la plus belle chambre de la Bastille, & que l'on n'y mettoit que les princes. Après qu'on m'eût dépouillé, on ferma les portes sur moi avec un bruit effroyable, & je me trouvai seul, agité par l'inquiétude dévorante. Je volois de pensée en pensée, pour découvrir ce qui avoit causé ma disgrâce, & ne pouvois m'arrêter à aucune. L'image de toutes les infortunes que j'avois éprouvées, se présenta à moi ; mais l'idée la plus déchirante, fut celle de mon épouse abandonnée à la douleur, dans un pays étranger, ne

pouvant espérer de secours, ni de consolation de personne ; car l'enfant que je lui avois laissé étoit dans un âge si tendre , qu'il devoit plutôt ajouter à ses peines.

Après avoir fait plusieurs tours à grands pas dans cette vaste caverne , je cherchai à me distraire, en faisant l'inventaire des meubles qu'elle renfermoit. J'y trouvai un petit lit composé d'une méchante paille, d'un matelas de bourre , d'une couche de plume , d'une méchante couverture, d'un bois de lit rongé des vers, d'un tour de brocatelle , & de trois grands fauteuils garnis de bougran & bien embourés.

Les murailles toutes noires & enfumées de cet appartement , étoient tapissées des noms de mes malheureux prédécesseurs & de tout ce qu'ils y avoient voulu écrire. Sur la cheminée , je lus ce vers.

Dat veniam Corvis , vexat censura Columbas.

Ici avoient été renfermés les maréchaux de Luxembourg , de Biron , de Bassompierre , & d'autres hommes moins célèbres : parmi eux étoit M. de Saci qui

avoit fait dans ce lieu la plus grande partie de sa traduction de l'Écriture-Sainte. A côté de la fenêtre qui étoit bien vitrée, & fermoit à deux grands volets qui n'avoient qu'une grille très-forte, & un treillis qui déroboit aux passans la vue des prisonniers, je vis plusieurs noms & ce conseil italien : *Sache t'empoisonner ou t'étrangler.* Quelques-uns l'avoient mis en pratique. Ailleurs je vis cette sentence : *Patientia levius fit malum.*

J'étois occupé à lire ces variétés écrites sur ce terrible & inébranlable cahier, lorsque j'entendis le bruit des verroux de mon triste appartement : il falloit ouvrir cinq portes avant d'y parvenir ; & le bruit des clés, le gémissement des gonds étoient répétés lugubrement par les échos des escaliers & des appartemens. C'étoit deux satyres ou deux monstres qui m'apportoient mon diner. Pour charmer mes ennuis, j'écrivis aussi des vers sur la muraille ; puis je voulus les effacer. Quoi, disois-je, je fais des vers dans un tombeau où je ne devois songer qu'à faire mon épitaphe ! C'est ici le tombeau des vivans, & j'y suis enseveli à la fleur de mon âge. Je prome-

nois mes regards sur cette vaste étendue de murailles, qui sembloient ne me présenter que des spectacles d'horreur. Il s'éleva l'après midi un vent qui donnant contre mes fenêtres, formoit des accens en passant par les jointures des carreaux des vitres, & l'on auroit cru entendre les gémissemens d'une femme dans la douleur. Quoique je fusse la cause de ces tristes accens, ils redoublèrent encore ma tristesse, & me rappellerent les plaintes justes & funestes de mon épouse & de ma famille désolée, lorsqu'elle apprendroit mon sort. Quand le vent se renforçoit, ces prétendues plaintes redoubloient avec une variété qui m'ébranloit l'ame, & nuit & jour elles entretenrent long-temps ma tristesse.

Il y avoit deux mois & demi que j'étois dans cette chambre, lorsque le 31 juillet sur les trois heures après midi, après le vacarme ordinaire des clefs, des verroux, des portes & des échos, je vis entrer dans ma chambre le major avec deux porte-clefs : le premier, après de grandes révérences, me dit de m'habiller. Quoi ! lui dis-je, le moment de ma liberté seroit-il venu ? Non, Monsieur, c'est un changement, un petit changement, par

ordre de M. le gouverneur qui veut faire reblanchir votre chambre. Pendant que je quittai ma robe-de-chambre pour m'habiller, les deux assistans du major, se saisirent de mes hardes, & lui me donna la main, pour sortir de la chambre & descendre l'escalier. On ferma la porte, & je ne rentrai plus dans cette tour. On me conduisit dans celle de la Bertaudiere. Je traversai une cour, je n'y vis personne, & ceux qui m'accompagnoient gardoient le plus profond silence. Nous montâmes vingt à trente marches, & l'on me fit entrer dans un lieu où l'on ne voyoit goutte; on jetta mes hardes dans l'embranchure d'un creneau, & l'on ferma promptement la porte sur moi. Je parcourus des yeux la chambre où je me trouvois : c'étoit un petit réduit octogone, large en tous sens de douze à treize pieds, sur une hauteur égale. Un pied d'ordure couvroit le plancher, & ne permettoit pas de voir qu'il étoit de plâtre : tous les creneaux étoient bouchés à la réserve de deux qui étoient grillés. Ces creneaux étoient larges de deux pieds dans l'intérieur de la chambre : ils formoient là comme la base d'un cône dont le sommet étoit ouvert dans la campa-

gne , où ils n'avoient pas demi pied de large , & étoient fermés d'une grille ou treillis de fer très-serré. Le jour qui pénétrait dans la chambre étoit affoibli encore par ce treillis , par un espace de dix pieds qu'il parcouroit dans l'épaisseur du mur, avant d'atteindre la chambre même , où il n'entroit encore que par une fenêtre garnie d'un verre très-épais & très-sûle. A peine pouvoit-on distinguer les objets ; il falloit s'appuyer sur le creneau pour lire , lors même que le soleil y donnoit à plomb ; & très-souvent dans le mois d'août , j'allumois la chandelle pour diner. Les murs de la chambre étoient sâles & gâtés d'ordure ; le plafond seul étoit assez propre , de plâtre très-uni & très-blanc. Pour tout meuble , on y voyoit une petite table pliante, vieille & rompue ; une petite chaise enfoncée de paille , disloquée , & sur laquelle on ne s'asseroit qu'en tremblant. La chambre étoit garnie de puces , & dans un instant j'en fus couvert : ses murs infects étoient tapissés du nom d'un grand nombre de prisonniers. C'est dans ce lieu qu'on m'apporta un lit de fangles , un petit matelas , un travers de lit garni de plumes , une méchante couverture

verte toute percée & remplie de vermine : jamais je n'eus de pareils hôtes , j'en souffris beaucoup , & ne m'en délivrai que par des soins constans. Je fis de grandes plaintes au porte - clefs de la maniere indigne dont j'étois traité ; je demandai le motif ou le prétexte de ces outrages. Pour toute raison , il me dit de prendre patience & que c'étoit pour mon avantage qu'on en usoit ainsi. Il referma promptement la porte , & me laissa moraliser tout à mon aise sur l'état pitoyable où je me voyois réduit. Nul officier ne parut , lorsqu'on m'apporta à souper ; on s'attendoit à des plaintes , & on vouloit se les épargner. Je soupai très-mal , & je dormis encore plus mal : il est facile d'en deviner la raison. De plus , l'air de cette chambre étoit infecté d'exhalaisons putrides , & à chaque quart d'heure , la sentinelle sonnoit une cloche qui étoit si proche de ma chambre , que je croyois l'avoir dans mes oreilles , ainsi que le *Qui-va-là* des sentinelles qui hurloient d'une maniere épouvantable. Je demandai en vain un balai pour nettoyer ma chambre , & une chemise pour me changer : celle que j'avois sur le corps qui étoit très-fine , étoit devenue brune : je

la gardai pendant cinq mois : cependant elle ne pourrit pas ; & après l'avoir fait blanchir , elle m'a servi quatre ans encore , moyennant les réparations que j'appris à y faire , & qui sont une des principales occupations des prisonniers. Remarquez que dans le même temps où je luttois contre la vermine , & que j'étois réduit à porter toujours la même chemise , un officier de la Bastille , neveu du gouverneur , & un porte-clefs même se faisoient honneur de mon linge très-fin , orné de dentelles de Malines. Je reconnoissois mes chemises , mes cravattes sur le neveu du gouverneur , tandis que j'en manquois ; & quand j'osois lui dire que j'allois m'en plaindre , il me menaçoit de me faire mettre aux fers dans un cachot. Le porte - clefs ne menaçoit pas , quand je lui faisois le même reproche ; mais il rioit & me promettoit de me rendre mon linge. Ils me le rendirent ; mais quand il fut assez usé , pour ne pouvoir plus s'en faire honneur à eux-mêmes.

Quand ce porte-clefs apporta à manger dans notre tour , j'écoutai , & je reconnus qu'il entroit dans sept appartemens , trois au-dessus , trois au-dessous du mien. Cette observation me fit espérer d'avoir

quelque correspondance avec mes voisins. Je frappai au haut du plafond pour exprimer mon desir à ceux qui étoient sur ma tête : ils ne me répondirent point : je frappai sur mon plancher ; personne ne voulut me répondre. Il fallut m'en consoler : je priois , je réfléchissois , & pendant deux ou trois heures que le soleil pouvoit assez éclairer mon antre , je lisois appuyé sur le bord de mon creneau.

Je desirois toujours de communiquer avec quelqu'un : l'homme est né pour la société , & ce desir naturel étoit encore aiguillé par la solitude funeste où j'étois plongé. Ceux qui étoient au-dessous de moi , ne me répondirent jamais : ceux qui étoient sur ma tête , me firent enfin des signaux ; mais il n'étoit pas possible , ou du moins il étoit très-dangereux de percer le plancher , parce que c'étoit un plafond très-uni & très-blanc , où la moindre fracture auroit été très-visible. A force d'y rêver , j'inventai une maniere de leur communiquer mes pensées ; elle étoit lente , elle étoit attachante & demandoit beaucoup d'attention ; mais par cela même , elle occupoit plus longtemps , & éloignoit l'ennui de nos longues veilles. Je formai un alphabet dans

ma tête , que j'exécutois en frappant contre la muraille avec un bâton de ma chaise. Pour former un *a*, je frappois un coup ; pour un *b*, j'en frappois deux , pour un *c* trois & ainsi de suite. Un moment de silence rendoit sensible le passage d'une lettre à l'autre ; un plus long intervalle marquoit les mots. A force de répéter mon stratagème, ceux qui étoient sur ma tête le comprirent, & je fus alors agréablement surpris, lorsqu'ils me demanderent de la même maniere qui j'étois. Je leur dis mon nom ; ils me dirent le leur. Nous nous entretenions ainsi après dix heures du soir, temps où régnoit un grand silence. Quand on m'eût donné un compagnon, je négligeai cette maniere gênante de parler, & pendant quatre ans, je n'en entendis plus parler : mais j'ai été fort surpris ensuite d'entendre de nouveaux prisonniers qui parloient de cette maniere avec une facilité & une vitesse prodigieuse. Mon art avoit été beaucoup perfectionné, & on le nommoit *l'art de parler du bâton*. Les officiers le furent, & dans la suite ils furent moins exacts à proscrire des communications plus faciles, par les cheminées ou par les fenêtres.

Le vendredi, 8 septembre, je fus surpris d'entendre ouvrir la tour, avant quatre heures du matin, & de voir entrer dans ma chambre le porte-clefs chargé d'un lit de fangles, puis le reste de l'ameublement d'un prisonnier. Je lui demandai ce que cela signifioit. C'est, me dit-il, un compagnon qu'on va vous donner, brave garçon s'il en fut jamais : cet éloge venoit d'un homme qui n'avoit jamais vu celui dont il parloit. Ce compagnon ne vint que trois jours après. Sur les huit heures du matin, je vis ouvrir ma porte, & entrer un homme assez bien fait, mais en très-mauvais état, qui me futa au cou, en me disant que j'étois le premier homme qu'il eût vu depuis deux ans, excepté ses guichetiers. Il parla avec hauteur, avec mépris, au major qui sortit pour ne pas s'attirer quelque chose de plus. La première chose que nous fîmes fut de nous demander : Qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Quelle aventure vous a conduit ici ? Il étoit officier dans un régiment de dragons, & son visage mâle, couvert de cicatrices honorables, attestoit l'injustice de ses juges qui le retenoient depuis deux ans dans cette sombre demeure. Son crime étoit

d'avoir voulu prouver sa noblesse que divers titres établissoient d'une manière incontestable, par un acte supposé; tromperie que la crainte d'être dégradé, & la friponnerie des commis qui lui avoient enlevé l'acte original, lui rendoient presque nécessaires. Dans sa prison, il communiquoit avec ses voisins d'une manière assez simple. Il écrivoit un mot en gros caracteres sur une planche avec du charbon; il l'approchoit de sa fenêtre, & quand son voisin l'avoit lu, il l'effaçoit & en écrivoit un autre: les deux correspondans assembloient ces mots sur du papier gris, avec des plumes faites d'os & de l'encre fabriquée avec du noir de fumée. Comme il habitoit une chambre du plein-pied, il habitua une chienne du gouverneur à lui rapporter un peloton de papier, & en ayant instruit son voisin, celui-ci laissoit tomber son papier ramassé en chiffon, lorsque la chienne étoit dans le jardin, & elle ne manquoit pas de l'apporter à M. *Falourdet*, (c'est le nom de mon nouveau compagnon.) Le gouverneur soupçonna ce commerce, & fit mettre des palissades devant la fenêtre.

Nous vécûmes ensemble en bonne intelligence: j'eus lieu d'être étonné de sa violence,

violence, de son emportement envers les porte-clafs & les officiers de la Bastille ; mais plus encore de ce que cet emportement lui réussissoit. Nous ne restâmes ensemble que 20 jours : il obtint sa liberté, & j'attendis en vain la mienne. Dès qu'il fut parti, on vint me dire de préparer mon bagage, & qu'on alloit me conduire dans l'une des plus belles chambres de la Bastille. Je montai tout au haut de la tour, & on me fit entrer dans une calotte ou chambre octogone, formée par huit arcades qui ne permettent de se promener qu'au milieu de la chambre, & où on a peine à mettre un lit de camp entre les arcades. De fortes grilles y bornent la vue, mais ne peuvent empêcher qu'elle ne s'étende au loin sur une grande partie de Paris. La chaleur y est excessive en été, le froid insupportable en hyver. C'est-là que je trouvai un jeune homme assis sur son lit, enveloppé dans une robe de satin rayé. Dès qu'on eût refermé la chambre, j'allai embrasser mon compagnon ; il se leva, & je vis un grand jeune homme de dix-neuf à vingt ans, pâle, triste & défait. Il étoit de *Leipsik* ; nous nous parlâmes en latin,

& nous eumes bientôt fait connoissance. Il se nommoit *Link*, étoit fils d'un médecin célèbre, & étoit venu à Paris apprendre la langue Françoisse que son amante qui étoit Françoisse lui rendoit précieuse. Il alloit aux écoles de médecine, au jardin royal des plantes, lorsque la guerre s'alluma entre la France & l'Autriche : elle fut la raison ou le prétexte de son emprisonnement.

L'intimité la plus entière regna bientôt entre nous : il me rendit tous les services qui dépendoient de lui, je contribuai à lui rendre sa prison moins affreuse. Un mois après, nous passâmes dans une autre chambre, qui est en effet une des plus belles de la Bastille : elle est haute de treize pieds, a un beau plafond, elle a vingt pieds en tous sens, & a une cheminée qui fume rarement. Il y reste une belle croisée où l'on parvient par trois marches. Au travers des barreaux, les regards peuvent se promener sur le fauxbourg & le boulevard St, Antoine.

A peine nous étions-nous mis à table que nous vîmes entrer un homme de guenillé, ayant le visage boursoufflé de

misere : il nous intéressa par son honnêteté & sa misere. Il s'appelloit le *Berthon*, il étoit fils d'un médecin ; son crime étoit d'être de la religion Protestante : pour mettre un terme à sa prison , aux horreurs qu'il y éprouvoit , il avoit demandé à faire abjuration , & on n'avoit pas daigné l'écouter. Enfin il le fut , tandis qu'il étoit avec nous , & il ne tarda pas à sortir. En portant des nouvelles de *Link* à ses amis , il contribua aussi à sa délivrance ; mais je demeurai encore quelque temps avec ce jeune homme qui m'aimoit comme son pere , & que j'aimois comme mon fils. Un soir que nous nous chauffions , nous entendîmes par la cheminée les voix confuses de ceux qui étoient au-dessous de nous. Nous perçames la cheminée , & avec la ficelle de nos bouteilles , nous leur descendîmes un billet où nous leur disions qui nous étions ; ils arracherent le billet avec violence , mais ne nous répondirent point ; & bientôt après , l'un d'eux me pria de boucher le trou , parce qu'il avoit à craindre & les officiers de la Bastille , & ceux qui étoient avec lui. Nous fîmes ce qu'il désiroit.

Le 18 janvier 1703 , on nous amena un prêtre de taille moyenne & d'une mauvaise physionomie : il avoit la quarure d'un porte-faix , les yeux rouges , le teint assez frais. Ses regards affamés se fixerent sur les restes de notre diner , que nous lui donnâmes. Bientôt nous vîmes en lui un homme méchant , sans éducation , sans pudeur & sans sentimens. C'étoit Antoine Sorel , curé de Leri.

Son impudicité , son extravagance attristerent Link. Ah Dieu ! me dit-il , quel compagnon nous a-t-on donné ! c'est un diable plutôt qu'un prêtre. Je le consolai le mieux qu'il me fut possible. Il nous conta ses aventures avec une impudence qui nous inspira le plus grand mépris pour lui ; ses méchancetés , ses trahisons nous le firent haïr & craindre. Link plus heureux que moi , sortit quelque temps après. Rien ne put me consoler de son absence que le plaisir de le savoir en liberté.

Le lendemain de son départ , il vint une voix de la cheminée qui nous salua , & s'informa qui nous étions. Nous satisfîmes à ses questions & en fîmes de

semblables. L'un d'eux étoit *Mathurin Picot*, bon homme, honnête, habile, qui avoit empiété sur les fonctions des medecins & y avoit mieux réuffi : la jalousie de ses confreres l'avoit rélégué à la Bastille. Un autre *Philibert la Salle*, jeune homme qui servoit un libertin. Son maître fut arrêté & forcé de monter en carrosse : la Salle monta derriere ; on fit entrer la voiture dans la Bastille, la Salle vint ouvrir la portiere, & cette attention le fit juger digne de partager le sort de son maître : il resta plusieurs années dans cet antre redoutable. On a tout lieu de penser qu'un propos indiscret avoit amené son maître à la Bastille : le valet n'étoit pas coupable, il ignoroit que son maître le fut, & cependant il fut puni : il sortit de sa longue prison, vendu au roi par le lieutenant de police pour en faire un dragon.

Ce Philibert de la Salle avoit été enfermé avec le Sieur Charas, fils d'un medecin célèbre : il s'étoit établi à Londres, & étoit venu faire un voyage à Paris & y fut enlevé : sa mere, son frere vinrent en vain le chercher à la Bastille : on leur dit qu'il n'y étoit pas. Après une prison

de cinq ans , réduit au désespoir , nud , mal-nourri , sans espérance , sans consolation , il résolut de finir ses jours ; il aiguïsa son couteau sur une cruche de grès & s'en frappa ; il ne put mourir : on le releva couvert de sang , on le guérit , mais sans cesser de l'outrager. Sa mere , son frere , instruits enfin de sa prison , se donnerent tant de mouvemens qu'ils obtinrent son élargissement ; mais il sortit foible , exténué , infirme , & n'a plus cessé de l'être.

Parmi les prisonniers avec lesquels l'un de ceux avec lesquels nous conversations avoit été enfermé , étoit l'abbé *Rollet* , mis à la Bastille pour avoir acheté des livres défendus : il en sortit par le crédit de ses amis qu'il instruisit de son sort par un moyen ingénieux. Il avoit su que les pains entiers que les prisonniers donnoient aux porte-clefs , tournoient à leur bénéfice , & qu'ils les vendoient aux soldats de la garnison. Rollet fit adroitement une ouverture à un de ses pains , inséra une lettre dans ce trou qu'il boucha exactement. Le soldat à qui le pain fut vendu , y trouva , en le coupant , un billet à une Dame qu'il prioit de recom-

penfer par un emploi, ou par une fomme d'argent, le foldat qui en feroit le porteur. Le foldat n'oublia point de rendre le billet : il devint brigadier, & l'abbé fortit quelque temps après.

La communication que nous nous étions procurée par le moyen de notre cheminée, jetta quelque diftraétion fur nos malheurs; elle ne fut pas la feule. Bientôt d'autres prifonniers qui étoient encore au-deffus de nous, firent un trou dans cette cheminée qui paffoit par leur chambre; & nous pumes communiquer avec eux. L'un étoit un capucin, homme inftruit, fpirituel, qui nous fit entendre qu'il étoit un prince d'Allemagne : l'autre étoit le chevalier *Thomas Burnet*, fils du fameux évêque de *Salisbury*, favant aimable & d'un rare mérite : le troifieme étoit un bourgeois de *Paris*. Le capucin nous raconta fon hiftoire, ou plutôt un roman qu'il avoit imaginé. Le chevalier *Thomas Burnet* nous fit le précis de fes voyages en Europe : il n'avoit été arrêté à *Paris* que parce qu'il étoit Anglois, & parce que le roi *Guillaume* avoit aimé fa famille : le bourgeois vint à fon tour dire & fes aventures paffées & fes

malheurs présens. Sa femme avoit jetté de l'eau grasse sur une voisine qui passoit, & de-là étoit né un procès qui avoit conduit ce vieillard à la Bastille. M. d'Argenson l'avoit d'abord condamné à payer l'habit, & à vingt livres d'amende : il voulut se recrier, & le lieutenant de police prononça à cinquante livres d'amende. Le bourgeois haussa la voix pour se plaindre. Le lieutenant haussa la sienne pour prononcer à cent livres : la même raison lui fit imposer cinquante, puis cent écus. Le vieillard remercia Dieu de ce qu'il a des juges supérieurs à lui, & ce mot le fit envoyer au Châtelet, d'où on le transféra à la Bastille, parce qu'il barbouilloit trop de papier à faire des requêtes. Il avoit beaucoup souffert des maladies, des remèdes, & surtout des opérations du chirurgien. M. du Joncas qui l'aimoit, lui fit obtenir quelque temps après sa liberté. Il sortit, mais il trouva sa famille désolée, deshonorée & ruinée ; son fils qui étoit lieutenant de grenadiers avoit été jetté dans le même antre que son pere, pour avoir osé en solliciter la liberté ; il y passa deux hivers sans bas, sans souliers &

sans feu : poussé au dernier désespoir , il se feroit donné la mort , sans les consolations que lui donna un bon & honnête payfan nommé *Sandro*, dont nous parlerons ailleurs.

Ces conversations multipliées adoucissoient notre sort : nous déplorions celui de tant de malheureux qui souffroient , mais nous le déplorions ensemble. Le capucin faisoit des vers latins , j'en faisois de françois , & nous nous les recitions les uns aux autres. Le temps s'écouloit avec assez de vitesse , lorsqu'on nous donna pour compagnon le comte de Brederode , que sa femme avoit fait emprisonner. Soit qu'il fut de la famille illustre dont il portoit le nom , soit qu'il fut un aventurier , il n'en est pas moins vrai qu'il étoit un homme aimable , gai , plein de franchise. Il rendit encore nos conversations plus vives , & je pardonnai à ma destinée , lorsque les accusations de Sorel me séparèrent de ceux que le malheur m'avoit rendu chers. On me fit sortir de ma chambre , on me força de me déshabiller. Quand on me vit nud en chemise , on voulut bien me la laisser , & on me porta dans un cachot où jamais

le soleil n'a fait ses rayons. J'y restai nud jusqu'au soir, à la fin de septembre; mes pieds enfoncés dans le limon humide commençoient à devenir insensibles, lorsqu'on m'apporta ma robe-de-chambre & des pantoufles; je m'y enveloppai, & attendis en vain qu'on m'apportât à souper. La nuit fut longue; des rats m'attaquoient par troupes, & je n'avois que mes pantoufles pour les mettre en fuite. Le jour seul put m'en délivrer. Un porte-clefs vint le matin déposer du pain & du vin sur un pavé couvert d'ordures, & à la discrétion des rats. Sur les dix heures, j'entendis trainer des chaînes dans l'escalier avec un bruit épouvantable : on les entra dans mon cachot, on me les montra pièce par pièce; coliers, menottes, &c., tout y étoit, & l'on m'annonça qu'on m'en chargeroit, si je ne gardois un profond silence dans ma sombre caverne. Je me plaignis avec douceur, on m'écouta, on parut convaincu de mon innocence, & cependant on m'abandonna trois semaines dans cette noire demeure.

Je passai des jours à contempler ces

fers, à les soulever l'un après l'autre; il en étoit que je ne pouvois élever de terre. On m'en ôta la vue enfin pour en charger un prêtre qui avoit jetté son souper au nez du neveu du gouverneur. Enfin, le 11 octobre 1793, on vint me retirer de ce sépulcre, pour me conduire dans une chambre où je trouvai deux prisonniers, l'un couché, l'autre debout. Pendant qu'on alla chercher mes meubles, le prisonnier couché se leva tout nud, & me fit voir un colosse monstrueux : il étoit plus haut que moi de toute la tête, & plus large en proportion de sa hauteur : son visage vermeil étoit traversé d'une balafre qui lui avoit cicatrifié le nez : son corps étoit gras & potelé, sa croupe très-large : son lit étoit artistement construit. Cet homme grossier & brutal avoit soumis son compagnon timide à lui servir de valet : celui-ci nommé *Francillon* étoit âgé de 60 ans, haut de six pieds, droit, bien proportionné, robuste & sain encore : sa religion l'avoit amené dans l'antré où nous gémissions : sa douceur l'assujettissoit aux fougueuses brutalités de *Van-der-Brug* : c'étoit le

nom du colosse qui avoit été cocher, puis soldat, enfin officier, & avoit fini par faire un vol qui l'avoit conduit à la Bastille.

Mon nouveau domicile étoit aussi un octogone : à droite étoit une fenêtre presque bouchée par une avant-grille, à gauche étoit une petite cheminée ; plus loin étoit le prie-Dieu de Van-der-Brug, fabriqué avec des échelas, revêtu & garni de guenilles ; plus loin étoit une cage à pigeons dont les uns couvoient, les autres avoient des petits, & tous faisant du bruit & des ordures. Venoit ensuite le lit du colosse, puis celui de Francillon, qui pouvoit être assez grand pour un enfant de dix ans : le mien fut placé près de celui-là. A quelque distance étoit le trône de Van-der-Brug, tout construit en échelas, revêtu de matelas dont il avoit emprunté les laines de ceux de ses compagnons, & d'une hauffe arrachée à des lambeaux de tapisseries. C'étoit son trône quand il donnoit audience à Francillon, son fauteuil quand il étoit à table, son lit de justice quand il prononçoit des sentences criminelles contre un mauvais

diner, son tribunal quand il décidoit de tout, son trépied quand il rendoit des oracles, son lit de repos quand il sommeilloit après le repas, son canapé quand il prenoit du tabac, sa chaise percée quand il avoit pris quelque remede anodin, ce qui lui arrivoit très-souvent. Cet homme me divertit quelquefois ; mais à la fin me rebuta par sa grossièreté, sa saleté, sa méchanceté & ses violences ; il dévorait le diner de son compagnon & le mien ; ce qu'on lui cédoit par honnêteté devenoit un droit à ses yeux ; il ignoroit le sentiment de la reconnoissance, & n'avoit ni équité, ni pudeur.

Il avoit des compagnons avec lesquels il communiquoit. Tel étoit un M. de Lespinas que le crédit d'une femme libertine avoit fait enfermer, & un vieillard de 78 ans qui dans sa jeunesse avoit embrassé la réformation, s'étoit établi en Hollande d'où il étoit revenu dans sa patrie, pour réclamer l'héritage de ses peres. On le fit enlever, enfermer dans la Bastille, où il fut trainé de cachots en cachots, jusqu'à ce qu'il eût abjuré sa religion : il sortit alors, mais

il fut rélégué dans une petite ville où il mourut. *Sandro*, homme simple, étoit aussi du nombre de nos correspondans : c'étoit un homme de taille moyenne, d'une physionomie agréable, d'un caractère doux, qui le faisoit aimer de tous ceux avec lesquels on le forçoit de vivre. Il étoit venu à Paris vendre des ouvrages en buis qu'il apporta sur une mule ; à son retour, il la loua à un homme qui conduisoit des protestans hors du royaume, & ce fut là le crime qui lui fit passer une existence pénible & douloureuse dans des cachots.

Je fus bientôt privé de la douceur que je goutois à communiquer avec ces gens honnêtes, & délivré des violences de *Van-der Brug*. Cet homme impudent vouloit se faire donner un lavement au moment où nous allions dîner, & après avoir fait approcher la table de son lit : je ne pus soutenir sa méchanceté, & lorsqu'il découvrit son postérieur, j'y appliquai mon plat de soupe très-chaude encore. Le géant fit des cris qui rétentirent dans tous les appartemens de la tour que nous habitions. Je ne cessai de comprimer le plat sur le globe échaudé

que pour me jeter sur ma massue, & me mettre en posture d'en assommer mon Entellus, s'il se mettoit en devoir de m'attaquer. Van-der-Burg cherchoit des armes, lorsque les officiers de la Bastille entrèrent, attirés par les cris du colosse & ceux de nos voisins : dès qu'il vit la porte ouverte, il s'y élança, traversa les cours, & vint à l'appartement de M. du Joncas, pour lui montrer le sujet de sa douleur. Je me doutai bien que j'allois bientôt comparoître, & que peut-être je ne reverrois plus Francillon que j'embrassai tendrement. Bientôt après, on me fit appeller devant M. du Joncas à qui je fis le récit de la scène qui venoit de se passer : il en rit, & m'annonça qu'on alloit me conduire dans une autre chambre déjà habitée par deux honnêtes gens. On me conduisit dans la première chambre de la tour du puits, où mes deux compagnons m'attendoient. J'y trouvai mon lit fait & mes meubles rangés. Nous nous embrassâmes, nous nous fîmes connoître les uns aux autres.

Cette chambre avoit la même forme que les autres ; mais elle étoit sale

& humide : la fenêtre en étoit bouchée par une grille & une avant-grille ; la cheminée avoit été détruite : il n'y avoit point de plafond , mais un plancher pourri ; les murs étoient couverts d'un limon gluant. C'est là que je trouvai *Hugues Hamilton* , Ecoffais ; & *Jean-Christian Schrader de Peck* , Hanovrien. Le premier étoit un petit homme , plein de feu ; il avoit combattu pour le roi Jacques , il avoit épuisé sa fortune pour le servir , & peut-être il l'avoit envoyé à la Bastille pour lui avoir dit franchement sa pensée , car il ne connoissoit pas d'autres causes de sa détention : l'humidité des cachots où on le plongeait lui causa ensuite la mort. Le second étoit un jeune homme de 21 ans , grand , assez bien fait , & très-bon enfant : il étoit fort adroit : avec le fil qu'il tiroit de nos serviettes & de nos draps , il faisoit des galons , des cordes & d'autres ouvrages ; avec les os de nos repas , il faisoit des aiguilles , des couteaux , des cuilliers , divers instrumens de musique. Je me liai avec lui ; il me chérissoit comme si j'eusse été son pere , je l'aimois comme mon fils : nous joignimes

nos deux lits ensemble, afin de pouvoir nous servir de deux de nos draps en forme de pavillon, pour nous garantir du froid excessif que nous éprouvions : il étoit moins bien nourri que moi ; nous mettions nos mets ensemble. Un duel l'avoit conduit dans ce cloaque avec son frere.

Quand je les vis, ils étoient très-mal habillés : Hamilton n'avoit plus de culottes ; son habit en pieces ne pouvant lui servir, il se tenoit enveloppé dans sa couverture de lit ; il n'avoit ni cravatte, ni perruque, ni chapeau, ni bas, ni souliers : un vieux bonnet couvroit sa tête. Schrader étoit encore plus mal vêtu : il s'étoit enveloppé les jambes, les cuisses, tout le corps enfin de vieilles guenilles, qu'il avoit tortillées autour de lui de la maniere la plus bizarre ; il s'étoit fait un turban de quelques serviettes sales : ses cheveux étoient crépés ; un petit coton lui couvroit les joues. Tels étoient mes deux compagnons : le dernier sortoit du cachot pour avoir parlé à son frere : ennuyé de s'y voir, il mit le feu à sa porte avec la paille de son lit. Bientôt le cachot fut rempli

de fumée, qui sortit avec impétuosité par les creneaux & donna l'allarme. On accourut, & on trouva le malheureux jeune homme prêt à étouffer : les réponses qu'il fit persuaderent qu'il avoit l'esprit troublé, & on le conduisit dans une chambre, d'où il communiqua avec de jolies femmes qui servoient de maîtresses au neveu du gouverneur & à l'aumonier de la Bastille : elles le regalerent de confitures, de vins, de mets exquis, & l'inviterent à descendre dans leur chambre : elles lui en avoient fourni les moyens, & il y auroit réussi, si on ne lui eût donné deux compagnons qui arrêterent le cours de ses projets amoureux. Il se lia avec ses compagnons, & ils firent de concert des espiégleries qu'ils auroient pu se rendre utiles, mais qui, par leur faute, ne servirent qu'à les faire mettre tous dans un cachot. Schrader n'en fut tiré que pour habiter la chambre où nous étions.

Pendant que nous fumés ensemble, il arriva un événement déplorable dans une des chambres voisines. Un Neufchâtelois nommé *Perrot*, qui pour avoir appuyé un parti contraire à celui que

le roi protégeoit, avoit été mis, dit-on, à la Bastille, persécuté par un chevalier qui habitoit la même chambre, & qui vouloit le faire changer de religion, d'abord par des raisonnemens qui lui firent sentir sa foiblesse en ce genre de combat, ensuite par des injures, par des brutalités : un jour après l'avoir apostrophé de *vieux page de Satan*, d'*ami du Diable*, il lui lança son pot-de-chambre par la tête ; Perrot voyant le chevalier muni d'un manche à balai, prit sa chaise pour s'en défendre, & du premier coup qu'il lui porta à la tête, il le renversa mort sur le pavé. Perrot fut traîné dans un cachot, chargé de chaines, enfoncé dans le limon & couché sur le dos, ayant à côté de lui le cadavre de son brutal ennemi. Rien n'ébranla sa constance ; il refusa de changer de religion, seul moyen qui auroit pu le sauver ; il fut condamné à être pendu, & marcha au supplice avec un courage qui ne l'abandonna jamais : au pied du gibet, il s'agenouilla, fit sa priere & mourut subitement. L'exécuteur n'éleva plus qu'un cadavre sans sentiment.

Nous vivions, MM. Hamilton, Schrader & moi, avec beaucoup d'intimité; le premier étoit très-instruit des affaires de son temps; il avoit beaucoup voyagé, & racontoit avec grace : je faisois aussi des vers qui lui rendoient le plaisir qu'il m'avoit donné par ses recits. Nous n'avions tous trois qu'un cœur & qu'une ame : jamais la moindre contradiction; toutes nos heures étoient réglées sans affectation : nous menions une vie douce & innocente. Mais nous étions au mois de décembre, Schrader étoit nud, & nous n'avions pas de fenêtre qui pût nous défendre de l'air glacé qui nous pénétoit. Il ne put supporter long temps cet état sans se plaindre, & il frappa vivement à la porte, pour montrer son état à un officier. Personne ne vint : je priai le porte-clefs d'en parler : il m'annonça que j'aurois bientôt à paroître devant M. du Joncas, & j'espérois obtenir de lui quelque adoucissement à la misère de mes compagnons. J'attendis en vain qu'on me fit descendre; le souper vint, & Schrader impatienté frappa de nouveau à la porte. Le major monta, yvre & armé d'un bâton dont

il voulut frapper le malheureux presque nud. Nous nous armâmes pour l'en empêcher, l'un d'un pot-de-chambre, l'autre d'une chaise; le porte-clefs plus raisonnable que l'officier, le prit par le milieu du corps & l'emporta. Nous remerciâmes Dieu de ce que la scène n'avoit pas été ensanglantée; mais nous n'eumes pas long-temps à nous en féliciter. Le lendemain de grand matin, on me fit descendre: avant de quitter mes compagnons, je les embrassai: je semblois prévoir que je ne les reverrois plus. Bientôt je comparus devant le lieutenant de roi du Joncas, qui traita notre résistance de rebellion intolérable: il écouta mes raisons & nous plaignit; mais il m'annonça que nous étions tous condamnés au cachot, & avoua ne savoir point comment nous faire éviter cette punition. Il se rendit auprès du gouverneur St. Mars qu'il ne put fléchir: il adoucit autant qu'il dépendit de lui l'exécution de la sentence, dont il ne pouvoit nous dispenser. On ne nous accorda pas même d'être mis ensemble dans le même cachot. Celui où je fus mis avoit trois creneaux ouverts,

& le vent y pénétrait sans obstacle : j'allumai une bougie, & y lus les noms de quelques-uns de ceux avec qui j'avois communiqué; ils y furent confinés pendant six mois, pour avoir fait un trou à leur cheminée. Je vis dans le fond d'un creneau des ossemens humains : j'y respirai l'odeur des cimetières, & voyant le caveau dépavé en partie, je creusai & trouvai un cadavre enveloppé de guenilles. Je demeurai immobile d'horreur, & le porte-clefs ne me calma point, en m'apprenant qu'on avoit déposé là les tristes restes d'un prisonnier qui s'étoit pendu : deux autres hommes & une femme avoient eu le même sort. Au milieu du cachot étoit une grosse chaîne : une multitude de rats venoient familièrement coucher avec moi; mon prédécesseur dans ce lieu les avoit accoutumés à manger, à coucher avec lui : il leur avoit imposé des noms, & les appelloit tour-à-tour : tous venoient autour de son diner : leur nom les faisoit sortir de leurs trous; un petit coup sur la queue les y faisoit rentrer. Ce qui étoit un amusement pour lui

fut une incommodité pour moi, & j'eus bien de la peine, à m'en délivrer.

Je supportai d'abord mon cachot avec assez de patience; j'entendois les cris de Schrader enfermé comme moi, mais qui avoit moins de résignation. Hamilton traité comme nous, n'y put résister, & quelques jours dans cette triste & humide demeure lui donnerent une maladie qui le conduisit au tombeau.

La veille de Noël, le vent ayant changé du sud au nord, j'éprouvai bientôt que je n'étois pas à l'épreuve de tous les maux: le vent souffla impétueusement dans mon cachot, & dès la première journée, tout y fut glacé; l'eau gela dans ma cruche qui fut mise en pièces; je me levai cependant encore ce jour là, mais le lendemain, il me fut impossible de le faire: le frisson me saisit dans mon lit chargé de toutes mes hardes & de mon manteau: le cachot fut bientôt blanchi par les frimats & par la neige que le vent y accumula. Les jours suivans, je demurai immobile & glacé dans mon lit. Je ne mangeai plus; j'exhortois en vain d'une voix foible le porte-clefs d'avertir les officiers,

& sur-tout M. du Joncas, de mon état cruel, je les faisois prier en vain de me retirer de ce lieu, qui alloit devenir mon tombeau. Le porte-clefs me répondoit avec brutalité : *Que ne vous levez-vous de par tous les Diables, & pourquoi ne marchez-vous pas pour vous rechauffer ?* Cependant voyant que j'étois fort mal & que ma voix s'affoiblissoit, il allarma en vain mes tyrans sur mon sort. J'attendois avec résignation ma dernière heure ; le vent avoit redoublé, il avoit couvert mon lit de neige, elle s'étoit congelée sur moi : j'entendis encore sonner toutes les heures de la nuit ; mais au matin, je tombai en défaillance, & demurai dans un engourdissement insensible. Un bourdonnement continuel qui remplissoit ma tête, m'empêchoit de rien distinguer. J'entendis cependant encore ouvrir la porte de mon cachot, j'apperçus qu'on me passoit la main sur le visage, puis qu'on la plaçoit sur mon cœur : c'étoit le porte-clefs qui, moins cruel que ses maîtres, donna des marques de sensibilité, en me voyant dans cet état. Malgré ses efforts, on me laissa dans cet état jusqu'au

qu'au soir que M. du Joncas instruit, reprocha aux autres leur cruauté, & me fit secourir. Trois hommes envoyés par lui me retirèrent de ce lieu, & me portèrent sans connoissance dans une chambre auprès d'un grand feu; on me frotta les temples, les narines & les levres d'eau de vie; & lorsque je commençai à donner des espérances, ils me laissèrent entre les mains de trois prisonniers qui acheverent de me tirer des bras de la mort.

Ces trois prisonniers qu'on fit depositaires de ma vie, étoient des hommes dont deux étoient fous, & le troisieme étoit seul capable de soins. Lorsque j'ouvris les yeux, je me trouvai dans la premiere chambre de la tour du coin, entre les mains de trois inconnus dont deux alors s'efforçoient de me soulager, pendant que le troisieme paroissoit fort pressé à écrire avec le bout de son doigt, sans plume, sans encre, ni papier, sur un des pans de sa couverture, un procès verbal de tout ce qui se passoit, criant à pleine tête qu'il alloit l'envoyer au roi & à l'archevêque de Paris, pour faire rompre vifs mes tyrans, com-

me ils le méritoient. Je demandai leurs noms. L'un s'appelloit *Cardel*, c'étoit un Protestant de la ville de Tours, qui après avoir voyagé en divers pays de l'Europe, s'étoit établi à Manheim : là un homme perfide le vit, envia son sort, ne put le partager, & résolut de s'en venger. Il l'accusa auprès des ministres d'avoir conspiré contre la vie du roi, & ces ministres le firent enlever : il fut plongé dans la Bastille, où quoiqu'on ne trouvât aucune preuve du forfait qu'on lui supposoit, quoiqu'il en fût justifié, & que son accusateur eût reconnu publiquement son innocence au moment de sa mort, il demeura plus de trente ans, & où il mourut enfin, malgré les sollicitations pressantes de divers ministres étrangers.

Cardel a toujours montré la plus grande fermeté ; il souffrit avec patience les plus grands maux plutôt que de renoncer à sa religion ; il étoit instruit, honnête & sage ; il fut mon ami tout le tems que j'habitai sa chambre, il fut mon consolateur & mon soutien.

Le second prisonnier étoit *Augustin le Charbonnier*, né dans les environs d'Alençon. Il avoit eu beaucoup d'es-

prit; mais la prison & une dévotion outrée lui avoient tourné la tête: il avoit les yeux bleus & pleins de feu: il ne se déshabilloit jamais, il prioit sans cesse, mais sans ordre & sans but. Il avoit environ quarante ans alors, & il y avoit dix ans qu'il étoit en prison. Il avoit d'abord été mis à Vincennes où il avoit été fort maltraité. Aussi en peignoit-il le gouverneur de la manière la plus risible. " Je me souviens, disoit-il, d'avoir vu cet arc en-ciel hypocrite, chevalier de la mandille, monté derrière le carrosse de son protecteur, portant des cheveux frisés comme des chandelles, d'un blond doré & vif, de la couleur de ceux du vénérable Iscariot dont il fera l'héritier, s'il ne fait pénitence: ce gueux revêtu, après avoir mangé de l'avoine tout son saoul, s'est montré hennissant & grattant du pied. Engraissé de la substance des prisonniers, il a cru qu'il lui seroit permis de manier une étoffe plus moëlleuse que celle de la souquenille; il aspira à la petite fille de celui qui l'avoit tiré de la boue, &c. ". Tels étoient ses portraits. Les surnoms qu'il donnoit aux officiers de la Bastille

n'étoient pas moins tranchans. Ce malheureux fut transféré de la Bastille à Bicêtre où il est mort. Son crime étoit d'avoir fait des gazettes satyriques.

Mon troisieme compagnon étoit *Jacques Aubert*, de Vassy en Champagne, petit homme haut de quatre pieds, ayant la tête & les épaules d'une grosseur énorme, mais grossies aux dépens du reste; il avoit la figure d'une bouteille renversée: quelques cheveux ornoient sa tête, comme on en voit encore sur les crânes épars des cimetières; sa barbe étoit de couleur d'airain; ses yeux étoient ronds, & son front n'avoit pas la hauteur d'un pouce. Ce petit monstre, de protestant s'étoit fait catholique, sans avoir amélioré son sort, & en effet, il ne méritoit pas un sort plus doux. C'étoit pour avoir fait le Negromancien qu'il avoit été arrêté, mais il pouvoit l'être comme corrupteur de la jeunesse, receleur, &c. Sa méchanceté étoit égale à sa laideur.

Tels étoient les personnages avec lesquels on m'avoit renfermé. J'étois toujours languissant, & le froid excessif que j'avois souffert dans le cachot, avoit

tellement affoibli mes nerfs, que pendant long-tems je crus être paralytique de tout mon corps. Je ne pouvois me soutenir debout. M. Cardel faisoit mon grabat, il me donnoit à manger comme à un enfant, parce que pendant plusieurs jours, je ne pouvois porter mes mains à la bouche. Nous nous consolions mutuellement de nos malheurs, lorsque le 4 janvier 1704, le porte-clef ouvrit notre porte à 9 heures du matin, & fit entrer chez nous un petit vieillard que mes compagnons ne purent voir, sans élever une huée. Le porte-clefs s'échappa : on fit en vain du bruit pour le rappeler ; il vouloit échapper aux sollicitations qu'on lui feroit de reprendre son ridicule présent. Le petit vieillard mutin faisoit tête à tous, comme un blaireau acculé par des matins dans sa tanière : mais lors qu'enfin le feu du tumulte fut apaisé, j'appris que je voyois devant moi *Pierre Pigeon*, de Louviers, petit homme de quatre pieds & demi, âgé d'environ soixante & sept ans ; son visage ressembloit plutôt à celui d'un satyre qu'à celui d'un homme : la racine de ses

cheveux venoit se confondre avec ses sourcils ; il avoit l'œil droit plus bas que le gauche , & la joue gauche plus basse que la droite : elles étoient plissées, comme les gifles d'un vieux singe, toutes semées d'un petit poil fauve : ses yeux roux étoient enfoncés dans sa tête, ses longs cheveux étoient crepus : son nez & sa bouche étoient semés de petits poireaux. Ses jambes étoient cagneuses : il exhaloit l'odeur du fromage pourri, & son esprit étoit plus mal fait encore que son corps. Cependant il avoit été un moteur d'intrigues de cour, & homme à bonne fortune. D'abord intrigant chez le comte d'Olonne, fripon chez son maître comme ailleurs, ses fourberies & le commerce prohibé qu'il entreprit, le firent condamner aux galeres, d'où il parvint à sortir par une profonde hypocrisie : il entreprit ensuite de faire échapper divers Protestans du royaume ; il les voloit, mais ce ne furent pas ces vols qui le conduisirent à la Bastille, ce fut l'infraction des ordonnances de sa Majesté.

Fixé dans notre chambre, il parvint à gagner Aubert qui ne lui cédoit point

en malice. Je les voyois tous les jours complotter ensemble, & ils se réunirent contre M. Cardel qu'ils poursuivoient avec des injures grossières. Vainement je voulus calmer leur fureur ; je vis que je devois me borner à prêcher la patience à celui contre lequel se réunissoient leurs complots. Un jour cependant, il ne put retenir sa main, & il répondit aux invectives de Pigeon par un soufflet. Aussi-tôt nos deux singes se jetterent sur lui que je cherchois en vain à secourir. La lutte fut bientôt ensanglantée ; les coups de pieds & de poings trotterent dru comme la grêle, & enfin les deux champions renverserent leur adversaire sur son lit où ils s'efforcèrent de s'étrangler réciproquement, pendant que Charbonnier, neutre dans leurs querelles, frappoit de son bâton, en gros & en détail, sur toutes les parties, sans distinction ni préférence. Enfin le combat fut terminé par les officiers de la Bastille accourus au bruit. Ils firent cesser la discord, & sur les déclarations, accompagnées de blasphèmes de Pigeon, & d'Aubert, M. Cardel fut traîné hors de

notre chambre & renfermé dans le cachot de la tour de la Liberté. J'avois beau crier à l'injustice, on ne voulut point m'écouter.

Quel fut mon chagrin, quand je me vis seul avec ces fous? Il est plus facile de l'imaginer que de l'exprimer. C'étoit un supplice qu'on m'imposoit, & il fut long; je l'ai subi pendant plus de huit mois, & il ne finit que par une espèce de miracle. Je gémissois en silence, lorsque la Providence permit que M. du Joncas vint visiter un capucin qui étoit dans la troisième chambre de notre tour: comme il passoit devant notre porte, il entendit un de nos fous qui badinoit avec son couteau contre les grilles de notre fenêtre: il crut que nous limions nos grilles, & ordonna au porte-clefs d'ouvrir notre porte. Il entra, jetta les yeux sur moi, & voyant ma situation, il détourna ses regards, & courut à la fenêtre pour visiter nos grilles. Je n'avois alors que la peau sur les os, j'étois jaune jusques dans les yeux, avec une barbe qui me descendoit jusques dans l'estomac, enveloppé dans la couverture de mon grabat; je ne me soute-

nois qu'à peine. Il vint à moi, il entendit mes plaintes & il en fut ému : je vis couler ses larmes. Il me protesta qu'il alloit travailler à me rendre la liberté, & d'abord à me faire changer de chambre. Il recommanda au porte-clefs de me donner un ordinaire distingué, & m'envoya des rafraichissemens, six bouteilles de vin de Champagne & des confitures sèches. J'en fit part à mes compagnons, & dès le lendemain, on me fit monter avec quatre prisonniers qui étoient dans la seconde chambre de la même tour du Coin.

En entrant dans la chambre où étoient mes quatre compagnons futurs, je leur fis autant de peur qu'ils me causerent d'étonnement; car quoique j'eusse fait ma toilette avec soin, ma figure n'en étoit pas moins hideuse : mais les bouteilles qui me suivoient les rassurerent. Tout mon corps n'étoit qu'un squelette animé; mes cheveux se hérissoient au travers de ma perruque; ma barbe qu'on n'avoit point peignée depuis un an, descendoit sur mon estomac; mes habits tiroient à leur fin. Voilà mon portrait : voici le leur.

Le Nestor de la chambre étoit un petit vieillard de soixante & douze ans, nommé *Jean Bonneau*, fils d'un ministre, & médecin de sa profession : il étoit court, maigre & foible : une barbe épaisse & blanche lui cachoit plus de la moitié du visage, dont un des côtés étoit plus bas que l'autre d'un bon demi-pouce : il avoit les yeux bleux, vifs & brillants, le nez aquilin, la bouche bien faite, les levres vermeilles, les cheveux noirs, peut-être parce qu'il avoit moins travaillé de la tête que du menton : cependant il étoit très-sobre : né réformé, son pere l'avoit destiné au ministère ; mais son penchant pour le libertinage l'avoit porté vers d'autres objets. Il avoit étudié à Montpelier, puis étoit venu à Paris où il avoit vendu sa religion pour cent écus de rente, & la bibliothèque de son pere pour une somme égale. On ne connoissoit d'autres causes de sa détention qu'une débauche crapuleuse. Tel étoit notre ancien.

Celui qui en approchoit pour l'âge étoit un Irlandois, des environs de Limerik, nommé Mathias du Wal,

gros homme blond , qui avoit autrefois été assez bien fait , mais que les années commençoient à courber. Cependant à force de manger , occupation qui faisoit son étude & son délassement , il étoit devenu si gras & si replet que son ventre auroit pu le disputer en grosseur à celui de Sancho - Pança. Par la même raison , les traits de son visage qui paroissoient avoir été autrefois assez réguliers , étoient devenus bouffis & d'un rouge sanguin , & tout le reste de sa taille avoit été gâté par sa voracité excessive. Cet homme se disoit d'une famille très - noble , & avoit commencé par être matelot. Des actions de courage , & les circonstances l'avoient élevé à la dignité de capitaine de vaisseau. Tantôt agent de la Cour de Londres , tantôt celui du roi Jacques , il se seroit enrichi aux dépens des ennemis de ces deux Puissances , si sa gloutonnerie , son ivrognerie ne lui avoient fait dévorer sa proie bientôt après qu'elle étoit tombée dans ses mains : sa conduite particuliere fut vile , & n'annonçoit aucun sentiment honnête. Livré à un de ses compatriotes qui projettoit de l'enlever

pour le conduire à Londres , il fut mis à la Bastille avec lui , parce que le ministre François avoit sçu que celui qui se proposoit de le trahir , avoit eu des conférences secretes avec un des ministres de Guillaume. Mais Duwal étoit loin de le savoir , & il étoit puni comme complice d'une trahison dont seul il devoit être la victime.

Le troisieme se nommoit *Samuel le Pouilloux* , gentilhomme de Poitou : il étoit gros , de moyenne taille , & approchoit de ses cinquante ans. Il étoit assez bien fait ; mais 7 à 8 années de prison l'avoient tellement changé , que quoique je l'eusse parfaitement connu , j'avois peine à le reconnoître : il avoit le visage & une physionomie agréables ; mais son menton commençoit à descendre à triple étage sur son estomac qu'il avoit fort relevé : il étoit de la religion reformée , & d'une affabilité si attrayante qu'elle lui avoit concilié l'amitié de ses bourreaux même. Sa religion l'avoit fait sortir de France , & le roi Guillaume l'estima & le protégea. Il rentra en France pour soulager & consoler ses freres , & il s'y oc-

cupa à découvrir les secrets de la cour de St. Germain pour en dissiper les projets. Il y réussit assez bien. Après la paix de Riswick, il se préparoit à repasser en Hollande pour y finir tranquillement ses jours, lorsqu'il fut trahi par un de ses parens : il fut arrêté & conduit à Vincennes où il gémit pendant plus de 5 ans. Enfin il fut transféré à la Bastille où il mourut dans mes bras le 11 Juin 1705.

Enfin le quatrieme se nommoit *Germain Gringalet*; il étoit de Verni dans le pays de Gex. C'étoit un homme d'environ quarante ans, & d'une taille courte & ramassée : sa tête grosse & hideuse, étoit ombragée de quelques cheveux d'un noir d'ébène : son front écrasé étoit ridé comme l'écorce d'un vieil ormeau : ses yeux enfoncés sous ce front, étoient petits & louches ; son nez étoit écrasé, sa large bouche découvroit, lorsqu'il daignoit rire, des dents aussi larges que des ongles. Toute cette face ambiguë étoit couverte jusqu'aux bords des yeux d'un crin rude & noir, comme ceux qui ornent la hure d'un sanglier. On ne pouvoit l'approcher, sans

qu'il fit bondir le cœur. Son habillement composé bizarrement de guenilles n'étoit pas propre à reparer l'irrégularité de sa figure, & son caractère ne pouvoit faire illusion sur l'un & l'autre. Son pere en fit un relieur de livres, & c'est là qu'il se perfectionna dans la philosophie ; car il se croyoit un philosophe célèbre, mais il ne put réussir dans le métier qu'on lui avoit fait embrasser, & il se fit soldat dans un régiment qu'on levoit pour la république de Venise : il guerroya dans la Dalmatie & dans la Morée, où il fut livré par son capitaine à une galere de Malthe pour y servir comme esclave : c'étoit une peine qu'on lui infligeoit pour avoir tué & mangé les ânes qui portoient le bagage de ses officiers. Il échappa à l'esclavage, en fuyant sur un vaisseau François. Il vint à Geneve d'où il fut envoyé en Hollande : là il s'engagea d'être l'espion de la république en divers ports de France : il remplit cet office à St. Malo & à Brest assez heureusement ; mais se voyant sur le point d'être découvert, il s'enfuit à Paris, où il raconta ses aventures à

un faux frere qui le decela, & il fut plongé dans le gouffre de la Bastille où il resta long-temps, & où il eût le tems de devenir un grand philosophe, & de répandre les adages latins dont il enrichissoit ses discours.

On voit que j'avois peu gagné en changeant de domicile : la chambre cependant avoit plus d'air que celle que je venois de quitter, & les soins de M. le Pouilloux l'avoient rendue plus propre. On y voyoit une fenêtre qui fermoit avec des chassis coulans, une cheminée à l'antique, une armoire : près de la porte en étoit une plus petite qui conduisoit à des latrines construites dans l'épaisseur du mur : elle étoit pavée de plâtre & le plancher étoit traversé de grosses poutres.

Le premier spectacle que m'y donnerent mes compagnons, fut la flagellation de Bonneau, punition infligée par le philosophe Gringalet pour le plus grand bien du patient. Je voulut m'y opposer; mais le vieillard lui-même voulut être fouetté : cette correction paternelle le tenoit, disoit-il, en vigueur. Ceux qui suivirent ne furent

pas plus encourageants : j'eus à me garantir de la voracité de Duwal, de la faleté de Bonneau, de l'impertinente science de Gringalet. Je me consolais en m'occupant à faire des vers, en conversant avec M. le Pouilloux ; mais quand la mort m'eût enlevé celui-ci, mon malheur s'accrut encore. Pigeon vint le remplacer : bientôt il fut intime avec Gringalet qu'il appelloit l'ane d'Aristote : dix fois le jour, ils se bronilloient & se raccommodoient : souvent ils en venoient aux coups, puis ils s'effuyoient le visage & se redonnoient une main de paix. A ces moyens de me rendre la vie insupportable, le neveu du gouverneur en joignit bientôt d'autres. Je m'en étois fait un ennemi furieux & irréconciliable, en racontant ses prouesses amoureuses que j'avois apprises de Schrader. Celles que je racontois étoient bien moins odieuses qu'une autre dont le porte-clefs vint nous faire un jour le récit. Il entra dans notre chambre tout épouvanté & sanglant. Il nous dit que ce neveu avoit jetté les yeux sur une prisonniere jeune & belle, mais plus sage encore que belle. Il tenta vai-

nement de la séduire , de la corrompre par l'exemple , par les présens , par les menâces : furieux des mépris qu'il en effuyoit , il ne respira que la vengeance. Il profita du moment où elle entendoit la messe , pour faire un trou dans sa chambre : il l'en accusa , quand elle fut de retour ; & sous ce prétexte , il la fit trainer au cachot par son domestique. Le porte-clefs l'avoit rencontrée , lorsqu'on la trainoit par les pieds , & l'indignation lui avoit fait jeter le domestique par l'escalier , & prenant la jeune fille entre ses bras , il l'avoit reportée dans son lit. Elle ne fut délivrée que pour un moment ; car le neveu la fit enfermer dans un pourpoint de pierre où cette infortunée s'étrangla quelque tems après.

Pigeon nous raconta qu'il avoit été mis précédemment dans une chambre où il avoit trouvé deux prisonniers : l'un étoit *Cotereau* , né à Nismes , de la religion réformée. Il étoit bon botaniste , & en cette qualité , il voyagea en Angleterre & fut reçu chez les grands : il se servit de cette facilité pour faire le rôle d'espion : il le fit long-tems & revint

ensuite en France pour solliciter quelque récompense pour ses fideles services ; ses demandes importunerent, & pour s'en délivrer, il fut mis à la Bastille. L'autre se nommoit *Clairot* : il étoit de Tours, & avoit été garçon de boutique : il étoit bel homme, chantoit au lutrin avec grace, avoit une voix belle & touchante. Il crut pouvoir faire plus que de manier l'aune : il prêcha dans les maisons, & eut bientôt la vogue la plus extraordinaire ; les femmes & les filles en furent engouées ; sa réputation se répandit, & l'archevêque de Paris lui fit défendre de prêcher. Les sollicitations de ces dévotes lui firent négliger la défense : il recommença à prêcher & toujours avec un plus grand succès : ce fut là le crime qui le fit enfermer à la Bastille, d'où l'argent & les sollicitations de son troupeau le retirèrent quelque tems après.

Telle étoit ma situation, lorsque le 21 novembre 1705, on nous fit descendre Mathias Duwal & moi, pour nous faire entrer ensemble dans la seconde chambre du puits où j'avois déjà été avec Vanderburg & Francillon. Duwal étoit furieux de ce qu'on nous

enfermoit dans une des chambres les plus obscures & les plus humides ; mais encore de ce qu'on avoit pillé toutes nos hardes. C'est-là que je fus obligé de coucher tête nue pendant deux mois , parce qu'on m'avoit enlevé mon bonnet de nuit , & même mes souliers ; ce qui m'attira une fluxion qui me mit en danger de perdre le nez & les yeux. Duwal juroit & prioit du matin au soir ; & pour vivre en paix avec lui , j'étois forcé de lui abandonner les trois quarts de mon ordinaire.

Je cherchai à me distraire en *parlant du bâton* , & des voisins me répondirent. Le premier qui me répondit , étoit un jeune homme digne d'un meilleur sort ; il étoit savant ; mais sur-tout d'une douceur admirable & d'une patience angelique ; il se nommoit *de Bellevaux* , & étoit fils du directeur général des postes de l'Electeur de Cologne ; il étoit venu à Paris pour étudier le François , le droit & les mathématiques : il vivoit tranquille pendant la guerre qui divisoit la France & l'Empire , se croyant assez protégé par la foi publique, lorsqu'à la fin de l'année 1704, il fut enlevé pour être en-

fermé dans la Bastille ; il ignoroit encore le sujet de sa détention : pendant deux mois , j'eus avec lui des entretiens agréables ; au milieu des fers , environné de furies inexorables , il conservoit un esprit gai , un cœur content. La lecture étoit son amusement & sa consolation ; il ne montra ni hauteur , ni bassesse ; sa fermeté ne fut jamais ébranlée , son attention ingénieuse à soulager ceux qui souffroient avec lui , ne fut jamais épuisée. Il n'est sorti de cet enfer que long-tems après moi.

Un officier François que le pere de Bellevaux avoit reçu dans sa maison où il s'étoit guéri de ses blessures , voulut lui en témoigner sa reconnoissance , en lui faisant rendre son fils. Après diverses tentatives pour pénétrer jusqu'à lui dans sa prison , il se résolut de présenter un placet au roi. Le roi le reçut , mais le remit au ministre qui , pour lui apprendre à ne pas se livrer au sentiment de la reconnoissance , quand il ne l'ordonnoit pas , le fit enfermer lui-même dans le lieu d'où il vouloit arracher le fils de son ami. On dit que de la

Bastille, il a été ensuite transporté au château de Guise & de là à Peronne.

Je communiquai aussi avec M. Lamb qui avoit suivi son pere, lorsqu'il accompagnoit le roi Jacques en France, qui ensuite étoit retourné à Londres où il s'étoit rendu célèbre par ses connoissances en médecine : de-là, il fut envoyé en France par la faction des Torrys, pour communiquer divers projets; mais arrêté en France, parce qu'il avoit changé de nom, il fut enfermé à la Bastille pour s'être établi à Londres. Les sollicitations de la reine, femme de Jacques II, celles de sa mere qui gagna la maîtresse du lieutenant civil, parvinrent à lui en faire ouvrir les portes; mais il lui fut ordonné de sortir du royaume dans huit jours. Forcé de partir à pied dans l'hiver de 1709, il périt de froid dans les bois d'Aix la Chapelle.

Lamb sortoit d'un cachot où l'avoit jetté la perfidie d'un de ses compagnons de chambre: cet homme, après avoir rampé des plus viles occupations à l'état méprisable de marchand de ses maîtresses, obligé de sortir du royaume, fut soldat en Hollande & aventu-

rier en Pologne, où quelques discours indiscrets le firent renvoyer en France par l'ambassadeur de cette couronne, par l'appas seducteur d'une dignité militaire qu'il croyoit déjà posséder, & dont il ne perdit l'espérance que lorsqu'il fut dans la Bastille. Là, il s'occupoit à inspirer de la confiance aux prisonniers, à recevoir leurs plaintes & leurs confidences, qu'il faisoit ensuite passer au gouverneur, enluminées des couleurs qu'il lui plaisoit d'y donner. C'est un art de ces gouverneurs d'entretenir ainsi quelques traitres, pour découvrir les pensées les plus secrètes des prisonniers; art difficile, puisque pour trouver des hommes capables de ce vil manège, il faut les chercher parmi ceux qui n'ont ni principes, ni mœurs, ni sentimens, & que de tels hommes peuvent rarement mériter la confiance des gens honnêtes. Celui-ci étoit résigné à son sort. Vous n'êtes pas encore prêt à sortir, lui dit un jour M. d'Argenson. *Ce sera,* répondit le prisonnier, *quand il plaira à Dieu.* Dites, reprit brusquement le ministre, *dites: quand il plaira au roi.*

Et vous parlerez plus juste Et comme un bon François.

Par M. Lamb, je communiquai aussi avec la marquise de la Pallieres, qui ayant un procès avec des moines, avoit reçu comme vraie une Lettre de cachet qu'elle lui avoit offerte un émissaire de ses ennemis, qui parut s'intéresser à elle; ses ennemis l'accuserent de l'avoir fabriquée, & elle fut menée à la Bastille où une nièce qu'elle élevait, ne voulut jamais la quitter; & pendant trois ans que dura sa détention, elle y partagea ses peines & ses inquiétudes.

En frappant contre notre cheminée, nous eumes encore de nouveaux entretiens avec deux hommes bien malheureux; l'un étoit le marquis Ferrari, Génois, qui vivoit à Paris; soit qu'il inspira des soupçons, soit que sa richesse fut son crime, il fut mis à la Bastille, & ne connut jamais ce qui pouvoit l'y avoir conduit: il n'en sortit que lorsqu'il eût fait porter cent mille écus à l'hôtel de ville, pour servir de caution de son attachement à l'état: il en reçut pendant sa vie cinq mille écus de rente qui furent aussi mal payées

que toutes les autres. Le second étoit un avocat qu'une vieille haine du lieutenant civil avoit plongé dans ce noir repaire, d'où il ne sortit que deux ans après, par les sollicitations pressantes de M. Basnage, intendant de Franche-Comté.

Mes conversations avec ces voisins me faisoient supporter les maux que je souffrois dans ma chambre. A l'avocat qui sortit bientôt après, succéda M. *Delfino*, Génois, secretaire du comte de *Walstein*, ambassadeur de l'empereur, qu'un vaisseau François prit, lorsqu'il retournoit du Portugal. D'abord assez bien traité, il le fut ensuite comme nous. Un jour que le porte-clefs lui avoit apporté un diné que son chien auroit eu de la peine à manger, il voulut l'obliger de lui en apporter un meilleur. Le porte-clefs contesta, & leva même la main sur lui; *Delfino* indigné le poussa hors de sa chambre & sur l'escalier. Pour punir cet attentat, il fut envoyé au cachot, après qu'on lui eût arraché des mains un petit chien qui faisoit son unique consolation; & ce qui est bien plus barbare encore, on lui

lui cassa la tête contre les murs, & de ce chien mort & sanglant, on lui en frotta le visage. Il languit quelque tems dans ce lieu; mais sur la demande de l'empereur, la Bastille fut obligée de rendre sa proie.

Enfin Duwal étant descendu pour parler à sa femme, sût persuader à M. du Joncas de nous faire changer de chambre; & en effet, nous fûmes renvoyés le lendemain dans la chambre que nous avions quitté: mais il falloit que les faveurs que je recevois fussent toujours empoisonnées. On y fit rentrer un des hommes des plus corrompus & des plus fourbes. Il s'appelloit *Lorain*, fils d'un chapelier de *Montreuil*; mais il se gratifioit du nom de comte de *Soulange*: sa vie avoit été partagée entre les occupations & les voluptés d'un sale libertin. Selon lui, il avoit été employé à d'importantes négociations. C'est dans le cours de ses exploits qu'il mérita d'être mis à la Bastille, où le récit de ses prouesses enchantoit le crédule Duwal qui lui promit sa fille, & par les infamies de son gendre futur, il conjecturoit que sa

filleseroit bien partagée & très-heureuse. Un tel homme ne pouvoit s'attacher à moi , & j'en avois horreur : il le vit & me hait : il complotta avec le neveu du gouverneur pour me faire punir. Un jour , il m'attaqua , & me donna un coup d'une barre de bois ; je me défendis , & le terrassai. Mais Duwal , qui n'entroit point dans leurs desseins , & qui cependant ne pouvoit voir son gendre futur si mal mené , se mit de la partie , & je fus bientôt tout en sang : ce combat fut un prétexte pour l'implacable neveu pour me précipiter dans un cachot profond , en chemise , en caleçons , n'ayant rien pour panser mes blessures sanglantes ; on me refusa même de l'eau pour les laver ; mon urine & ma salive y suppléerent. J'étois couché tout nud sur de la paille pourrie , & pendant trois jours , je n'eus que du pain sans eau. Vis-à-vis de moi , étoit un homme aussi dans un cachot où l'eau entroit par les crevasses , & venoit l'inonder : je l'entendis se plaindre de l'inhumanité de nos tyrans : je lui parlois , il me répondit , & je m'entretins avec lui aussi long-tems que le froid me per-

mit d'avancer le nez dans les creneaux, & au travers du désordre que les souffrances jettoient dans son esprit, je pus apprendre son histoire.

Il étoit Irlandois & se nommoit *Guerri*; il étoit venu en France avec le roi Jacques, & étoit parvenu au grade d'aide-major dans un de ses régimens. Ayant eu des démêlés avec son colonel, il quitta le service & revint en Angleterre. Il y demeura quelque-tems, puis revint en France pour y voir sa sœur. A Paris, il trouva un de ses compatriotes qui lui donna rendez-vous sur le boulevard de St. Antoine: il y étoit arrivé, il y embrassoit tendrement celui qu'il croyoit son ami, lorsque tout-à-coup, il fut environné des satellites du Lieutenant criminel, qui le traînerent à la Bastille. Il y contracta une manie qui le rendit malheureux, & ne lui permit plus d'aider au bonheur des autres; il y prit une extrême défiance de tous ceux qui l'approchoient; il croyoit voir dans tout ce qui l'environnoit des ennemis cachés; il voyoit par-tout des traitres & du poison.

Je restai dans le cabinet de la tour

du Coin pendant 22 jours , couché nud en chemise & en caleçons sur de la paille pourrie par l'humidité , n'ayant pour toute nourriture que du pain & de l'eau. J'y fus saisi d'un tremblement des mains & des pieds qui me fit craindre une paralysie universelle. Le froid que je ressentais toutes les nuits me causa une fluxion qui fit enfler ma tête. Enfin un jour , sur les huit heures du soir , j'aperçus une grande clarté sur le corridor ; je me trainai promptement vers un creneau pour voir ce que c'étoit. J'aperçus un soldat qui portoit un flambeau devant M. du Joncas. J'appellai cet honnête officier ; il s'arrêta pour m'écouter. Je lui peignis mon affreuse situation , & le conjurai de m'en délivrer. Il me dit que dans le moment il alloit me visiter. Il vint un quart d'heure après : l'état où il me vit l'émeut ; & bientôt de la compassion pour moi , il passa aux éclats de la fureur contre ceux qui m'y avoient plongé. Va , dit-il au porte-clefs , va dire à ton maître qu'il vienne étrangler sa triste victime , plutôt que de la faire languir dans un long supplice plus cruel

que la mort. Il annonça qu'il en porteroit des plaintes : il me promit de travailler à ma liberté, m'envoya son soupé, & me fit espérer une chambre où je pourrois passer la nuit plus commodément.

Peu après, je vis arriver son soupé, suivi de deux bouteilles de vin de Champagne. Jamais je ne fis un repas plus délicieux ; mais le dessert fut mêlé d'amertume. J'appris qu'on ne pouvoit me donner d'autre chambre que celle qu'habitoit Pigeon, Gringalet & un autre prisonnier. A leur nom, je priai qu'on me laissât dans mon cachot. M. du Joncas me fit prier d'accepter cette chambre, que la multitude des prisonniers ne permettoit pas de m'en offrir une autre ; que sur sa parole, je pouvois m'y rendre, certain de n'y pas rester long-tems. J'obéis, & ce fut mon malheur. Peu de jours après, M. du Joncas mourut ; je demeurai plus de cinq ans dans cette chambre funeste, en proie à la méchanceté, à la folie de mes compagnons & à la cruelle insensibilité de mes gardiens.

Je trouvai un autre fou avec les deux

que j'ai déjà fait connoître : c'étoit *Pierre Bont*, de la ville de Manheim ; il avoit l'esprit égaré ; mais au moins il avoit le cœur bon. Après avoir été soldat à différentes reprises, il avoit désiré être moine, & n'avoit pu y parvenir. Réduit à se faire hermite, pour satisfaire son goût errant & monachal, il avoit été fait prisonnier sous cet accoutrement, parce qu'il étoit Allemand, qu'il se trouvoit à Paris, & que sans doute, il ne pouvoit être qu'un espion dangereux. En prenant sa défense contre les deux autres foux, en partageant avec lui mes modiques repas, en lui donnant des consolations, des plaisirs, en raisonnant ensemble & lui rendant la vie plus douce, je parvins à lui donner plus de tranquillité. Sa folie étoit d'un genre particulier. Comme Palatin, & comme prisonnier, il haïssoit la France, & faisoit de longs projets pour la détruire. Mais, comme il étoit dans l'impuissance d'exécuter ses vastes desseins, comme simple particulier, il s'étoit érigé en général. Il envoyoit tous les jours des corps de troupes à l'empereur. Cela ne lui coût-

toit que quelques rhumes. Il se relevoit tout nud, & alloit vers la cheminée griffonner avec de la craie & du charbon : chaque trait étoit un escadron ; & lorsqu'il avoit composé une armée, il se mettoit à la tête, & la faisoit marcher en ordre de bataille contre l'ennemi. Il consommoit deux ou trois heures à la mettre en ligne, à lui faire faire l'exercice, à lui prescrire l'ordre qu'elle devoit suivre, à lui faire observer une exacte discipline. Il étoit en même tems timbalier, trompette, tambour, fifre, général, colonel, capitaine & soldat ; après avoir sonné la charge, il couroit de tous côtés, excitoit les troupes, leur donnoit l'exemple, pourfendant à droite, à gauche, les felons & outrecuidés Gaulois, jusqu'à-ce qu'il en eût fait une totale déconfiture. Alors il s'alloit mettre au lit pour rire à gorge déployée de ses étonnans exploits. Ensuite il tomboit dans une profonde rêverie, d'où il ne sortoit que pour courir à d'autres objets. Ce pauvre homme sortit de la Bastille avant moi ; il devint dragon, mais en acceptant cette pla-

ce, il nourrissoit le désir de s'échapper, & j'ignore s'il y est parvenu.

J'eus donc long-tems la douleur d'entendre tous les jours Pigeon & Gringalet se raconter réciproquement les horreurs de leur vie, sans en rougir, sans paroître s'en repentir. Il fallut m'accoutumer à les voir, à les entendre, à vivre avec eux. Rien ne changea dans ma chambre; ce qui arrivoit au dehors pouvoit seul nous distraire. J'appris les aventures de mes voisins; mais en les publiant ici, elles nous mèneroient trop loin. La mort de St. Mars, gouverneur de la Bastille, fut encore une nouvelle intéressante pour nous: il cessa de vivre le 26 septembre 1708, dans le tems qu'il faisoit un orage épouvantable. On put dire de lui ce qu'on a dit de Cromwel, *le ciel a signalé sa mort par des tempêtes*; mais c'est tout ce que ces deux hommes eurent de commun. Les murmures, la joie de ses différens héritiers nous amuserent; les richesses qu'il laissa nous firent comprendre, comme c'étoit un poste lucratif que celui qui nous donne le pouvoir de nous enri-

chir aux dépens des malheureux & du roi qui les nourrit. Nous vîmes les mouvemens de ceux qui aspiraient à lui succéder : mais si leurs craintes & leurs espérances furent quelque tems une distraction, nous l'achetâmes chèrement par l'aggravation de nos maux causée par son avide successeur.

Je ne sortis de la chambre que j'occupois depuis cinq ans, que trois après, que l'on me fit monter à la troisième chambre de la même tour avec le capucin Florent & M. Janicon de Mont-devis ; & j'y souffris plus encore que par-tout ailleurs. Enfin ma Lettre-de-cachet pour ma délivrance fut signée le 16 janvier 1713 ; mais le tyran qui gouvernoit alors la Bastille, ne me fit sortir que le 4 du mois suivant. Un carrosse escorté par un exempt me conduisit à l'Isle, en Flandre, ainsi que les capucins Florent & Tidelle, Déodat de Geneve & Gringalet, où sans formalité, il nous fut ordonné de ne plus remettre le pied dans le royaume. Il n'étoit pas besoin de cet ordre pour m'éloigner à jamais d'un royaume auquel j'étois moins attaché par la nais-

sance que je n'en étois séparé par mes sentimens, par le souvenir des injustices & des maux que j'y avois souffert, & par la crainte de ceux qui pouvoient m'y accabler encore. Dès que l'innocence ne suffit plus pour y vivre en sûreté, quel peut être l'asyle où l'on n'y ait rien à craindre ? Quel moyen honnête reste-t-il pour espérer une jouissance paisible & la sécurité ? Les bienfaits d'un grand roi dans un pays libre, où l'homme est compté, où la volonté du Maître ne fait pas à son gré le malheur ou la tranquillité, m'ont bientôt consolé de la perte de ma patrie. Elle n'étoit plus pour moi depuis long-tems.

F I N.

